

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction de L'ASIE FRANÇAISE,
Paris, 21, rue Cassette. — Téléph. Saxe 32.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

Le général Gouraud en Syrie.....	237
Actes du Comité : Mission Lunet de La Jonquière — Une conférence sur les souffrances des Assyro- Chaldéens.....	238
Recouvrement des cotisations.....	242
Liste des souscripteurs.....	242
La France, l'Angleterre et la Syrie, par HENRI FROI- DEVAUX.....	243
L'opinion anglaise et la Syrie, par S. T.....	249
Le traité anglo-persan et la politique britannique..	257
Affaires d'Afghanistan : <i>Le traité de paix du 8 août</i> , par CHARLES MOUREY.....	262
Les Indochinois en France pendant la guerre.....	264
Lettre de Tokio.....	270
Les mouvements politiques en Sibérie depuis la Révolution, par S. REIZLER.....	272
Indochine. — Le mouvement commercial en 1918...	277
Levant. — Un mouvement nationaliste en Anatolie. — Le mouvement nationaliste et l'Arménie. — Les prétentions de l'émir Fayçal sur la Syrie. — « L'Asie française » et les affaires de Syrie.....	279
Extrême-Orient. — <i>Chine</i> : Misère financière et désor- dres militaires. — Les revendications chinoises et la situation des Allemands.....	283
Asie anglaise : L'agitation dans l'Inde. — Agrandisse- ment de l'Etat de Bénarès. — La loi sur les réformes constitutionnelles dans l'Inde. — La réforme en Birmanie. — La question des vaches. — La ques- tion du change. — Le commerce du Japon avec l'Inde. — Mécontentement des Indiens de l'Afrique du Sud.....	284
Asie russe : L'essor des coopératives en Sibérie et le marché sibérien. — Les expéditions à travers la mer de Kara en 1918 et 1919 et l'avenir de la Sibérie. — L'industrie houillère en Sibérie.....	288
Perse : Le chah de Perse en Angleterre. — Une mis- sion afghane en Europe.....	291
Bibliographie. — <i>Traditions françaises au Liban</i> , par P. RISTELHUEBER.....	292

LE GÉNÉRAL GOURAUD EN SYRIE

Le gouvernement français a pris à l'égard de la Syrie une mesure éloquente; il a décidé d'appeler à la fois au haut commissariat de la République en Syrie et au commandement de nos armées dans le Levant le général Gouraud.

Celui-ci n'a d'autre mission politique que d'assurer l'administration et la justice qu'il appartient à une armée occupante de donner aux pays occupés; mais son choix n'en montre pas moins que le gouvernement de la République a senti la nécessité de nous mettre en Orient dans une autre posture que celle où nous nous sommes trouvés depuis l'armistice.

On sait quelle était celle-ci; on sait aussi dans quelles conditions véritablement impossibles, le haut délégué de la France en Syrie, M. François Georges-Picot, a dû défendre de son mieux les intérêts français; on sait enfin qu'il s'est employé à cette tâche ingrate et particulièrement difficile avec toute son intelligence, tout son cœur et tout son patriotisme. Mais, quelques services qu'il ait rendus à la France, M. Picot ne pouvait plus être maintenu à son poste. L'augmentation des contingents français dans le Levant imposait la nomination d'un haut commissaire militaire.

L'histoire fera connaître un jour le rôle joué par M. Picot dans le Levant; nous en savons dès maintenant quelque chose. Le choix, si brillant, du général Gouraud ne peut pas faire oublier des années de services ininterrompus, d'efforts incessants et de manifestations de caractère qui doivent inspirer à l'opinion française la plus reconnaissante sympathie pour le haut délégué qui

quitte la Syrie, pour M. François Georges-Picot. Il ne doit pas non plus induire en erreur l'opinion française. La relève des troupes britanniques par les nôtres et la nomination du général Gouraud ne préjugent sans doute pas de solutions politiques qui dépendent de la Conférence seule; du moins montrent-elles, dans les relations entre la France et l'Angleterre en Syrie, un heureux changement et mettent-elles en évidence l'importance, trop souvent méconnue par nos Alliés, que la France attache à la défense de son influence séculaire dans le Levant.

M. Robert de Caix, qui a fondé en 1901 et qui a dirigé depuis sa fondation l'*Asie française*, bulletin de notre Comité, part avec le général Gouraud comme secrétaire général du haut commissaire de France en Syrie.

Quelles que soient les raisons que le Comité de l'Asie française aurait eues de désirer retenir M. Robert de Caix, il nous a été impossible de faire la moindre objection à ce que l'un des nôtres, qui s'est constamment identifié depuis plusieurs années avec la défense de nos intérêts dans le Levant, allât collaborer avec le général Gouraud.

M. Henri Froidevaux assumera pendant la mission de M. de Caix, qui ne doit être que temporaire, la direction de l'*Asie française*. De cette manière et sous cette direction, notre publication continuera de paraître dans les meilleures conditions et sa ligne politique constante sera maintenue.

Par l'expérience qu'il a acquise dans les pays d'outre-mer comme par la haute impartialité qu'il a toujours su montrer à toutes les nationalités et à toutes les religions des pays où il avait à représenter la France, le général GOURAUD était l'un des hommes les mieux désignés pour sauvegarder l'influence française dans le Levant et pour préparer l'organisation à laquelle peut prétendre la Syrie libérée par le triomphe des armées alliées. Tous nos vœux l'accompagnent dans le pays où il vient de partir pour travailler, une fois encore, au maintien de la glorieuse tradition civilisatrice de notre Patrie.

Tous nos vœux y accompagnent également M. de Caix. Du fond du cœur, nous lui souhaitons bonne chance dans la mission difficile qu'il va avoir l'honneur de remplir auprès du haut commissaire de la France en Syrie et du commandant en chef de nos armées dans le Levant, auprès de l'ancien commandant de la 4^e armée, d'un des plus glorieux soldats de notre victoire.

ACTES DU COMITÉ

MISSION LUNET DE LA JONQUIÈRE

La Commission administrative du Comité de l'Asie française, réunie le 18 octobre sous la présidence de M. E. Senart, a décidé d'allouer une subvention de 4.000 francs au commandant Lunet de la Jonquièrre pour la mission qu'il va entreprendre en Indochine, au Siam, et dans les États fédérés malais, les Straits-Settlements et les Indes néerlandaises.

Le commandant Lunet de la Jonquièrre compte partir dans la seconde quinzaine de novembre pour se rendre directement à Saïgon, d'où il rejoindra Bangkok par le Cambodge et la région d'Angkor. De Bangkok, M. Lunet de la Jonquièrre redescendra toute la Péninsule malaise jusqu'à Singapour et visitera Java avant de rentrer en France.

UNE CONFÉRENCE

SUR

LES SOUFFRANCES DES ASSYRO-CHALDÉENS

Le 30 mai, l'abbé Naayem a fait, devant un grand nombre de nos adhérents de Paris, une conférence sur les souffrances de ses compatriotes, les Assyro-Chaldéens. L'abbé Naayem, qui appartient au diocèse de Diarkébir, et dont le père a été massacré en 1915, a d'ailleurs failli lui-même être une victime des Turcs. Agissant comme aumônier des prisonniers français et des soldats catholiques de l'armée anglaise au camp d'Afioun-kara-Hissar, il déplut par son zèle aux autorités turques. Il commit l'imprudence d'écrire une lettre élogieuse pour la France à un officier français qui allait être envoyé d'Afioun-kara-Hissar à Bozanti, à l'entrée du tunnel de Taurus. Il fut condamné à cent trente jours de cachot, faillit être pendu et reçut du commandant du camp lui-même, qui lui arracha la barbe, une terrible bastonnade.

L'abbé Naayem, qui a été témoin d'une partie des massacres, s'efforce d'obtenir pour ses compatriotes éprouvés les sympathies agissantes de l'Occident et, en particulier, de la France.

* * *

Le martyr des Assyro-Chaldéens, qui ont été presque entièrement massacrés dans le diocèse de Diarbékir et dans le pays de Séert, rappelle de la manière la plus frappante le massacre des Arméniens. Il nous touche d'autant plus que, malgré son éparpillement dans les régions les plus éloignées de l'Empire ottoman, la nation assyro-chaldéenne est cliente de la France, dont toute son élite est arrivée à parler la langue depuis qu'au commencement du XIX^e siècle les congrégations enseignantes françaises ont fondé des écoles dans la haute vallée du Tigre. Nous avons donc toutes les raisons de faire connaître les souffrances de ce peuple dont il a été beaucoup moins parlé que des Arméniens. Cependant il a, en proportion, fourni tout autant de victimes que la nation arménienne puisque plus de 250.000 Assyro-Chaldéens ont été massacrés par les Turcs ou les Kurdes, ou sont morts de faim ou de misère sur les routes de la déportation pendant l'année 1915.

Le massacre a été systématique. Là, comme partout, la Turquie du Comité Union et Progrès a voulu faire disparaître par la violence les éléments allogènes qu'elle était incapable d'assimiler. On commença par désarmer les soldats assyro-chaldéens qui se trouvaient au front. On en fit des bataillons spéciaux de travail employés sur les routes et aux tranchées. Beaucoup de ces hommes ainsi ramenés à l'arrière furent « supprimés ». Les autorités locales se chargèrent de désarmer la population civile. On exigea un certain nombre d'armes et les habitants des villages qui ne pouvaient les fournir furent torturés, souvent d'une façon infernale. On vit des chrétiens aller jusqu'à en acheter à leurs voisins musulmans pour pouvoir livrer les fusils et les armes blanches qu'on leur réclamait. Souvent ils étaient ensuite exécutés pour en avoir possédé.

Voyant ce qui se préparait, les Assyro-Chaldéens de la région de Van et des montagnes de Hakhari s'organisèrent. Ils furent attaqués par les troupes de Djendet bey. Au printemps de 1915, une colonne russe contenant un fort contingent de volontaires arméniens et assyro-chaldéens parvint jusqu'à ces montagnards et réussit à les débloquent. C'est l'époque où les Assyro-Chaldéens qui habitent en Perse la région du lac d'Ourmiah étaient également sauvés par les Russes.

Mais cette résistance heureuse ne fit que condamner davantage les Assyro-Chaldéens des régions moins défendues par la nature. Dès le 8 avril, le crieur public, dit M. l'abbé Naayem, parcourait les rues dans divers centres assyro-chaldéens annonçant que tous les hommes chrétiens devaient se présenter au siège du gouvernement, et en même temps la soldatesque ou la gendarmerie emmenaient avec brutalité tous les Chrétiens qu'ils rencontraient dans les rues. Lorsque ces pauvres malheureux arrivèrent, ils furent jetés sans explication en prison.

Bientôt ce procédé fut appliqué dans toute la Mésopotamie jusqu'à Mossoul inclusivement, et ainsi presque tous les hommes depuis l'âge de seize ans furent arrêtés — souvent ces malheureux étaient dépouillés un à un et on leur donnait des centaines de coups de fouet sur le dos; quand ils s'évanouissaient, leurs bourreaux les jetaient dans les écuries et ils attendaient qu'ils eussent repris connaissance pour les battre de nouveau; tels leur arrachèrent les ongles et la chair de leurs mains et de leurs pieds.

Après de longues souffrances, les hommes, les mains liées comme des forçats, étaient conduits après minuit par groupes, dans les ténèbres, hors des villes et des villages par des gendarmes et des Tcherkesses recrutés parmi les pires des assassins. Là, un à un, ils ont été égorgés sans pitié ou abattus comme des lièvres à coups de fusil et, quelquefois, après le massacre, on coiffa de turbans les cadavres et on photographia les suppliciés. Ces photographies circulèrent longtemps chez les Musulmans et furent même reproduites dans les livres : on fit passer les mutilés au turban pour des Turcs massacrés par des Chrétiens.

Après le massacre des hommes, les femmes et les enfants étaient déportés sur les chemins. Des bandes organisées en corps de massacreurs et des Kurdes postés d'avance attendaient l'arrivée des victimes; le gouvernement leur avait procuré toutes sortes d'instruments de mort : armes à feu, haches, couteaux, gourdins, lances, etc... Ainsi armés, les Kurdes se ruaient sur les femmes, les dépouillaient d'abord de leur argent et de leurs bijoux. On n'avait pas de temps à perdre, on coupait donc les oreilles pour prendre les boucles, on coupait les bras pour s'emparer des bracelets; des enfants furent tranchés en deux, des bébés piétinés, beaucoup de femmes violées. Plus tard, des doigts portant des bagues, des lobes d'oreilles chargés de boucles et de pendants circulèrent longtemps de main en main sur les marchés.

Vers la fin du mois de mai 1915, Djendet bey, le gouverneur militaire de Van, ayant été chassé de la ville par les troupes russes, s'enfuit vers le Sud en passant la rivière de Bohtan, entra à Séert avec 8.000 soldats qu'il appelait lui-même « Kassap Tabouri » (le bataillon bourreau) et donna ordre de massacrer tous les chrétiens de la ville et des environs. Plus de 70 villages assyro-chaldéens furent saccagés, brûlés et les habitants, avec leur prêtre et leur évêque, passés au fil de l'épée.

A Diarbékir, la persécution ne fut pas moins cruelle et commença plus tôt, et ce fut le féroce Dr Téhid bey, alors gouverneur général de Diarbékir, qui conduisit le massacre. Dès le commencement de mai 1915, tous les chrétiens sont désarmés, des perquisitions minutieuses sont faites dans les maisons, les églises, les cimetières, etc.; même les tombeaux sont ouverts. Puis tous les notables assyro-chaldéens, ainsi que les autres, furent arrêtés au nombre de 450 et jetés en prison; deux fois par jour ils étaient flagellés jusqu'au sang; outre les crachats et les ordures et les injures qu'on ne cessait de leur lancer à la figure, on arracha à quelques-uns les ongles des pieds et des mains.

Le diocèse chaldéen de Diarbékir est actuellement presque complètement anéanti. Une grande partie de la population a été massacrée sans pitié et ce n'est que grâce au zèle et au courage sans pareil de l'éminent archevêque de Diarbékir, M^{gr} Suluman, qui échappa à mille morts, qu'un petit nombre de Chaldéens ont pu survivre; ces malheureux sont actuellement dans un complet dénuement et les maisons, les villages, les églises, les écoles sont tous dévastés et détruits.

Il est impossible de répéter tous les témoignages donnés par l'abbé Naayem, de la férocité de la politique dont les Assyro-Chaldéens ont été victimes. Pour eux, comme pour les Arméniens, les atrocités se sont répétées : il peut y avoir de la monotonie jusque dans l'horreur. Citons cependant quelques témoignages frappants recueillis par l'abbé Naayem et portés pendant sa conférence à la connaissance de nos adhérents.

Une Assyro-Chaldéenne, rencontrée à Constantinople par le conférencier, lui a fait un récit dans lequel nous relevons les passages suivants :

« Beaucoup de nos hommes s'étant cachés dans des puits, ceux-ci étaient fusillés du haut des margelles. D'autres ont été tués dans les rues et traînés ensuite par les pieds, liés à une corde comme des chiens, la tête donnant contre les pavés, nus comme des vers. J'ai vu, hélas ! de mes propres yeux et je ne savais alors comment détourner mon regard pour ne pas voir ces atrocités. C'était l'enfer et Satan qui avaient tenu domicile dans notre quartier chaldéen. Les Musulmans étaient considérés par nous comme des diables. Ils entraient dans nos maisons, pillant, cassant, ravageant tout et puis sortaient joyeux en emportant tout ce qui leur plaisait. Nos maisons durant ces jours étaient la propriété des bandits. Les femmes des Turcs commencèrent à se mettre de la partie et à redoubler leurs méfaits. Apeurés, nous nous réunissions les uns chez les autres par groupes de 30 à 40. Un jour, les Musulmans commencèrent à réunir tous les enfants de 6 à 15 ans et les conduisirent au commissariat de police. De là, ils dirigèrent tous ces pauvres petits au haut d'une montagne appelée Ras-el-Hadjar, les égorgèrent, puis les jetèrent du haut de l'abîme. » — Je demandai à mon interlocutrice si ce qu'elle me disait n'était pas exagéré. — Elle me répondit : « C'est au-dessous de la réalité. »

« Une femme turque, qui a vu de ses propres yeux les cadavres des Chaldéens qui pourrissaient hors de la ville, vint me trouver et me dit : « Oh ! la vue de ces dépouilles humaines, toutes nues, m'a tellement impressionnée, que je n'ai pu ni manger ni dormir ce jour-là. »

« Un peu plus tard, des sentinelles vinrent se poster de-

vant les portes de nos maisons pour nous empêcher de sortir. Ils nous dirent qu'ils allaient déporter bientôt les femmes et les jeunes filles qui restaient. Alarmées, nous nous entendîmes pour faire une requête, déclarant que nous préférions être brûlées vives sur place plutôt que d'être déportées sur le chemin. Deux ou trois jours après, deux fonctionnaires du gouvernement arrivent. L'un inscrit nos noms; l'autre tient une bourse pleine d'argent. Il nous distribue une piastre et demie par personne en nous promettant de nous en donner ainsi tous les jours. C'était une ruse pour pouvoir inscrire toutes les femmes qui restaient et les empêcher de se cacher au moment de la déportation, car cette distribution d'argent ne se répéta point. Cinq jours après, les gendarmes arrivent de nouveau et nous ordonnent d'être prêtes à quitter la ville. Accompagnées par eux, nous fûmes conduites par bandes à la gendarmerie, près de Aïn-salibé et ils nous mirent dans des petites chambres, entassées les unes sur les autres, étouffant de chaleur. Nous y restâmes du matin au soir, puis, nous ayant ordonné de sortir, les gendarmes nous conduisirent à la caserne en nous bousculant et en nous frappant en chemin. Là, nous fûmes consternées en voyant des milliers de paysans chrétiens qu'on avait amenés des villages chaldéens des environs.

« Il y avait parmi nous un prêtre, Hass Gordjis, travesti en femme, couvert d'un voile, et un autre jeune homme chaldéen, Nossari, âgé de vingt-cinq ans. Les malfaiteurs ayant reconnu leur sexe les séparèrent de nous et tombèrent brutalement sur eux à coup de massue, puis ils les emmenèrent hors de la caserne pour les tuer. Avant de nous quitter, ces victimes innocentes nous firent leurs adieux et Nossari baisa la main de ma mère. Nous passâmes la nuit à la caserne. Des agents de police et des gendarmes passaient parmi nous et avec la plus grande sauvagerie ils nous arrachaient les jolies filles et les emmenaient pour leurs plaisirs. Aussi le lendemain, quand les gendarmes nous emmenèrent pour être déportées hors de la ville, les femmes prenaient-elles de la boue et en couvraient leur visage pour s'enlaidir. Pour la forme, ils nous distribuaient du pain noir comme du bitume et qui n'était pas mangeable, de sorte que nous préférions le laisser. C'est à coups de cravache qu'ils nous faisaient marcher sur les chemins et ils se livraient sur nous, pauvres femmes sans défense, à toutes sortes d'actes barbares. Beaucoup de nous tombèrent victimes de ces cruautés. Notre chemin était tout semé des cadavres putréfiés de femmes et d'enfants qui nous avaient précédées. La vue des innombrables cadavres que nous foulions aux pieds et l'odeur putride dont l'air était infecté nous navrait et nous ne savions de quel côté détourner les regards ni comment respirer.

« Le matin, ayant quitté la ville de Séert, nous arrivâmes à midi près du fleuve Gazorah. Le soir, nous atteignîmes la rivière Bachour. Comme nous avions avec nous beaucoup de petits enfants qui étaient incapables de marcher, nous demandâmes qu'on nous permit de louer des bêtes. On nous en fit venir quelques-unes louées à 6 medjidiés. Je montai l'une de celles-ci avec ma filleule. Mais à peine avais-je fait un trajet d'une demi-heure qu'un soldat arrive, me frappe sur l'épaule d'un coup de bâton et m'oblige à descendre. Ma compagne Marianne, mère d'Assad et de Bodros — ces derniers se trouvent actuellement à Constantinople — fut tuée sur la bête même. En passant par la rivière de Gazoreh et de Baschouch, beaucoup de mères fatiguées de porter leurs enfants et poussées par le désespoir les jetèrent dans la rivière.

« La nuit arrive et l'obscurité nous enveloppe. Les soldats commencent alors leur besogne : ils viennent parmi nous et s'éclairant avec des allumettes ils choisissent les plus belles de celles qui restent et les emmènent au loin pour assouvir leurs passions, puis les passent aux Kurdes; ceux-ci, après avoir pris du plaisir avec elles, les tuent.

Cent cinquante à deux cents des plus belles jeunes filles chaldéennes subirent ce sort. Parmi celles-ci figuraient les quatre filles de Seidé Chamas Aboch, que j'ai vu tuer moi-même après avoir été violées. Les femmes qui ne pouvaient marcher en chemin étaient tuées.

« A la vue de ces abominations, je me rendis chez Tchéwich, un sergent, et sachant parler un peu le turc, je le priai, moyennant une somme d'argent, de me laisser m'en aller avec ma fille vers la montagne, chez le cheik Asso dans le village de Yolân, pour devenir musulmane. Le sergent me le permit; il permit en outre, moyennant finance, à six autres femmes de m'accompagner. Nous nous dirigeâmes vers la montagne où se tenaient en permanence un grand nombre d'hommes et des femmes turques guettant le passage des convois des chrétiens, pour se ruer sur eux et les piller. Ces sauvages nous ayant aperçues sur la montagne se mirent à nous faire des signes et à nous appeler en nous disant en turc : « Waron, waron — venez, venez — nous vous conduirons près du cheik. » Le tchapuch malicieux, après nous avoir pris notre argent, alla avertir les gendarmes, leur disant que nous avions de l'argent. Ceux-ci viennent à nos trousses, commencent une fusillade pour nous faire rebrousser chemin. Ils se saisissent alors de nous, nous fouillent, nous enlèvent bijoux, numéraire et vêtements. « Allez maintenant auprès du cheik Asso. » Les Kurdes qui devaient nous conduire auprès du cheik nous firent marcher durant plusieurs heures, puis après nous avoir fait faire une halte, ils tombèrent sur nous, enlevant tout ce que nous possédions, ne nous laissant que nos caleçons. Ils se saisirent en outre de trois de nos plus belles jeunes filles, puis, ô horreur! les violèrent sous nos yeux.

« Le lendemain nous aperçûmes un pâtre turc du village de Becken que je connaissais et qui venait souvent chez moi à Séert. M'ayant reconnue et voyant mon état lamentable il poussa des soupirs et se cacha la figure pour ne pas voir ma nudité. C'est lui qui nous conduisit auprès du cheik. Emu, ce dernier ordonna qu'on nous fit prendre du lait caillé et du pain. Puis nous ayant donné des vêtements pour nous couvrir, le cheik Asso, après nous avoir permis de dormir, nous fit appeler toutes le lendemain et nous informa qu'il allait nous envoyer à Becken. « Je suis forcé de le faire, dit-il, parce qu'en donnant l'hospitalité à des chrétiens, cela me causerait des ennuis. Voici quatre hommes qui vous conduiront à destination. Là vous donnerez à chacun un peu d'argent pour qu'il ne vous tue pas. » Nous étant mises en marche, un cavalier kurde se présente, descend de sa monture, empoigne-la fille de Hisa Choré appelée Galé et lui assène un coup de poignard dans la poitrine. La malheureuse tombe sur le sable brûlant, baignée dans son sang et meurt deux jours après dans une longue agonie. — C'est une de mes compagnes, qui a vu ce drame, qui me l'a raconté. — Ce cavalier aurait voulu nous tuer toutes, mais nous fûmes assez fortes pour l'en empêcher. Arrivées à Becken, un de nos gardiens turcs alla au village aviser une chrétienne convertie à l'islamisme, appelée Amina, qui vint vers nous. Elle nous donna de l'argent pour payer nos gardes. Amina nous prit la nuit chez elle. Son mari, qui s'appelait Sophi Chamsa, était soldat et se trouvait sur le front. Amina nous cacha dans son écurie, mais ses voisines Kurdes ayant eu vent de la chose allèrent la raconter au mudir qui nous fit arrêter. Le mudir me reconnut. « Pourquoi avez-vous fui le convoi, me dit-il? — Parce que les Kurdes voulaient me fusiller. — Où sont vos vêtements? — Les Kurdes nous les ont pris. » Il appela alors quatre gendarmes et leur ordonna d'aller nous tuer à l'endroit où furent massacrés les Chaldéens de Becken. Considérant la mort comme une délivrance, nous ne fîmes pas le moindre geste pour le prier de nous épargner la vie. Les gendarmes se saisirent de nous et de nos enfants. Huit personnes en tout. Ayant fait deux heures de marche, nous étions presque arrivées

sur le lieu de l'abattoir. Tout à coup, o mystère! un gendarme cria de loin : « Retournez, le mudir vous appelle. » Arrivées au village, nous nous jetons au pied du mudir le suppliant de nous épargner. « Priez pour la santé de mon frère Sabri effendi, qui, connaissant Halata et sachant que je vous avais envoyées à la mort, voulut vous épargner », nous dit-il. Nous restâmes une semaine dans ce village, vivant d'aumônes et logeant dans une écurie. Un nouveau gouverneur, Bayram Zehni bey, arrive à Séert. Ayant appris que je savais faire la cuisine, il envoya me chercher. Mes compagnes voulurent aussi me suivre. Ma fille était restée chez Amina. A Séert je me rendis chez le gouverneur et mes compagnes se cachèrent ailleurs. Les Turcs ayant appris la présence des Chaldéennes à Séert décidèrent de les tuer. L'une de mes compagnes a été étranglée et les autres poignardées. J'ai vu leurs corps traînant dans les rues tout maculés de sang et presque nus. »

Une autre femme assyro-chaldéenne a fait à l'abbé Naayem le récit suivant :

« Aux environs de Mohamed-khan, localité presque déserte entre Vereca-choir et Oufa, arrivèrent un jour des convois composés de 10.000 personnes : femmes, jeunes filles et enfants. C'était en automne 1915. Ces convois venaient d'Erzérout, Karpout, Séert, Diarbékir et Mardine. Ils demeurèrent sept jours dans les environs de Mohamed-khan. Les premiers jours, l'occupation des gendarmes consistait à dépouiller leurs victimes de ce qui leur restait. N'ayant plus de vêtements, souffrant de la faim et du froid, 2.000 moururent de maladie et de misère.

« Plusieurs centaines, affolées, souffrant atrocement de la soif, allaient se jeter dans les citernes vides de ce lieu désert et y mouraient. Treize citernes se trouvant dans ce lieu furent ainsi remplies. Le reste, plusieurs milliers, furent cernées un jour par 400 cavaliers kurdes armés, aidés de 150 gendarmes. Ayant rangé les chrétiens dans un endroit entouré de longues herbes sèches et abondantes qui poussaient dans un champ, entourant ce convoi et cachant les corps des chrétiens, ils mirent le feu à ces broussailles. A noter qu'avant de mettre le feu ils dépouillèrent leurs victimes de tout ce qu'elles possédaient. Les chrétiens voyaient avec épouvante les flammes s'approcher d'eux lentement. La terreur dans l'âme, ils sentaient leur fin prochaine, sans pouvoir bouger, car s'ils cherchaient à fuir de droite, les flammes les léchaient à gauche. Ceux qui parvenaient à traverser le feu étaient accueillis de la part de la gendarmerie par un autre feu encore plus nourri. D'une façon ou d'une autre ils étaient condamnés à mourir.

« Ainsi furent exterminées des milliers d'âmes humaines, tout ce qui restait desdits convois. »

« Après cette épouvantable hécatombe, des femmes et des enfants kurdes arrivaient avec des tamis et prenant les cendres des morts les tamisaient pour voir s'il n'y avait pas de l'or qui restait, vu que les femmes chrétiennes avalaient souvent, selon le procédé classique, de l'argent qu'elles cachaient ainsi pour subvenir à leurs besoins. »

Un parent de l'abbé Naayem a reçu d'un Kurde même, qui le prenait pour un médecin turc, les aveux que voici :

« J'étais autrefois en relations d'affaires avec une famille chrétienne de Mardine. Au temps des massacres, je vis arriver un convoi de femmes dans notre village. Il était conduit par des Circassiens (tcherkesses). Ceux-ci se mirent à procéder à la vente de ces femmes comme s'il se fût agi d'un marché d'esclaves. Ayant remarqué que, parmi celles-ci, il s'en trouvait une faisant partie de la famille avec laquelle j'étais en relations d'affaires, je fis alors tout mon possible pour l'arracher des mains de ces bandits avec quelques-unes de ses compagnes. La jeune fille en question qui était fort belle s'appelait, je crois, Kalmouni. Ces femmes étant toutes de Mardine, je connaissais la plupart de leurs parents.

« Au début, je me mis à les consoler; puis mon fils s'étant épris de Kalmouni il me demanda la permission de l'épouser. Je m'approchai de la belle jeune fille et lui proposai la chose. Elle me déclara qu'elle préférerait mourir que de se marier à un musulman. Je suis revenu plusieurs fois à la charge, dit le Kurde, mais ce fut en vain. Je la menaçai alors, lui disant que je la tuerais si elle n'acceptait pas, mais tout fut inutile. Néanmoins, je me décidai à acheter sept de ces chrétiennes, Kalmouni comprise, et les emmenai chez moi.

« Un jour que personne n'était à la maison, je les ai mises toutes nues dans une chambre et commençai à les menacer. Vous devez épouser ces Kurdes, leur dis-je. Je les injuriai, les menaçant de les tuer toutes si elles ne voulaient m'écouter. Sur leur refus, je les outrageai en attendant à leur pudeur et à leur vertu. Puis, pour effrayer celle que je voulais donner à mon fils, je tuai trois d'entre ses compagnes. Une balle atteignit l'une à l'œil, l'autre au cœur, la troisième au pied. Le sang giclait de ces corps ensanglantés. Kalmouni impassible encourageait ses compagnes et les exhortait à résister.

« Voyant le sang couler abondamment, j'ai été un peu attendri et j'ai épargné les autres. Puis, revenant vers la belle Kalmouni, je continuai à la menacer. Avec audace elle m'insulta, me disant : « Tu es un lâche de maltraiter ainsi des femmes. Tu es indigne de porter le nom d'homme. » A ces mots, furieux, je tire le revolver pour la tuer. Elle me crie : « Au nom du pain que tu as si souvent mangé chez nous, ne me tue pas encore. » Par pudeur, vu qu'elle était nue, elle me pria de lui permettre au moins de tourner le dos ayant honte de se montrer ainsi devant un homme. A ces paroles j'hésitai, et l'amitié qui existait entre sa famille et moi revenant à ma mémoire, je décidai de lui laisser la vie. Puis me ravisant et de peur que cette femme courageuse ne pût me diffamer un jour et raconter les traitements que je lui avais fait subir, je lui tirai un coup sur le dos et la tuai. »

Une jeune femme chaldéenne, parlant parfaitement le français et saisie par un Arabe qui l'a vendue à un Bédouin de la tribu de Chamar, a fait à l'abbé Naayem le récit suivant :

« Mon maître était un chef arabe. Je restai quelque temps là-bas, puis, dégoûtée de la vie que j'y menais, je pris la résolution de déguerpir et partis à l'insu du cheik.

« J'étais sur le chemin de Mossoul, marchant la nuit et me cachant le jour, sans pain, sans eau, exténuée de fatigue. Après trois jours de marche, j'aperçus au loin des groupes d'hommes. Je crus que c'étaient des nomades arabes. Arrivée auprès d'eux, je constatai que j'étais en présence de déportés chrétiens qu'on transportait à Mossoul. Je restai en leur compagnie durant trois jours, vivant d'aumône. Ce convoi divisé en trois groupes fut dirigé partie sur Seudjar, partie sur Mossoul et enfin le restant à Ras-el-Ain. J'étais dans ce dernier groupe. Le but des Turcs était de faire périr tous les chrétiens et c'est pourquoi on les transportait ainsi sans cesse d'un endroit à un autre.

« Le convoi atteignit Ténérive et Ras-el-Ain, près du petit cours d'eau appelé Djerdjeb. Dans ce désert se trouvaient de grandes citernes antiques. On nous y conduisit. Les soldats, avec l'aide des Tcherkesses, égorgèrent un à un les chrétiens et les jetèrent dans ces citernes. J'étais la trentième. Je reçus un coup d'épée et m'évanouis. Ayant repris connaissance je constatai alors que je me trouvais dans une citerne. Je ne revins du reste à moi qu'à la suite du coup que je reçus et qui provenait d'un corps que je sentis tomber sur moi. C'était un cadavre que les bourreaux venaient d'y jeter, car au-dessus de ma tête les massacres continuaient.

« Quant à moi, j'avais été blessée à la tête, mais non pas mortellement. Les meurtriers, dans leur hâte de finir

avec le grand nombre de victimes qu'ils avaient à tuer, les précipitaient dans les citernes sans même se donner la peine de les achever, et je sentais des corps remuer près de moi dans un état voisin de l'agonie. Je perdais beaucoup de sang de ma blessure et je tâchais de trouver le moyen de me sauver et de ne pas rester ensevelie sous les cadavres qui pleuvaient au-dessus de moi. J'étais alors obligée, chaque fois qu'un corps tombait dans la citerne, de me hisser sur lui de peur d'être ensevelie par l'avalanche de ceux qui suivaient.

« Les pauvres êtres blessés s'agitaient et je les sentais frissonner au-dessous de moi. Leurs plaintes et leurs gémissements me faisaient frémir.

« Vers le soir, la boucherie étant terminée, je me trouvai à la surface de la citerne presque au niveau du sol. Je passai toute la nuit ainsi, perdant du sang de ma blessure et ne pouvant faire aucun mouvement pour me sauver.

« Le lendemain, des passants venant regarder par curiosité dans lesdites citernes, un vieillard arabe de la tribu de Bagara m'aperçut, me prit et me conduisit sous sa tente. Son fils m'épousa. Je restai quelque temps chez lui, puis celui-ci me vendit pour 18 medjidiés à un certain Hussein, fils du maire du village de Amanda qui se rendait à Rassilein. Ce dernier m'épousa et je suis encore chez lui. »

Un enfant qui a été retrouvé chez les Bédouins, misérable, méconnaissable, ayant presque oublié sa langue maternelle, a fait dans la langue du désert à l'abbé Naayem un récit dont nous extrayons le passage suivant :

« Nous étions à Diarbékir dans un convoi composé de 300 personnes. Un matin, nos bourreaux prirent tous les hommes et les jetèrent en prison. Ces malheureux y restèrent longtemps. Puis un jour, l'idée m'étant venue de me rendre jusqu'à la prison, là je constatai que tous ceux qui s'y trouvaient enfermés, mes parents et les autres, avaient été massacrés et jetés dans le fleuve. Voici comment les tyrans procédèrent. Ils réunirent d'abord les femmes, les jeunes filles et les enfants qu'ils destinèrent à la déportation. Ils en formèrent des convois qui prirent le chemin de Mardine.

« Je faisais partie de ce troupeau humain. Nous marchions tristes et inquiets. Les gendarmes et les Kurdes qui les accompagnaient commencèrent à aiguïser sous nos yeux leurs poignards, puis relevant leurs manches ils s'apprêtèrent à commencer leur macabre besogne. Notre convoi comprenait aussi vingt vieillards. C'est par eux que les bourreaux commencèrent. Dix minutes leur suffirent pour les égorger. Puis faisant diversion ils prirent dix des plus belles jeunes filles du convoi et les massacrèrent à leur tour. Comme des vampires, ils se jetèrent ensuite sur leurs cadavres qu'ils dépouillèrent de leurs vêtements. Détail à relever, les gendarmes portaient l'uniforme bleu, et les Kurdes vêtus de leur costume national étaient coiffés de grands turbans. La tuerie continuait ainsi : les femmes et les jeunes filles étaient séparées par groupes de dix placées à une distance de 20 mètres, puis tuées et jetées dans un puits. Les vieilles elles-mêmes n'étaient pas épargnées. Ces bandits retinrent six des plus belles jeunes filles qu'ils destinaient à leurs orgies. Il ne resta plus après ce massacre que des fillettes et les enfants. Un conciliabule fut tenu entre Kurdes et gendarmes. Ces derniers décidèrent de ne pas tuer les enfants, mais de les livrer aux Arabes et à la population turque. Les intéressés avertis venaient faire leur choix et emportaient leurs proies. »

Les Alliés ne doivent pas oublier qu'il n'y a pas eu que des scènes de martyre dans l'histoire des Assyro-Chaldéens pendant la guerre : il y a eu aussi des pages d'épopée. Les groupes montagnards qui ont pu s'organiser ont apporté leur contribution notable aux efforts militaires des Alliés contre les Turcs. A l'approche des armées russes

au Nord, des armées anglaises, au Sud et devant l'invasion menaçante des Turcs massacreurs qui avaient déjà dévasté toute leur montagne et leurs villages, tous les Chaldéens coururent aux armes ; ils formèrent une armée d'environ 15.000 combattants et volèrent au-devant des troupes turques sous le commandement du fameux Petros Elos, un patriote intrépide, le héros des Chaldéens, qui fut dernièrement décoré de la Légion d'honneur. Ces braves guerriers, héritant de l'enthousiasme et du courage de leurs ancêtres, tinrent tête aux Turcs, aux Kurdes et aux bandes persanes soulevés par les agents ottomans et germaniques. Ces mêmes troupes, qui furent commandées vers la fin par des officiers français, facilitèrent ainsi l'avance des Russes en Arménie et l'avance anglaise en Mésopotamie.

L'abbé Naayem a rapporté là des faits que les Alliés ne sauraient oublier. La France, en particulier, ne saurait oublier ni les souffrances, ni l'héroïsme d'un peuple dont l'élite a été formée, dans ses écoles et se réclame d'elle, comme l'a rappelé l'abbé Naayem dans quelques phrases émouvantes, au commencement et à la fin de sa conférence.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS

L'appel du Comité à ses souscripteurs a reçu un bienveillant accueil et déjà un grand nombre d'entre eux y ont répondu favorablement, quelques-uns même en faisant le rappel des cotisations des années précédentes. A tous nous adressons nos remerciements.

Nous demandons une fois de plus à ceux qui n'ont pas encore envoyé leur souscription de vouloir bien considérer l'effort du Comité et le sacrifice que lui impose l'augmentation des frais d'impression et de l'aider particulièrement à rendre à l'Asie Française une périodicité que la gravité et l'urgence des questions qui se posent en Orient rendent extrêmement désirable.

Dès le 1^{er} janvier prochain nous comptons en effet reprendre notre publication mensuelle.

Le montant de la souscription n'est pas limité, mais le Bulletin n'est servi pendant un an, qu'aux personnes ayant versé au moins 25 francs. Ce minimum est seulement de 20 francs pour les officiers et fonctionnaires.

Le versement des cotisations peut se faire dans tous les bureaux de poste au crédit de notre compte courant postal Paris n° 1900, soit par l'envoi d'un chèque sur Paris.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MM.	
Colonel de Trémont, château de Trémont.....	12 »
Service géographique de l'armée, à Paris.....	25 »
Le Général comm. les troupes alliées en Orient.	24 »
Capitaine Haack, sous-gouv. de Tripoli de Syrie.	25 »
Contre-amiral Huguet, à Paris.....	12 »
Georges Vayssié, Le Caire.....	25 »
Conte-Devolx, à Paris.....	40 »

A reporter... 163 »

Report.....	163 »
Georges Vauthier, à Troyes.....	20 »
Bernard et Jarišlowsky, à Paris.....	25 »
Hugo Lundberg, consul de France, à Stockholm.	25 »
Colonel Brémoud, aux armées.....	25 »
Chignac, aux armées.....	25 »
Général Sucillon, à Paris.....	20 »
Le gouverneur de Madagascar.....	50 »
Le Musée Commercial et Colonial, à Lille.....	12 »
Wiet, à Lyon.....	15 »
Sous-lieutenant Berge.....	15 »
Le R. P. Ruffier, à Jérusalem.....	12 »
R. A. de Jaurias, à Kharbine.....	50 »
Section technique des troupes colon., à Paris..	25 »
De la Forcade, à Beyrouth.....	25 »
Le Capitaine d'Espinay, à Caracas.....	20 »
Le Résident supérieur du Laos.....	50 »
D ^r Boucher, à Tananarive.....	15 »
Le Général Le Rond, à Paris.....	25 »
Belin frères, à Paris.....	20 »
Léon Boulloche, à Paris.....	100 »
Robert de Billy, à Paris.....	20 »
Albert Massu, à Paris.....	20 »
Maison du « Bon Marché », Paris.....	20 »
S. A. le Prince Bonaparte, à Paris.....	100 »
Le Syndicat cotonnier de l'Est, à Epinal.....	20 »
F. François-Marsal, à Paris.....	25 »
Les Grands Magasins du Louvre, à Paris.....	50 »
Alex. Josset, à Paris.....	25 »
Pelleray, à Paris.....	15 »
La Chambre de Commerce de Marseille.....	300 »
Les Messageries Maritimes, à Paris.....	300 »
Le Comte de Saint-Quentin, à Paris.....	25 »
Le Comte de Semallé, à Paris.....	25 »
Le Marquis de la Ferronnays, à Paris.....	50 »
Henri Gans, à Paris.....	25 »
Maxime Getten, à Paris.....	25 »
D ^r Legendre, à Paris.....	20 »
Le Comte Roger de Gontaut-Biron, à Paris.....	25 »
René Dussaud, à Paris.....	20 »
Cornelis de Witt, à Paris.....	10 »
Heurteau, à Paris.....	25 »
Vicomte J. de Courcy, à Paris.....	25 »
Chambre de Commerce du Mans.....	20 »
Etabliss. Bergougnan, à Clermont-Ferrand.....	25 »
Louis Vignon, à Paris.....	12 »
Chambre de Commerce de Rouen.....	25 »
Lieut.-col. Bonneau, à Villeneuve-sur-Bellot...	15 »
Max Leclerc, à Paris.....	25 »
Commandant P. Portier, à Paris.....	12 »
Victor Toussaint, à Paris.....	20 »
Lieut. de vaisseau Masse, à Vendôme.....	20 »
Vicomte Cornudet, à Paris.....	50 »
L'abbé Mann, à Messon.....	20 »
Piccioni, à Paris.....	25 »
P. Paris, à Châtillon-sous-Bagneux.....	20 »
Denis frères, à Bordeaux.....	25 »
Charles de Lesseps, à Paris.....	15 »
Bibliothèque de la garnison de Perpignan.....	25 »
Le R. P. Portal, à Paris.....	15 »
Georges Johnston, à Paris.....	25 »
Marcel Hutter, à Dunkerque.....	20 »
Louis Sculfort, à Maubeuge.....	10 »
G. de Puybaudet, à Beaune.....	20 »
J. Proton, à Lyon.....	25 »
Docteur Matignon, à Paris.....	20 »
Joseph Joubert, château de Kersa.....	20 »
Baron Antonin de Mandat-Grancey, à Paris....	80 »
A reporter.....	2.496 »

Report.....	2.496 »
Gabriel Fermé, à Paris.....	20 »
Société Laitière Maggi, à Paris.....	20 »
Général de Lagarenne, à Paris.....	12 »
Emile Aublé, à Lyon.....	27 »
Paul Cambon, ambassadeur de France.....	50 »
Chambre de Commerce de Cambrai.....	10 »
Aouni Abdul Hadi, à Paris.....	20 »
Chambre de Commerce de Lyon.....	300 »
Ed. de Clebsattel, à Dunkerque.....	20 »
Cercle militaire de Nice.....	20 »
G. Calmann-Lévy, à Paris.....	50 »
Baron Jean de Neufville, à Paris.....	20 »
Commandant Gautron, à Guzieu.....	25 »
Pierre Bodereau, à Angers.....	15 »
L. Rivière, à Lavaud.....	12 »
J.-C. Charpentier, à Paris.....	25 »
Capitaine Labbé, à l'Île d'Aix.....	12 »
Total.....	3.154 »

LA FRANCE, L'ANGLETERRE ET LA SYRIE

La question de Syrie, qui s'est posée en fait, et contrairement au désir de notre nation, entre la France et l'Angleterre, a donné lieu, pendant les mois qui se sont écoulés depuis la publication de notre dernier numéro, à de nombreuses discussions de presse. Nous publions ci-après un article sur la manière dont les journaux britanniques ont commenté les affaires syriennes et sur les tendances ou les intentions que ces commentaires ont révélées. Dans la pratique un fait nouveau est intervenu, et ce fait, sans régler la question, fait disparaître partiellement un des griefs que nous avons contre la politique britannique dans le Levant : en vertu d'une décision prise le 15 septembre par la Conférence, il a été convenu que les troupes britanniques seraient relevées par les troupes françaises en Cilicie et en Syrie, dans la zone bleue de l'accord franco-britannique de mai 1916.

C'est là un fait important. Il nous permet en effet, au moins dans une partie de la Syrie, de remédier à la situation d'infériorité qui nous a été infligée depuis tout un temps dans ce pays. L'extrême limitation, au cours de la dernière année de la guerre, de la participation française à la campagne du maréchal Allenby, a constitué pour nous une première cause d'infériorité. Et c'en a été une autre, depuis l'armistice, que l'opposition constante du gouvernement britannique aux demandes que lui adressait le gouvernement français de remplacer en Syrie les forces anglaises par les nôtres.

Pour quelles raisons le gouvernement britannique écartait-il ainsi les demandes de notre gouvernement? Nous n'avons pas besoin de le répéter aujourd'hui, car l'Asie française l'es a, plusieurs fois déjà exposées et réfutées. Mieux

vaut nous efforcer de déterminer exactement ce qu'est l'accord du 15 septembre dernier.

*
**

Cet accord (il convient de le remarquer d'abord) est strictement limité à la relève des troupes britanniques par les nôtres dans la zone où le pacte de 1916 nous permettait d'établir telle administration qui conviendrait au gouvernement de la République. Rien de plus restreint, par conséquent. Néanmoins, la presse britannique l'a présenté aussitôt comme constituant une solution définitive de la question de Syrie. Du moment que nous étions admis à établir nos troupes dans la zone littorale, nous n'avions plus rien à demander. Une fois de plus, par conséquent, nos alliés anglais ont voulu répandre l'impression qu'à très bon compte la question était réglée, les engagements de l'Angleterre tenus et toute espèce de dissentiment dépourvue d'aucune raison d'être.

On ne saurait laisser s'accréditer cette interprétation de la décision prise le 15 septembre par la Conférence. L'arrangement franco-britannique ne laisse pas seulement subsister la question des relations de la France avec les quatre villes de la Syrie intérieure (Alep, Hamah, Homs et Damas), la question posée par les termes mêmes de l'accord de 1916, mais extraordinairement aggravée par les pratiques de l'occupation britannique depuis un an; il ne résout en rien, d'autre part, un problème politique qui doit recevoir sa solution de la Conférence. La relève n'implique en effet aucune décision politique définitive; elle se borne à nous donner charge d'assurer l'ordre et l'administration des territoires occupés, en attendant que l'accord avec la Turquie et les décisions de la Conférence règlent le sort des territoires qui ont appartenu à l'Empire ottoman. La seule conséquence de la relève est de nous délivrer, dans le provisoire résultat de l'occupation, d'un régime d'infériorité intolérable et des difficultés administratives découlant de ce fait que les Français, chargés d'administrer la zone ouest des territoires occupés, dépendaient non pas de l'autorité française, mais du quartier général britannique.

*
**

La décision prise le 15 septembre par la Conférence à la suite d'un accord entre les deux gouvernements ne modifie donc pas les bases des relations franco-anglaises en ce qui concerne la Syrie. Celles-ci continuent d'avoir pour fondement l'accord de mai 1916, auquel notre gouvernement n'a en aucune façon ni sur aucun point renoncé.

Nous n'avons encore publié le texte de cet accord que sous des formes tronquées de mauvaise foi par les journaux du gouvernement bolcheviste. Il est bon, il est utile que cette revue en donne le texte intégral. Nos lecteurs, qui suivent avec tant d'attention la campagne que l'Asie française a menée pendant toute la guerre et depuis l'armistice pour sauvegarder notre

situation en Orient, sauront ainsi exactement jusqu'à quel point le gouvernement français s'est engagé. D'autre part, nous n'avons plus de scrupules à en insérer le texte complet. Son secret n'est-il pas devenu maintenant celui de Polichinelle, tout le monde commentant l'accord de 1916 de manière à en révéler le contenu, et le *Temps* en ayant publié les clauses dans son numéro du 22 mai 1919?

Nous aurons à revenir sur la manière dont a été négocié cet accord. Il suffira d'indiquer maintenant qu'il résulte d'un échange de lettres entre M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, et sir Edward Grey. Par ces lettres était sanctionné le résultat des négociations engagées précédemment entre M. François Georges-Picot, haut délégué de la France en Syrie, et sir Mark Sykes, et il l'était dans les termes qu'on va lire.

M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, à sir Edward Grey, Bart, Secrétaire d'Etat.

Londres, 9 mai 1916.

J'ai été chargé de faire connaître à Votre Excellence que le gouvernement français accepte les limites telles qu'elles ont été fixées sur les cartes signées par sir Mark Sykes et M. Georges-Picot ainsi que les conditions diverses formulées au cours de ces discussions:

Il demeure donc entendu que :

1° La France et la Grande-Bretagne sont disposées à reconnaître et à protéger un Etat arabe indépendant ou une confédération d'Etats arabes dans les zones A et B indiquées sur la carte ci-jointe, sous la suzeraineté d'un chef arabe. Dans la zone A la France et, dans la zone B, la Grande-Bretagne auront un droit de priorité sur les entreprises et les emprunts locaux. Dans la zone A, la France et, dans la zone B, la Grande-Bretagne auront seules à fournir des conseillers ou des fonctionnaires étrangers à la demande de l'Etat arabe ou de la confédération d'Etats arabes.

2° Dans la zone bleue la France, et dans la zone rouge, la Grande-Bretagne seront autorisées à établir telle administration directe ou indirecte ou tel contrôle qu'elles désirent et qu'elles jugeront convenable d'établir après entente avec l'Etat ou la confédération d'Etats arabes.

3° Dans la zone brune sera établie une administration internationale dont la forme devra être décidée... d'accord avec les autres alliés et les représentants du chérif de la Mecque.

4° Il sera accordé à la Grande-Bretagne : 1° les ports de Caïfa et d'Acre ; 2° la garantie d'une quantité définie d'eau du Tigre et de l'Euphrate dans la zone A pour la zone B. Le gouvernement de S. M. de son côté s'engage à n'entreprendre à aucun moment des négociations en vue de la cession de Chypre à une tierce puissance sans le consentement préalable du gouvernement français.

5° Alexandrette sera un port franc en ce qui concerne le commerce de l'empire britannique et il ne sera pas établi de différence de traitement dans les droits de ports, ni d'avantages particuliers refusés à la marine ou aux marchandises anglaises; il y aura libre transit pour les marchandises anglaises par Alexandrette et par chemin de fer à travers la zone bleue, que ces marchandises soient destinées à la zone rouge, la zone B, la zone A ou en proviennent; et aucune différence de traitement ne sera établie directement ou indirectement, aux dépens des marchandises anglaises sur quelque chemin de fer que ce soit comme aux dépens de marchandises ou de navires anglais dans tout port desservant les zones mentionnées.

Caïfa sera un port franc en ce qui concerne le commerce

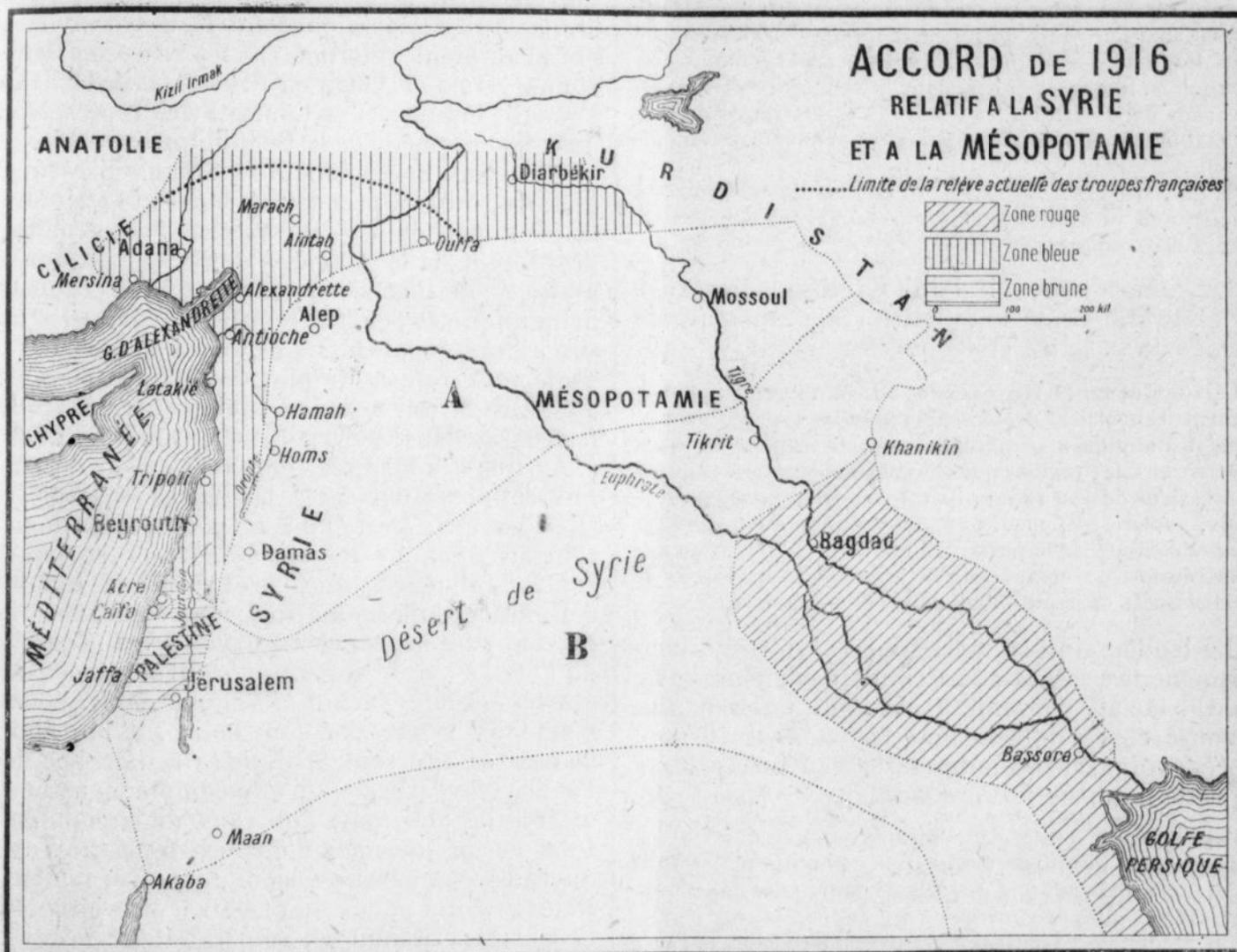
de la France, de ses colonies et de ses protectorats et il n'y aura ni différence de traitement ni avantage dans les droits de port qui puisse être refusé à la marine et aux marchandises françaises. Il y aura libre transit pour les marchandises françaises par Caïfa et par le chemin de fer anglais à travers la zone brune que ces marchandises soient en provenance ou à destination de la zone bleue, de la zone A ou de la zone B et il n'y aura aucune différence de traitement directe ou indirecte aux dépens des marchandises françaises sur quelque chemin de fer que ce soit comme aux dépens des marchandises ou des navires français dans quelque port que ce soit desservant les zones mentionnées.

6° Dans la zone A le chemin de fer de Bagdad ne sera pas prolongé vers le Sud au delà de Mossoul, et dans la zone B vers le nord au delà de Samarra, jusqu'à ce qu'un

bleue et rouge aussi bien que dans les zones A et B, et aucune augmentation dans les taux des droits ou changement des droits *ad valorem* en droits spécifiques ne pourra être faite si ce n'est avec le consentement des deux Puissances.

Il n'y aura pas de douanes intérieures entre aucune des zones ci-dessus mentionnées. Les droits de douane prélevables sur les marchandises destinées à l'intérieur seront exigés aux ports d'entrée et transmis à l'administration de la zone destinataire.

9° Il sera entendu que le gouvernement français n'entreprendra, à aucun moment, aucune négociation pour la cession de ses droits et ne cédera les droits qu'il possédera dans la zone bleue à aucune tierce Puissance si ce n'est l'État ou la confédération d'États arabes, sans l'agrément préalable du gouvernement de S. M., qui, de son côté, don-



Comité de l'Asie Française

chemin de fer reliant Bagdad à Alep par la vallée de l'Euphrate ait été terminé et cela seulement avec concours des deux gouvernements.

7° La Grande-Bretagne aura le droit de construire, d'administrer et être seul propriétaire d'un chemin de fer reliant Caïfa avec la zone B. Elle aura en outre un droit perpétuel de transporter ses troupes en tout temps le long de cette ligne. Il doit être entendu par les deux gouvernements que ce chemin de fer doit faciliter la jonction de Bagdad et de Caïfa, et il est de plus entendu que si les difficultés techniques et les dépenses encourues pour l'entretien de cette ligne de jonction dans la zone brune en rendent l'exécution impraticable, le gouvernement français sera disposé à envisager que ladite ligne puisse traverser le polygone Barries-Keis Mapril-Silbrad-Tel Hotsda-Mesuire avant d'atteindre la zone B.

8° Pour une période de vingt ans les tarifs douaniers turcs resteront en vigueur dans toute l'étendue des zones

nera une assurance semblable au gouvernement français en ce qui concerne la zone rouge.

10° Les gouvernements anglais et français, en tant que protecteurs de l'État arabe, se mettront d'accord pour ne pas acquérir et ne consentiront pas à ce qu'une tierce Puissance acquière des possessions territoriales dans la péninsule arabique, ou construise une base navale dans les îles sur la côte Est de la mer Rouge. Ceci toutefois n'empêchera pas telle rectification de la frontière d'Aden qui pourra être jugée nécessaire par suite de la récente agression des Turcs.

11° Les négociations avec les Arabes pour les frontières de l'État ou de la Confédération d'États arabes continueront par les mêmes voies que précédemment au nom des deux Puissances.

12° Il est entendu en outre que des mesures de contrôle pour l'importation des armes sur le territoire arabe seront envisagées par les deux gouvernements.

Je serais obligé à V. Exc., au cas où ces conditions auraient l'agrément du gouvernement du Roi, de vouloir bien me le faire connaître. »

Quelques jours plus tard, sir Edward Grey écrivait à M. Paul Cambon une lettre en anglais dont voici la traduction :

*Sir Edward Grey, baronnet, secrétaire d'État,
à M. Paul Cambon, ambassadeur de la République
française à Londres.*

Foreign Office, 15 mai 1916.

J'aurai l'honneur de répondre complètement dans une note ultérieure à la note de V. E. du 9 courant relative à la création d'un Etat arabe, mais je serais, en attendant, reconnaissant à V. E. si Elle pouvait m'assurer que, dans ces régions qui, sous les conditions énoncées dans cette communication, deviendront entièrement françaises ou dans lesquelles les intérêts français seront reconnus prédominants, toutes les concessions britanniques existantes, les droits de navigation et les droits et privilèges de tous les établissements religieux, scolaires ou médicaux anglais seront maintenus.

Le gouvernement de S. M. est, comme de juste, prêt à donner une assurance réciproque en ce qui concerne la sphère britannique.

Le même jour, M. Paul Cambon adressait à sir Edward Grey une lettre reproduisant les termes de la lettre ci-dessus et ajoutant :

J'ai l'honneur de faire connaître à V. E. que le gouvernement français est prêt à sanctionner les diverses concessions britanniques ayant date certaine antérieure à la guerre dans les régions qui lui seraient attribuées et qui relèveraient de son action. Quant aux établissements religieux, scolaires et médicaux, ils continueraient à fonctionner comme par le passé, étant entendu toutefois qu'une telle réserve ne comporte pas le maintien des droits de juridiction et de capitulation dans ces territoires.

Le lendemain, 16 mai, sir Edward Grey, conformément à la promesse contenue dans sa lettre du 15, faisait parvenir à M. Paul Cambon une réponse complète à la note française du 9 mai. Après avoir accusé à notre ambassadeur réception de cette note, sir Edward ajoutait :

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que l'acceptation de tout le projet comme il se comporte maintenant impliquera l'abandon d'intérêts britanniques considérables. Mais comme le gouvernement de Sa Majesté britannique reconnaît l'avantage devant résulter pour la cause générale des Alliés de la création d'une meilleure situation politique intérieure en Turquie, il est prêt à accepter l'arrangement auquel on est arrivé, c'est-à-dire que la coopération des Arabes soit assurée et que les Arabes remplissent les conditions et obtiennent les villes de Homs, Hama, Damas et Alep. Il est donc entendu entre les gouvernements français et anglais que...

Et la note reproduisait en anglais les termes de la lettre du 9 mai, de M. Paul Cambon.

*
*
*

Comme on le voit, l'accord dont nous venons de reproduire le texte (1) donnait à l'Angleterre

(1) Cet accord faisait suite, il est bon de le rappeler, à celui qui avait été conclu entre le gouvernement français et sir Edward Grey au mois de décembre 1912. A ce moment M. Raymond Poincaré, alors ministre des Affaires étrangères, avait fait au Sénat, sur les intérêts traditionnels de la France en Syrie, une déclaration dont

le droit d'administrer directement la Mésopotamie et à la France celui d'administrer directement la zone côtière de la Syrie, ainsi qu'une grande partie des territoires de l'Anatolie orientale. En outre, dans la Syrie intérieure comme dans la haute Mésopotamie, la France ou l'Angleterre devait exercer son influence chacune sur un Etat arabe indépendant ou sur une confédération d'Etats arabes. Il y avait là une situation hybride mais qui, malgré sa complexité, créait néanmoins à l'Angleterre à l'égard de la France des engagements moraux parfaitement évidents. Une exécution loyale de l'accord de 1916 devait amener le gouvernement britannique à prendre tous les moyens pour laisser le ou les gouvernements arabes qui se créeraient dans la Syrie intérieure et qui auraient autorité sur les villes de Damas, Homs, Hama et Alep, en contact avec la France et sous l'influence des Conseils des représentants du gouvernement de la République.

C'est ainsi que — malgré qu'on en dise en Angleterre, où l'on prend trop souvent l'attitude de la vertu méconnue — nous avons à nous plaindre gravement de la manière dont la politique anglaise a été menée au moment de l'occupation britannique et pendant tout le temps que l'armistice a duré depuis lors. Les Anglais ne se sont pas seulement refusés le plus longtemps possible à admettre la relève de leurs forces par des troupes françaises dans la Syrie côtière; toute leur action a encore paru inspirée, non par le désir d'assurer une collaboration entre la France et le pouvoir chérifien qui s'était établi à Damas, mais bien au contraire par le dessein de dresser ce pouvoir contre l'influence française et d'en faire le moyen d'éliminer cette même influence française. Nous n'avons pas été appelés à devenir les conseillers de l'émir Fayçal. Nos conseils ont été au contraire écartés. Toute l'action du gouvernement chérifien, toute la pression de la police, la propagande, de sa presse se sont appliquées à détacher de la France les partisans qu'elle compte en Syrie et à discréditer notre pays aux yeux de la population. On a vu des journaux dont l'existence ne s'expliquerait pas sans les subsides du gouvernement de Damas, et qui paraissaient sous la surveillance de la censure britannique, se permettre à l'égard de la France des injures telles que nous ne les reproduisons pas ici pour ne pas envenimer une discussion qui, de sa nature, est déjà suffisamment pénible. Lorsque la délégation américaine, chargée par le président Wilson de faire une enquête sur les vœux et les besoins des populations de la Syrie, a traversé ce pays, des procédés de séduction et d'intimidation systématiques ont été employés pour lui faire recevoir des dépositions contraires à la France, c'est-à-dire à cette politique même que l'Angleterre s'était engagée à suivre en Syrie aux termes et selon tout l'esprit de l'accord de 1916. Tel est le passé. Les Anglais n'ont pas à s'étonner, qu'après avoir systématiquement dressé

non seulement l'esprit, mais les termes mêmes avaient été arrêtés à la suite d'un échange de vues entre le Foreign Office et le Quai d'Orsay.

le gouvernement chérifien contre la France, les relations entre ce gouvernement et celui de la République ne se soient pas établies sur la base de confiance et avec la facilité qui devaient permettre l'application de l'accord de 1916. Ce n'est pas du côté français que les fautes ont été commises, ou, du moins, infiniment moins graves sont les fautes commises du côté français que du côté britannique, qui insiste maintenant pour que la France et l'émir Fayçal arrivent à un arrangement. Si cet arrangement avait été dans les vues de la politique qui accompagnait l'occupation anglaise, on lui aurait probablement ouvert des voies moins scabreuses, pour ne pas dire plus, que celles qui ont été constamment suivies depuis l'entrée des Alliés à Damas.

Il faut espérer, et on peut même compter, que les tendances qui se manifestent à Londres, amèneront une modification à cette situation. Toutefois celle-ci (il est impossible de ne pas le constater) pèse sur l'état de choses actuel; elle complique terriblement notre tâche en Syrie et elle ne nous permet pas d'accueillir avec toute la conviction que nous désirerions les déclarations d'après lesquelles la politique britannique a sans cesse usé à notre égard de la plus parfaite correction en Syrie.

*
**

Un des points qui, dans les articles des journaux français, paraissent le plus piquer nos alliés a été l'affirmation que l'Angleterre avait traité de la Syrie avec le chérif Hussein sans prévenir la France et qu'elle nous a ensuite promis une Syrie qu'elle avait grevée d'une hypothèque dont elle ne nous avait pas révélé l'existence. Pour réfuter cette accusation, la propagande britannique a fait publier le sommaire d'un certain nombre de documents d'où il résulterait que la France a été constamment tenue au courant des pourparlers entre les agents britanniques et le chérif Hussein dans la deuxième partie de l'année 1915.

Tel est le but manifeste de deux notes insérées dans le *Temps* des 17 et 18 septembre, et que nous croyons devoir reproduire ici. Voici d'abord la note publiée le 17 septembre.

LA QUESTION DES QUATRE VILLES

Dans l'accord conclu au sujet de la relève des troupes britanniques dans le Levant, il a été décidé de laisser dès maintenant les quatre villes de Damas, Homs, Hama et Alep hors de la zone d'occupation militaire directe.

A ce sujet, nous croyons savoir que le gouvernement britannique a mis sous les yeux du gouvernement français des documents d'où il ressort :

1° Que dès le 23 novembre 1915, sir Arthur Nicholson, alors sous-secrétaire d'Etat permanent au Foreign Office, fit connaître au délégué du gouvernement français, M. Picot, les négociations engagées par le gouvernement britannique avec le chérif de la Mecque et la demande présentée par le chérif au sujet des quatre villes en question ;

2° Que dans une nouvelle réunion tenue le 21 décembre 1915 au Foreign Office, M. Picot fit connaître à sir Arthur Nicholson que le gouvernement français acceptait que les quatre villes fussent administrées par les Arabes eux-mêmes sous l'influence française ;

3° Qu'enfin dans la lettre du 16 mai 1916 où sir Edward

Grey donnait sa signature à l'accord franco-britannique qui concerne le Levant, il est spécifié que les Arabes doivent « obtenir les villes de Homs, Hama, Damas et Alep ».

Les documents présentés par le gouvernement britannique semblent donc établir qu'il n'y avait pas de contradiction entre les promesses faites par le gouvernement britannique au chérif de la Mecque et l'accord franco-britannique de 1916. Le texte même de cet accord, dans son article premier où il parle de la « zone A », et dans son article 2, où il fait allusion aux négociations qui devaient être continuées avec les Arabes, tient manifestement compte des engagements pris envers ceux-ci.

La note que le *Temps* fit paraître le 18 septembre était ainsi rédigée.

L'ENTENTE ET LES ARABES

Nous sommes en mesure d'apporter aujourd'hui des précisions nouvelles sur les pourparlers qui ont eu lieu pendant la guerre entre les autorités britanniques et le roi du Hedjaz, père de l'émir Faïçal, dont l'influence s'exerce actuellement en Syrie.

Les échanges de vues entre le gouvernement britannique et Hussein, chérif de la Mecque puis roi du Hedjaz, au sujet des conditions territoriales de la paix dans le Levant, se ramènent à huit lettres échangées entre juillet 1915 et janvier 1916 :

1° En juillet 1915 le chérif propose sa coopération militaire au gouvernement britannique et demande en échange l'indépendance des Arabes limitée dans un territoire comprenant au Nord Mersine et Adana, et limitée ensuite par le 37° degré de latitude jusqu'à la frontière persane; la limite est devait être la frontière persane jusqu'au golfe de Bassorah; au Sud, le territoire devait border l'Océan Indien tout en laissant de côté Aden; à l'Ouest enfin, il devait avoir pour limites la mer Rouge et la Méditerranée jusqu'à Mersine.

2° Le 30 août 1915, sir Henry Mac Mahon, résident britannique au Caire, répondait évasivement, en faisant observer que la discussion des frontières futures était prématurée.

3° Dans une lettre du 9 septembre, transmise au Foreign Office, le 18 octobre, par sir Henry Mac Mahon, le chérif insistait pour qu'on discutât immédiatement la question des frontières. En transmettant cette lettre, sir Henry Mac Mahon rapportait une déclaration faite à lui par le représentant du chérif en Egypte et ainsi conçue :

« L'occupation par la France des districts purement arabes d'Alep, Hama, Homs et Damas se heurterait de la part des Arabes à une résistance par les armes, mais, ces districts exceptés, ils accepteraient quelques modifications des frontières nord-ouest proposées par le chérif de la Mecque. »

4° Le 24 octobre 1915, sir Henry Mac Mahon, sur l'ordre de son gouvernement, adressait au chérif une lettre contenant la note suivante :

Les districts de Mersine et d'Alexandrette, et les parties de la Syrie situées à l'Ouest des districts de Damas, Homs, Hama et Alep ne peuvent être considérés comme purement arabes et doivent être exclus des limites et frontières envisagées. Avec les modifications ci-dessus, et sans préjudice de nos traités actuels avec les chefs arabes, nous acceptons ces limites et frontières; et en ce qui concerne, à l'intérieur de ces limites, les parties de territoires où la Grande-Bretagne est libre d'agir sans porter atteinte aux intérêts de son alliée, la France, je suis autorisé par le gouvernement britannique à vous donner les assurances suivantes et à faire la réponse suivante à votre lettre :

Sous réserve des modifications ci-dessus, la Grande-Bretagne est disposée à reconnaître et à soutenir l'indépendance des Arabes à l'intérieur des territoires compris dans les limites et frontières proposées par le chérif de la Mecque.

5^e Le 3 novembre 1915, le chérif répondait qu'il consent à l'exclusion de Mersine et d'Adana, mais il continuait à réclamer les autres territoires et notamment Beyrouth.

6^e Le 13 décembre, sir Henry Mac Mahon prenait acte de la renonciation du chérif à Mersine et Adana.

7^e Le 1^{er} janvier 1916, le chérif faisait connaître qu'il renonçait, pour ne pas troubler l'alliance franco-britannique, à insister pendant la guerre sur ses revendications concernant le Liban; mais il annonçait que, la guerre terminée, il les ferait valoir à nouveau.

8^e Le 30 janvier 1916, sir Henry Mac Mahon prenait acte du désir du chérif d'éviter tout ce qui pourrait nuire à l'alliance entre la France et la Grande-Bretagne, et l'avertissait que cette amitié entre la Grande-Bretagne et la France sera maintenue après la guerre.

Depuis cette époque, la question des conditions territoriales de la paix n'a plus fait l'objet, entre le chérif et la Grande-Bretagne, ni d'aucune correspondance nouvelle, ni d'aucun traité.

Il résulte de ces documents :

1^o Que dans la lettre du 24 octobre 1915, qui formule le seul engagement pris par la Grande-Bretagne à l'égard du chérif, le gouvernement britannique n'a contracté aucune obligation qui puisse être opposée au traité franco-britannique de mai 1916.

2^o Qu'aucun engagement nouveau n'a été contracté par la Grande-Bretagne à l'égard du chérif, après l'ouverture des pourparlers que M. Georges-Picot a été chargé de conduire à Londres pour préparer le traité de 1916. La première entrevue des négociateurs eut lieu en effet le 23 novembre 1915, et les deux dernières lettres, échangées en janvier 1916, n'ajoutent rien aux engagements pris envers le roi Hussein dans la lettre du 24 octobre précédent.

Démontrer que l'Angleterre s'est trouvée en présence de prétentions énormes du chérif Hussein et qu'elle a résisté avec la plus grande énergie, afin de maintenir les droits de la France auxquels ces prétentions auraient pu porter atteinte, tel est évidemment le but des deux notes qu'on vient de lire. Il est cependant impossible de ne pas remarquer qu'en 1915 le chérif Hussein ne pouvait réaliser aucune de ses ambitions sans l'aide des alliés; limiter ses prétentions à ce qui était acceptable pour chacune des puissances de l'Entente était donc chose parfaitement réalisable. On peut se demander si les prétentions des Arabes du Hedjaz ont été spontanément celles qui se révélaient dans la correspondance de sir Henry Mac Mahon avec le chérif Hussein, ou si certaines idées britanniques sur un grand empire arabe n'ont pas contribué à les inspirer.

On nous assure d'autre part que nous avons été tenus au courant de la négociation anglo-arabe. Il semble bien, en effet, que M. François Georges-Picot ait eu connaissance, dans leur ensemble, des pourparlers qui se poursuivaient. Mais nous croyons savoir qu'aucune pièce ne fait apparaître que le haut commissaire français ait connu les termes mêmes des lettres échangées entre les agents britanniques et le chérif; les notes publiées par le *Temps* ne donnent elles-mêmes pas cette impression. Nous apprenons que le 23 novembre, puis le 21 décembre 1915, M. Georges-Picot a reçu sur les négociations certaines communications. Mais ces communications sont postérieures à la lettre par laquelle, le 24 octobre 1915, sir Henry Mac Mahon avait fait

connaître au chérif les conditions dans lesquelles l'Angleterre acceptait ses prétentions, et jusqu'au jour où elles lui ont été faites, M. Picot a tout ignoré des tractations en cours.

Enfin, il est impossible de ne pas relever le fait que l'extrait, donné par le *Temps* du 18 septembre, de cette même lettre du 24 octobre 1915, est fort incomplet. Nous y voyons bien que des réserves ont été faites pour assurer les droits que la France pourrait avoir dans la Syrie côtière (il n'était d'ailleurs aucunement question de ceux de la Syrie intérieure); mais nous n'y trouvons pas la phrase qui montre que, si l'Angleterre a vaguement réservé nos droits, elle a réservé les siens de la manière la plus précise sur tout ce qu'il y a de substantiel en Mésopotamie. Dans la lettre en question se trouvait en effet une phrase disant à peu près exactement, qu'en vertu des droits acquis, le chérif Hussein reconnaissait au gouvernement britannique le droit d'exercer « un contrôle administratif spécial » sur les vilayets de Bassora et de Bagdad. Il est remarquable que, dans les pièces justificatives communiquées à la presse française, cette phrase n'ait pas paru. En somme, sir Henry Mac Mahon, qui négociait avec le chérif Hussein non seulement pour la sauvegarde des intérêts britanniques, mais aussi pour la sauvegarde des intérêts français, n'a pas eu soin de réserver ceux-ci, fût-ce seulement dans la zone côtière de la Syrie, avec la netteté rassurante d'expressions qu'il a employée en ce qui concerne les intérêts britanniques en Mésopotamie.

Si l'on voulait continuer les publications capables d'entretenir un débat entre l'opinion française et l'opinion anglaise sur la question du Levant, il serait bon de publier intégralement la lettre de sir Henry Mac Mahon au chérif Hussein. Cette lettre a d'ailleurs précédé (nous l'avons constaté plus haut, les communications faites, d'après la note qu'a publiée le *Temps*, entre le Foreign Office et M. François Georges-Picot. Le délégué du gouvernement français s'est donc trouvé en présence d'accords réglés par une négociation sur laquelle on lui donnait quelques clartés, mais dont il ne partageait pas la conduite et dont il ne semble pas avoir exactement connu les résultats. Ainsi l'ignorance des autorités françaises, en ce qui concerne les tractations anglo-arabes, n'a pas été aussi complète que d'aucuns l'imaginaient; mais par contre leur connaissance de ces négociations a été beaucoup moins complète et est intervenue beaucoup plus tard que ne voudrait le faire croire la thèse de nos alliés anglais.

En somme ceux-ci ont commencé par mener diplomatiquement toute l'affaire en nous faisant subir le gros des prétentions arabes et en nous défendant contre elles beaucoup plus vaguement qu'ils ne s'en défendaient eux-mêmes. Si leur politique, qui réservait une Mésopotamie à peu près intacte à l'influence directe de l'Angleterre tandis qu'elle hypothéquait gravement la Syrie réservée à l'influence française, a pris, dans l'ac-

cord de 1916, une expression que nous ne pouvons renier puisqu'elle a été sanctionnée par notre signature, l'application même de cet accord (nous l'avons déjà indiqué) n'a pas été conforme à l'esprit dans lequel il a été conclu. Il ne sert de rien de nier les faits : en le faisant, ceux qui dirigent la politique anglaise ne peuvent obtenir qu'un résultat détestable. Ils ne convaincront pas l'opinion française que notre pays ait été traité dans cette affaire avec les égards et la justice auxquels il avait droit, mais ils réussiront peut-être à convaincre l'opinion britannique que la France fait un procès injuste et calomnieux à l'Angleterre. Ce n'est pas ainsi que l'on consolidera, sur les bases voulues, cette entente cordiale dont le maintien est dans l'intérêt essentiel des deux Nations.

Si nous sommes revenus sur ce passé, c'est que certaines manières de présenter les faits peuvent avoir l'inconvénient grave, une fois admises, d'affaiblir notre politique. Nous ne pouvons pas reconnaître la situation faite à la France comme conforme aux accords conclus avec l'Angleterre ; nous ne pouvons pas reconnaître davantage que la relève dans la zone littorale épuise tous les droits que ces accords nous ont conférés. Il s'agit d'assurer, dans l'esprit même de l'accord de 1916, notre autorité sur toute la zone d'influence que cet accord nous reconnaissait en Syrie ; telle est la politique que notre gouvernement doit poursuivre. Quant au gouvernement britannique, il peut tenir pour certain qu'il n'y aura plus de querelle entre les deux pays, ni de récriminations pour le passé s'il ne tente pas lui-même, par certaines interprétations de celui-ci, de fausser et de compromettre l'avenir auquel nous avons droit parce que nos traditions nous y donnent titre, et aussi parce que l'Angleterre elle-même s'est formellement engagée, il y a trois ans et demi, à nous l'assurer.

HENRI FROIDEVAUX.

L'OPINION ANGLAISE ET LA SYRIE

« La franchise est le talisman de l'amitié. »
(Times, 19 septembre 1919.)

La question de Syrie a soulevé de vives passions et fait couler beaucoup d'encre en Angleterre. Pendant que nos journaux, prisonniers de la censure, se taisaient ou presque, les feuilles d'outre-Manche menaient campagne contre nous avec une persistance et une âpreté (1) que nous avons le droit de relever avec une juste sévérité. Nous nous bornerons, à quelques exceptions près,

(1) Nous faisons exception pour un article du *Daily News* (6 septembre) dont la correction parfaite contraste singulièrement avec le ton des journaux de même date.

aux articles les plus représentatifs de l'opinion anglaise parus au cours du trimestre août-septembre-octobre, mois au cours desquels la polémique fut la plus vive. Si nous citons plus habituellement le *Times*, c'est que, précisément, nous étions en droit d'attendre de sa sympathie pour la France plus équitable traitement. Certes, nous n'avons pas l'intention de faire un procès de tendance au directeur du grand quotidien britannique ; mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter — et de le dire franchement — que, dans cette feuille si sérieuse, on ait laissé traiter un sujet d'aussi grave conséquence par des rédacteurs dont l'information fut souvent sommaire, et le point de vue trop unilatéral.

I

Une « lettre d'Angleterre », parue dans le *Temps* du 21 juin dernier, signalait un réveil du parti pacifiste anglais. Puisque la guerre était finie, et qu'il n'était plus de saison de s'en prendre à ceux qui la faisaient, c'est contre la paix que ces franc-tireurs d'extrême gauche — si tant est que cette dénomination par trop militaire encore ne soit pas une dérision — menaient campagne. Deux feuilles, le *Labour Leader* et le *Daily Herald*, se signalaient entre toutes par leurs commentaires désoobligeants à l'égard de la France. Nous n'aurions pas eu à nous inquiéter de ce tapage de quelques isolés, d'autant plus bruyants qu'ils représentaient un public moins considérable, si certains journaux libéraux n'étaient venus, plus d'une fois, faire chorus avec les feuilles socialistes et nous fatiguer de leurs récriminations. Il s'agissait, bien entendu, de la pauvre Allemagne à laquelle la France avait le tort injustifiable de vouloir imposer une paix trop rigoureuse. Que nous prenions nos sécurités sur la rive gauche du Rhin, que nous adoptions vis-à-vis de la Russie, ou en faveur de la Pologne, telle attitude qui n'avait pas l'heur de plaire à une poignée de journalistes d'outre-Manche, n'était-ce pas de l'« Impérialisme », ou alors le terme ne signifiait plus rien ?

Impérialisme ! le mot était lancé, et on devine avec quelle grimace horrifiée, par des gens qui se proclament « adversaires de tous les impérialismes ». Or, précisément, cette tendance dangereuse de la politique française, qu'il importait de dénoncer, se révélait avec une particulière netteté dans l'attitude de la France à l'égard de la Syrie.

Venant d'où elles venaient, reflétant l'opinion d'une minorité qui ne pouvait donner le change sur l'opinion anglaise, ces attaques n'auraient pas mérité d'être relevées, si elles ne s'étaient trouvées constituer le prélude d'une offensive politique d'une tout autre envergure.

Un des premiers coups fut porté par un journal de nuance libérale accentuée, le *Manchester Guardian* (25 juin 1919). Brutale dans le ton, perfide dans ses insinuations, cette petite note d'une quarantaine de lignes avait du moins le mérite de parler clair. Sans circonlocutions, elle

aborde la question de la Palestine. Les Français ont établi une administration dans le Nord de la Galilée (1). C'était leur droit, semble-t-il : les termes de l'accord Sykes-Picot les y autorisent. Mais le journaliste s'embarrasse peu des stipulations diplomatiques. Il ne voit qu'une chose : pareille frontière mutilerait la Palestine, lui enlèverait la libre disposition des eaux (du Litani) qui lui appartiennent naturellement et dont elle ne saurait se passer ; enfin, elle maintiendrait ouverte vers le Nord une porte dont la défense grèverait de lourdes charges le pays. Evidemment, les Français doivent se rendre compte que leurs prétentions de ce côté sont inadmissibles.

A ces prétentions, il faut bien cependant trouver une explication, et voici celle qu'émet sans sourciller l'écrivain du *Manchester Guardian* : on peut présumer que la France insiste sur cette question de frontière syro-palestinienne dans le but de faire pression sur l'Angleterre en ce qui regarde Damas, Alep et Alexandrette. Le procédé qui nous est si libéralement prêté est jugé sans aménité. Diplomatie ? Soit ; mais à « courte vue et malhonnête ». Car, si la France se trouve en délicatesse avec les Arabes, est-ce la faute à la Palestine juive ? Pourquoi serait-elle la victime d'une querelle dans laquelle elle n'a rien à voir ? Par conséquent, la France doit renoncer à la prétention qu'elle a de mutiler la Palestine. Je passe la finale dans laquelle nous sommes menacés équivalement d'un conflit avec tout Israël.

Plus d'une fois, dans les semaines qui allaient suivre, la question de Palestine devait revenir sur le tapis ; mais jamais l'attaque n'usera de procédés aussi sommaires et aussi blessants. Donnons acte au *Manchester Guardian* de sa mauvaise action. Pareils coups ne déconsidèrent que qui les porte.

Dans le *Times*, la polémique change de ton. Je m'arrêterai d'abord à un article du 21 août. Plus de violences, ni de mots malsonnants, ni d'épithètes désobligeantes ; des phrases mesurées, un ton conciliant, presque bienveillant. A lire cette interminable colonne, on se sent insensiblement enveloppé d'une atmosphère de sympathie, si bien qu'on risquerait de prendre le change sur les petites manœuvres qui aboutissent à déformer les perspectives et à présenter la situation sous un tout autre jour que le vrai.

L'auteur débute par un *mea culpa* ; mais s'il accuse son pays, le nôtre n'est pas moins coupable. Qu'on en juge. Durant un passé récent, il y a eu, confesse-t-il, des torts : « Les méthodes de quelques publicistes et de quelques fonctionnaires français n'ont pas contribué à maintenir le bon vouloir britannique, tandis que l'attitude de quelques Anglais n'était pas de nature à convaincre le public français que ces Anglais étaient uniquement inspirés par la loyauté et l'amitié

à l'égard de la France. » On a eu chez nous, continue-t-il, une tendance à ignorer les droits traditionnels et les intérêts de la France en Syrie : « Quelques personnalités se sont même laissées aller à placer les vues personnelles de quelques tenants d'une très problématique politique panarabe au-dessus des exigences d'une coopération cordiale avec la France en Europe et dans le Levant. » Cette tendance des agissements anglais dans le Levant n'a pas contribué à rendre les Français plus enclins à oublier qu'en ce qui concerne la Syrie, la France et l'Angleterre sont liées par un traité, l'accord du 9 mai 1916. — Nous y voilà ! Plus approche l'échéance de ce traité dont maintes fois on a souligné, en France, l'insuffisance en ce qui nous concerne, plus il pèse à ceux qu'il avantage, et plus l'Angleterre lui trouve de déficits. Evidemment !

Prise dans ses termes concrets, la convention est « inexécutable ». Telle est la thèse de l'écrivain du *Times*, thèse sur laquelle le grand quotidien britannique se donnera la tâche de revenir avec une insistance obstinée. Cependant, comme un traité paraphé par la Grande-Bretagne ne saurait passer pour un « chiffon de papier », on veut bien nous dire que « l'obligation morale » qu'impliquent ces termes pratiquement inexécutables subsiste, et qu'elle a été plus d'une fois reconnue par les hommes d'Etat britanniques.

Mais il n'y a pas qu'une difficulté d'adaptation entre l'esprit et la lettre du traité franco-britannique. Voici bien autre chose : en quelques lignes réticentes, le journaliste avoue que le fameux accord Sykes-Picot n'est guère en harmonie avec un autre « papier ». La Grande-Bretagne a prodigué sa signature : au cours de l'automne 1915, elle a pris des engagements vis-à-vis du roi du Hedjaz. La France en ignorait les termes au moment de la signature du traité Sykes-Picot ; et ce dernier traité, apparemment, n'a pas été non plus communiqué au roi du Hedjaz quand on le négociait. Voilà l'aveu, et voici la conclusion de notre journaliste : « Ces circonstances n'ont pas contribué à rendre transparente la politique britannique. A vrai dire, beaucoup de nos embarras résultent de ces obligations incompatibles. »

Après les traités, les faits eux-mêmes sont venus, à leur tour, apporter leur contingent de complications. La France n'a coopéré que pour une part modeste à la libération de la Palestine et de la Syrie ; mais il était entendu qu'elle, qui se battait, pour la cause commune, sur le front occidental, n'aurait pas à souffrir de son absence relative en Orient. D'aucuns ont paru manifester « une disposition à se départir de l'esprit de cet accord », et les agissements de quelques diplomates ou administrateurs britanniques de là-bas ont provoqué des suspicions de la part des Français.

Enfin, l'introduction à la Conférence de la paix de l'émir Fayçal, fils du roi du Hedjaz, sans entente préalable avec le gouvernement français, n'a pas manqué de susciter quelque

(1) L'auteur se garde bien de préciser où il place ce « Nord de la Galilée » ; ce n'est pas par lui que nous apprendrons que les Français ne sont pas même à Safed !

animosité. Ce « manque de tact » de notre part, avoue le journaliste, mécontenta les cercles officiels français, et ce fut Fayçal qui en pâtit. On aurait tout de même pu s'entendre à son sujet, ainsi qu'au sujet de l'avenir de la Syrie, et cependant les bonnes volontés échouèrent. Pourquoi, et en raison de quelles influences? Si bien informé qu'il soit, notre journaliste feint de l'ignorer. Pourquoi encore la presse française — le *Times* et le *Journal des Débats* notamment — manifeste-t-elle tant d'irritation? « L'Angleterre ne désire pas le mandat syrien; la France indubitablement le désire, et elle a des titres pour le revendiquer: ce devrait être l'affaire de la diplomatie britannique de l'aider à l'obtenir. »

Cette concession n'a pas échappé à l'auteur de cet article, que déjà il s'applique à la retirer. « Supposons, dit-il, qu'une majorité de la population syrienne — comme il semble bien possible — manifeste le désir d'une autonomie sous la suzeraineté du prince Fayçal, il n'y aurait pas de bonne raison d'empêcher ce désir de se réaliser, sous les auspices de la France mandatée à cet effet par la Ligue des nations. »

Tout s'arrangerait pour le mieux. Bien entendu! Il y aurait tout de même encore quelques points délicats; les frontières syriennes de l'accord Sykes-Picot seraient à reviser; mais ces difficultés ne sauraient être insurmontables, étant donné le bon vouloir et la bonne foi des deux grands pays. « Bien plus important que toute considération locale est le maintien de l'harmonie entre la France et l'Angleterre; bien plus importante aussi est la réputation de l'Angleterre, qui doit être justifiée de tout grief ou de toute suspicion d'ambiguïté et d'égoïsme. »

Il fallait entrer dans le détail de ce plaidoyer d'avocat retors d'une mauvaise cause. Nous n'aurons plus à y revenir, car tous les arguments qui alimenteront la presse anglaise, durant les longues semaines de la période aiguë du conflit, sont déjà ramassés dans cette unique colonne du *Times* du 21 août.

A en croire le grand journal anglais, il y a eu des torts réciproques, mais combien excusables! Tout n'a pas été très clair dans la politique britannique, c'est vrai. Mais enfin, tout cela, c'est de l'histoire ancienne: nous Anglais, nous ne voulons pas du mandat syrien; vous, Français, vous le voulez; eh bien! nous allons vous aider à l'obtenir. Mais attention! Il y a un prince Fayçal, que nous avons eu peut-être le tort de vous présenter à la Conférence de la paix, au lieu de l'introduire tout d'abord auprès de votre gouvernement. C'est vrai encore... passez sur le procédé: Fayçal est là, pourquoi ne l'adopteriez-vous pas? C'est si facile de s'entendre! Entendez-vous avec lui; entendez-vous avec nous aussi, car, dans ce malencontreux traité Sykes-Picot, auquel vous vous cramponnez, il y a encore des points à élucider: en deux mots, il vous donne trop, à nous pas assez. La bonne entente est à ce prix; que ne ferez-vous pas pour la garantir?

Le malheur, même pour le bon vouloir, même

pour la bonne foi, c'est que tout cela n'est que de la vérité approchée, et que la vérité approchée n'a jamais été la vérité tout court.

Quelques jours après ce premier article, les explications recommencent, faisant écho aux plaintes de la presse française. Le numéro du 4 septembre du *Times* revient sur à peu près tous les points qu'il avait abordés le 21 août, mais avec un ton plus désobligeant. Il y est surtout question des « plaintes que beaucoup de publicistes et d'orateurs français font entendre sur l'attitude de la Grande-Bretagne en Syrie », plaintes qui atteignent, « dans certains milieux », « une âpreté considérable ». La faute n'en est pas à l'Angleterre, décidée à respecter les clauses de l'accord de 1916 « sur tous les points où les Français eux-mêmes ne les jugent pas irréalisables ». La faute en est à ce que :

Rien n'a été fait pratiquement à Paris pour convaincre l'opinion française de notre bonne foi et pour réduire ainsi le problème à ce qu'il devrait être, c'est-à-dire un problème technique, compliqué sans doute et qui demande, dans les détails importants, une discussion amicale; mais, grâce à la bonne volonté et à la sincérité réciproques qui ont longtemps animé nos relations avec notre alliée, le problème ne saurait être insoluble.

Mettons-nous donc en présence de la situation :

Les faits dans leurs grandes lignes sont simples et clairs. L'Angleterre désire obtenir un mandat en Mésopotamie, et elle devrait l'avoir avec l'assentiment et l'aide de la France. La France désire obtenir un mandat en Syrie et elle devrait l'avoir avec l'assentiment et l'aide de l'Angleterre. Nous occupons militairement les deux pays et nous pouvons préparer les voies pour notre situation de mandataires en Mésopotamie. Nous sommes aussi engagés d'honneur à préparer les voies pour la situation de la France, mandataire en Syrie. Nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour rendre les choses faciles à ses garnisons et à ses administrateurs quand ils prendront en main les affaires, et nous devrions nous employer à créer, directement ou indirectement, la meilleure entente possible entre la France et l'émir Fayçal, que selon toutes les apparences la grande majorité des Syriens désirent avoir comme souverain.

Jusqu'à présent rien qui ne nous ait été dit, et plus d'une fois, dans la même feuille. La suite de l'article oppose à la question de droit l'état de fait, tel du moins qu'il serait si l'on en croyait les diatribes de la presse française :

Nous sommes accusés par certains Français de suivre une ligne de conduite très différente. Ils nous reprochent de soulever les Arabes contre eux, de persécuter leurs amis indigènes et d'encourager leurs ennemis indigènes. Que des officiers et des fonctionnaires britanniques subordonnés aient agi, et surtout parlé, avec indiscretion, cela n'est pas improbable. Que des officiers et des fonctionnaires français aient été trop sensibles et trop soupçonneux, cela n'est pas non plus invraisemblable. Il y a quantité d'intrigants cosmopolites, indigènes ou étrangers, tout prêts à exciter la jalousie et la mésestente avec un art où les Orientaux sont passés maîtres.

Néanmoins nous croyons fermement qu'aussitôt les faits connus dans leur intégrité, ces accusations tomberont à rien.

Bien plus, les Français ignorent quelle reconnaissance ils doivent à l'Angleterre. Ecoutez :

Lord Allenby sera à Londres dans quelques jours et nous croyons qu'il pourra aisément convaincre les Français non prévenus que, bien loin de chercher à traverser ou à embarrasser l'action future de la France en Syrie, il a fait tout son possible pour en préparer le succès, il a donné les instructions les plus précises à ses officiers afin qu'ils travaillent le plus franchement possible avec leurs camarades français vers ce même but.

Devant pareille attitude, on aurait bien tort d'articuler un grief. Vous avez, vous Français, sur les lèvres le nom de l'émir Saïd, et vous nous reprochez son arrestation, sans vous rendre compte que tout s'est passé le plus correctement du monde, ni vous douter du service que nous vous avons rendu (1). Suit, en quelques lignes, un portrait moral plutôt noirci de notre client.

La conclusion n'a pas varié non plus : le *Times* n'en est pas à une répétition près, puisque, du premier coup, il s'imagine avoir trouvé juste :

Toute l'affaire (de Syrie), comme nous l'avons déjà montré plusieurs fois, se ramène à une question de bonne volonté, de bonne foi et de large bon sens. Si on l'aborde avec un esprit de chicane étroit et jaloux, non seulement elle deviendra insoluble, mais elle amènera la ruine de choses plus grandes que la Syrie ou la Palestine, tout importantes qu'elles soient. Si on l'aborde, comme on le fera, nous voulons le croire, avec le vif sentiment de l'importance qu'a pour l'humanité l'amitié franco-anglaise, elle ne présentera pas de difficultés insurmontables et sa solution aura le plus heureux effet sur les peuples orientaux et aussi bien sur beaucoup de peuples d'Europe. Ce sera pour eux une preuve signalée que, dans la paix comme dans la guerre, la France et l'Angleterre travaillent ensemble ; que pour maintenir cet accord étroit dans leur politique elles sont prêtes l'une et l'autre à sacrifier leurs intérêts mineurs. L'Amérique probablement sera heureuse d'accepter tout arrangement loyal intervenu. Il reste aux hommes d'Etat britanniques et français à se mettre résolument à l'œuvre pour en finir avec cette affaire pénible de Syrie que nos ennemis communs voudraient voir dégénérer en un péril.

Les deux articles que nous venons d'analyser caractérisent avec assez de netteté l'attitude de la grande presse anglaise au début de septembre. Elle s'en tient, si l'on peut dire, à la question préjudicielle. Il s'agit pour elle d'apaiser l'opinion française et, en même temps, de rassurer le public anglais sur les griefs — imaginaires, bien entendu — qui se font jour dans les journaux de chez nous. Tout se résumerait en quelques mots : torts réciproques et donc compensés, désintéressement absolu de la Grande-Bretagne, exposé de la situation habilement ou inconciemment dé-

(1) La discussion de cet épisode nous entraînerait trop loin. Le *Times* passe avec dextérité sur les circonstances qui rendirent cet abus de pouvoir particulièrement offensant pour notre dignité : coupable ou non, indésirable ou non, il reste qu'un protégé français a été arrêté à Beyrouth, en terre soumise à l'administration française, par des soldats anglais et dans des circonstances telles que le commandant du bureau militaire français, seul présent et incapable de donner son assentiment à une mesure qui dépassait ses pouvoirs, dut s'incliner devant le fait accompli. Cet abus de pouvoir, dont tout l'odieux retombait sur la France, produisit la plus pénible impression dans les milieux musulmans francophiles. De tout cela, qui se douterait en lisant le *Times* ?

formé, appel à la bonne volonté mutuelle, vu qu'il s'agit de régler une question que l'on aurait tort de croire tranchée par un traité qui soulève plus de difficultés qu'il n'en résout.

Le développement des événements n'allait pas tarder à faire entrer la question syrienne dans une phase nouvelle. L'accord anglo-arabe de 1915, auquel l'article du 21 août avait cru bon de faire une discrète allusion, vient d'être publié (1). Ces nouveaux documents versés au débat suscitent — il fallait bien s'y attendre — une aigre controverse. Inutile de revenir ici sur les subterfuges, les équivoques auxquels il a fallu recourir pour sauver la loyauté britannique. Un fait nouveau est aussi intervenu, qui a contribué, plus que toutes les discussions de la presse des deux pays, à amener une détente : la France a enfin dit ce qu'elle voulait, et la résolution, qui depuis longtemps s'imposait, a été prise. La relève des troupes anglaises par les troupes françaises, dans la zone bleue de la convention Sykes-Picot, n'est pas seulement décidée (il y a des mois que la résolution était prise de notre côté), elle va s'exécuter, et bientôt nous serons seuls là où il n'y aurait jamais dû y avoir que nous.

Le *Times* (19 septembre) est le premier à se féliciter de la détente :

La presse française a marqué, dans la discussion du problème syrien, un heureux changement de ton. Il y a quinze jours, si tant est que les paroles puissent créer des nuages, l'avenir de l'amitié anglo-française avait pu paraître assombri ; mais les explications plus complètes, données de part et d'autre, ont dissipé toute équivoque, et notre alliance avec la France travaille maintenant en Asie aussi sûrement que naguère en Europe. S'il en avait été autrement, c'eût été une coquille stupide dans une page d'histoire ; la seule moralité à tirer de ces nuages passagers, c'est la vieille maxime que la franchise est le talisman de l'amitié.

Précaution oratoire que tout cela. L'avocat aborde maintenant le fond du débat avec une liberté d'esprit qui est faite pour surprendre. Voilà longtemps qu'on parle de la Syrie, de la Palestine, qu'on « traite » au sujet de la Syrie, de la Palestine. Apparemment, on sait de quoi l'on parle, et on traite au sujet de réalités définies, tangibles. Détrompez-vous si vous lisez le *Times*. « Qu'est-ce que la Syrie ? Qu'est-ce que la Palestine ? C'est là une question qui est encore à résoudre. » Un peu plus loin, la même thèse revient, sous une forme concrète, cette fois : « Deux questions sont encore à régler : la délimitation de la frontière entre la Syrie et la Palestine, et la mise au point des relations anglo-françaises en ce qui concerne la Syrie. » Fort de « l'esprit de bonne volonté » qui règne maintenant, l'auteur entre dans le vif du sujet.

Et d'abord la frontière nord de la Palestine :

Pour réaliser l'idéal biblique d'un peuple uni « de Dan à Bersabée », non seulement la Palestine doit avoir une bonne frontière militaire à l'Est du Jourdain, mais, de plus, l'actès aux eaux du Litani est nécessaire, au dévelop-

(1) *Times* du 11 septembre, lettre du colonel T. E. Lawrence.

pement économique de la Galilée septentrionale. La détermination exacte de cette frontière nord est soumise à deux considérations qu'il importe de ne pas perdre de vue dans la masse des arguments. Notre devoir, en tant qu'investis du mandat, est de faire de la Palestine juive non pas un État condamné à la lutte, mais un État capable d'une vie nationale forte et indépendante. Et, par suite, il nous faut tracer cette frontière nord en tenant compte de tout ce qui a manqué à la Palestine biblique, et non point seulement de ce qu'elle réalisait. Nous avons le devoir de porter remède à sa faiblesse séculaire; nous avons aussi celui de ne pas perdre de vue, avec la sécurité stratégique de la frontière nord, les conditions premières grâce auxquelles le pays atteindra l'apogée de son développement économique. Avec la possession de Haifa, la Palestine n'aura guère à s'inquiéter de la côte syrienne située plus au Nord, l'ancienne Phénicie; mais le Litani, qui n'a aucune utilité pour la Syrie, en possède une inestimable pour la pleine mise en valeur des ressources agricoles de la Galilée septentrionale. Et, sauf erreur de notre part, les arguments d'ordre militaire convergent vers la même conclusion. A tous égards, militairement, historiquement, économiquement, le Litani doit être, à notre avis, la limite nord fixée à l'évacuation de la Syrie par nos troupes.

En somme, la France est invitée à faire les frais d'une « grande Palestine » britannique. Britannique! On ne nous le dit pas encore explicitement, mais nous ne sommes pas dupes de certains silences et puis bien peu de jours se passeront avant qu'on nous le dise brutalement.

Venons à la question arabe. Une seconde fois, l'émir Fayçal va nous être présenté par ses parrains, et comme on craint de nous voir lui faire grise mine, le *Times* nous indique obligamment une ligne de conduite. Il s'agira d'abord de « rendre hommage à l'esprit qui a présidé aux engagements de l'Angleterre vis-à-vis des Arabes ». La France se souviendra aussi qu'en Syrie arabe, elle n'a « aucun dessein territorial »; et on l'invite à ne pas oublier que les quatre villes arabes — Damas, Homs, Hamah, Alep — ont été délivrées par l'armée britannique, avec l'aide de l'émir. « L'intérêt de la France se bornera à assurer les communications entre la côte syrienne et son arrière-pays, ainsi qu'à aider l'Arabie septentrionale à devenir forte, indépendante et prospère. »

Que les Français fassent donc comme les Anglais. « Pas plus que nous-mêmes, poursuit le publiciste, la France ne souhaite une extension de ses responsabilités militaires vers l'Est. » Comme on pourrait, cependant, se demander comment cette déclaration de désintéressement se concilie avec la frontière qu'il trace à la Palestine, bien au delà du Jourdain, « aussi près que possible des confins du désert », le journaliste se hâte de dissiper à sa manière cette équivoque :

Notre idée directrice sera d'assurer à la Palestine une bonne frontière stratégique, et au désert syrien un port oriental, nous permettant de remplir notre mandat en Mésopotamie. A tout prendre, la Syrie, la Palestine, l'Arabie et la Mésopotamie ne forment, en réalité, qu'un seul pays, dont les intérêts commerciaux, politiques et militaires sont identiques. Ce pays est trop étendu pour pouvoir être soumis au contrôle d'une seule puissance quelconque, et nous devons être satisfaits de partager entre

nous le grand travail de régénération qui est notre but. Il y a du travail pour tous et de la place pour tous.

Evidemment! et c'est justement parce qu'il y a « de la place pour tous », que l'Angleterre élargit la sienne à sa fantaisie, sans nous demander ce que nous pensons de sa manière de jouer des coudes; c'est aussi parce qu'il y a du « travail pour tous », que l'Angleterre choisit sa tâche, l'accommode à sa guise; à nous Français, la petite place incommode, et la tâche qu'on ne peut nous refuser.

Quelques jours plus tard, nouveau progrès. On aura vite vu dans quel sens.

Un journal, quand il manque d'audace pour lancer une idée, a toujours la ressource de la personnalité compétente, étrangère à la rédaction, qui se charge d'attacher le grelot. Ce fut la bonne fortune ou l'habileté du *Times*. Le numéro du 8 octobre, sous le titre prometteur: *Peace of the East*, présente les « suggestions » d'un conseiller compétent, familier avec l'Orient, désintéressé. Toutes ces épithètes nous réservaient une surprise: compétent ou non, désintéressé ou le contraire, le conseiller du *Times* est peu familiarisé avec les habiletés diplomatiques. Sa thèse est bien simple: en Orient, il y a quatre intéressés: l'Angleterre, la France, les Arabes et les Sionistes. La solution du problème syrien doit donc donner égale satisfaction à tous. Rien de plus simple. En Mésopotamie, distinguons deux zones: la zone nord, avec les vilayets de Mossoul et de Bagdad; la zone sud, vilayet de Basra et émirat de Mohammerah. Dans la zone septentrionale, il y aurait une organisation arabe, politiquement indépendante, avec gouvernement arabe; à la Grande-Bretagne y reviendrait un mandat de surveillance. La zone méridionale formerait une unité politique séparée, avec une large mesure de *self-government*, sous mandat direct de la Grande-Bretagne. La Syrie deviendrait de même un État pratiquement indépendant, avec gouvernement arabe, représentatif de la population, sous mandat de surveillance français. Il est entendu que le Liban serait séparé de la Syrie propre et aurait son gouvernement indigène, sous mandat direct de la France. Quant à la Palestine, elle constituerait une autre unité politique distincte, dans laquelle, sous un mandat général de la Grande-Bretagne, les Sionistes pourraient réaliser, sous le contrôle de la puissance mandatée, leurs plans d'organisation d'un « foyer national » pour le peuple juif.

L'auteur est si satisfait de ce petit partage à quatre — qui, considéré du point de vue français, revient à une entente à trois contre un — qu'il le voit déjà adopté. « On peut croire, poursuit-il, que les représentants autorisés des intérêts britanniques, français, arabes, sionistes, accepteraient un arrangement de ce genre. » Assurément, je ne vois guère ce que les Anglais pourraient y trouver à redire! D'ailleurs le *Times* s'est chargé d'apprécier les suggestions de son collaborateur occasionnel: « Les grandes lignes

en sont excellentes (1). » Le lendemain, un correspondant revient à la charge : « Plan magistral ! »

Dernier épisode. L'émir Fayçal a quitté Londres pour se rendre à Paris. Ce voyage, dont il s'agit d'assurer le succès, fournit au *Times* (20 octobre) une nouvelle occasion de refaire son article. Je dis « son » article, car depuis des mois le journaliste tourne toujours dans le même cercle. Une fois de plus, il ressasse les mêmes arguments. Il y est encore question des engagements réciproques, de l'obligation « morale » où se trouvent les deux grands pays de se faciliter mutuellement leur tâche. Le couplet sur l'amitié, « l'union des cœurs », revient comme un refrain, cette fois avec une nuance d'attendrissement. Sur la question, d'abord rien de nouveau : le problème est, comme de juste, déclaré important, complexe, difficile. Serait-ce la faute de l'Angleterre ? Qui pourrait le dire ou même le penser ? Soyons franc cependant : la haute et pure figure de lord Allenby mise hors de cause, il faut avouer que de moindres personnages ont parlé et agi moins sagement ; mais il faut bien dire aussi que des sous-ordres français ont été trop jaloux et trop susceptibles. Serions-nous responsables des déceptions qu'ils ont éprouvées quand la Syrie les accueillit sans enthousiasme ? Le supposer serait une grande injustice. Ce refroidissement à l'égard de la France tient à une tout autre cause : les Arabes (comme les chrétiens de Syrie) voient dans la France le champion des chrétiens, et dans l'Angleterre, l'amie des musulmans, ce qui n'est pas fait pour rallier à la France ces Arabes à qui l'on n'a pas vainement parlé du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et du principe des nationalités. Beaucoup inclinent à réclamer un empire arabe, et l'émir Fayçal lui-même serait incapable, même s'il le désirait, de maîtriser cette poussée populaire. D'ailleurs, autour de lui et derrière lui, il y a des hommes désireux d'exploiter à fond le mouvement avec ou sans son consentement. Donc, attention !

Le morceau se termine par un hommage au général Gouraud. Avec sa haute impartialité, le général saura attribuer l'agitation arabe en Syrie « à des causes très éloignées d'instigations britanniques ou de la méconnaissance par l'Angleterre des intérêts de la France ». Nous allions oublier Fayçal, on nous invite à nous souvenir que la question qui se pose à son égard, c'est de savoir si la France compte s'en faire un coopérateur dans l'œuvre de civilisation de la Syrie, ou si elle prétend le traiter en subordonné. Mais, avant que nous ayons choisi, on nous suggère discrètement une ligne de conduite : « Nous pensons qu'avec du tact, de la patience et des dépenses judicieusement conçues, la France obtiendrait de lui une collaboration pacifique..... On croit qu'il

désire que l'arrangement politique intervienne avant que les troupes françaises lui prêtent leur aide. La parole est aux Français. »

II

Puisque la parole nous est donnée, nous la prendrons pour répondre à toute cette astucieuse campagne.

A l'Angleterre, nous reprochons, dans toute cette affaire de Syrie, des *procédés* et une *attitude* : procédés inamicaux, — c'est le moins qu'on puisse dire ; — attitude en contradiction plus ou moins formelle, mais bien réelle, avec les accords qu'elle a signés. Le rôle que s'est donné la presse anglaise fut d'escamoter ces mauvais procédés et de présenter cette attitude comme si naturelle que nous aurions tort, nous Français, de nous en plaindre. C'est là précisément notre grief, tant à l'égard du coupable que de son avocat, et puisqu'il faut des précisions, les voici.

1. *Procédés*. — Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on fasse la part des responsabilités ; mais pour qui n'a lu que les informations de source anglaise (le *Times* notamment), il est clair que le malaise syrien serait dû aux fautes réciproques de quelques maladroits et de quelques chauvins. Les maladroits : nos agents en Syrie ; les chauvins : quelques coloniaux britanniques qu'on lâche quand ils deviennent compromettants. Or, il ne faut pas se lasser de le répéter : il y a là une façon d'équivoquer qui contraste avec les appels à la loyauté qui reviennent comme un *leit motif* dans toute cette littérature lénitive. La vérité, c'est que nous avons, nous Français, des droits et des intérêts en Syrie. Peu nous chaut qu'on nous les reconnaisse, même dans les plus explicites des formules. La réalité, c'est que ces droits — contre lesquels rien ne peut prescrire, pas plus le fait de l'occupation que notre absence motivée — nous les avons vus méconnus, ces intérêts compromis par l'anglicisation méthodique d'un pays où la Grande-Bretagne a fini par reconnaître qu'elle n'a rien à voir.

Il ne suffit pas de protester, venons aux détails concrets : toute une série de faits convergents sont là qui prouvent dans quelle mesure les Anglais ont, consciemment ou non, cherché à éliminer les Français de Syrie et à prendre leur place. L'occupation militaire telle qu'ils l'ont conçue et réalisée y aurait suffi ; mais il y a plus : leur effort politique et économique s'est inspiré de la même tendance.

Je ne veux pas insister sur l'occupation militaire. Il est un fait cependant, c'est que l'Angleterre a su s'en servir dans des vues qui ne devaient pas nous faciliter une relève tardive. Pendant un an, elle a maintenu la fiction de la prolongation de l'état de guerre et revendiqué là-bas l'unité de commandement. Il en est résulté que partout où l'on a permis à nos troupes de prendre pied, nous avons dû nous plier au rôle de subordonnés. Pouvait-on ignorer ce que notre

(1) Ainsi s'exprime l'auteur d'un long article sur le maréchal Allenby, *The victor of Palestine*, paru dans le même numéro du 8 octobre.

prestige y perdait? Alors qu'il eût été facile, même sous la fiction du commandement unique auquel nos alliés tenaient si fort, de nous laisser seuls là où nous devions rester, on sait assez, dans nos états-majors, quelles réponses étaient faites aux propositions d'augmenter là-bas nos contingents.

Là même où nos officiers avaient assumé l'administration, le commandement britannique intervenait, parfois tracassier, toujours autoritaire : je n'en veux citer que trois exemples. Le haut commandement britannique défend les promenades militaires des petites garnisons françaises de la Montagne, tandis que maintes fois il parade, dans Beyrouth, avec ses troupes et ses canons. — Le 14 juillet, il interdit d'arborer dans notre zone le drapeau tricolore, sous prétexte qu'on ne doit pas préjuger de l'attribution du pays, comme si le drapeau chérifien ne flottait pas en tout temps dans la zone revendiquée par le fils du chérif, comme si les couleurs britanniques n'étaient pas arborées en Palestine et à Mossoul (zone d'influence française). — Une revue française est cependant autorisée à Beyrouth, mais la musique militaire n'aura pas le droit de jouer la *Marseillaise*. Tous ces faits — on pourrait en citer bien d'autres — n'étaient-ils pas de nature à nous diminuer aux yeux de ceux qui avaient eu foi en la grandeur de la France et s'étaient confiés à elle pour l'avenir de leur pays?

Plus efficace encore a été l'effort politique. Tous les moyens ont été employés pour faire le siège des populations syriennes, les détacher de la France et les rallier à la Grande-Bretagne, tandis qu'en sens inverse une manœuvre persévérante s'évertuait à contrecarrer toute action française susceptible de s'exercer sur les populations.

Je passe sur les intrigues d'agents sans scrupules et ne veux faire état ni des calomnies, ni des menaces, ni des promesses, ni de l'achat des consciences. Ce sont là fautes ou crimes de particuliers : on le dit; croyons-le. Mais voici qui n'est plus le fait d'isolés indiscrètement zélés ou coupables. La censure est demeurée sous le contrôle britannique. Or, tandis qu'elle suspendait les feuilles francophiles pour d'inoffensives incartades, elle laissait passer, dans les journaux à la solde du chérif, les pires attaques contre la France. — Des efforts ont été tentés, souvent en très haut lieu, pour détacher de la France des amis de toujours, pour recueillir à notre détriment, en zone française, la clientèle de l'orthodoxie russe, pour favoriser le développement des missions protestantes anglo-américaines qui travaillaient ouvertement contre nous. — Cette tendance s'est surtout manifestée lors du passage de la délégation américaine envoyée pour consulter le pays sur ses vœux d'avenir; on le sait, la consultation, préparée par des officiers anglais, a été machinée, truquée de façon qui eût été comique s'il ne se fût agi d'intérêts aussi graves. Nombre de nos amis ne se sont pas laissés duper; il en est

à qui leur loyalisme a coûté cher : témoin l'histoire de Moudjhem bey, cheikh des Anézé (1).

On ne peut pas dire que semblables manœuvres aient eu pour but de favoriser notre influence et de préparer notre retour. Dans quel but également s'opposait-on à la rentrée en Palestine des religieux français et de ces Sœurs hospitalières dont la cornette blanche est aussi populaire que notre drapeau? Pourquoi les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul attendirent-elles huit mois la permission de rentrer en Palestine? Pourquoi, à Caïffa, les bâtiments de l'hôpital français demeurèrent-ils occupés par un état-major britannique, jusqu'en mai 1919, en dépit de toutes les réclamations, alors que l'école et les autres établissements allemands jouissaient d'une entière liberté? Sont-ce là choses qui peuvent s'excuser par un oubli? Si l'on eût voulu délibérément s'opposer à la reprise de notre influence intellectuelle et morale dans ces pays du Levant où elle a laissé de si profonds souvenirs, je me demande si l'on s'y serait pris autrement.

Sous couleur de nécessités militaires, l'Angleterre avait monopolisé tous les instruments de la circulation. Ces précautions militaires ont joué comme s'il se fût agi d'une mainmise économique sur le pays. On sait quelle orientation a été donnée aux chemins de fer pour rendre la Syrie tributaire de l'Égypte (2). On sait que la censure britannique imposait systématiquement un retard forcé à toute la correspondance commerciale d'origine française; que des dépêches de négociants de Marseille mettaient, grâce au contrôle postal de Port-Saïd, jusqu'à 23 jours (v. g. du 3 au 26 juillet) pour arriver à Beyrouth; que les colis postaux circulaient dans la zone britannique, mais que de France ils ne pouvaient encore pénétrer dans notre zone syrienne jusqu'en août dernier; que la marine marchande dépendait de la capitainerie anglaise; que la monnaie égyptienne avait seule cours normal, et que nos secours à nos amis subissaient, de ce chef, une dépréciation de 25 à 30 0/0. A ces entraves, on peut juger ce que nous perdions. Or, ce que nous perdions, d'autres le gagnaient. Pendant que nos commerçants, gênés, découragés, devaient se résigner à attendre des jours meilleurs, des négociants anglo-égyptiens, des délégués officiels revêtus d'uniformes (mission de MM. Toy et Alderson), battaient la campagne, sollicitaient des ordres, obtenaient des droits de priorité pour chargements...

Le résultat de toutes ces manœuvres peut se résumer en quelques traits. En 1914, la France et l'Angleterre se trouvaient en Syrie à peu près de niveau sur le plan économique; mais, par ses œuvres d'éducation et d'assistance, la France y occupait une situation hors de pair; du point de

(1) *L'Europe nouvelle* du 18 octobre 1919 : *La Passion de Moudjhem bey*, par P. HUVELIN, chargé de mission en Syrie.

(2) *L'Europe nouvelle* du 20 septembre 1919 : *La Politique anglaise en Syrie*, par P. HUVELIN (avec une carte des liaisons ferroviaires en Syrie).

vue politique, sa prépondérance était incontestable et incontestée. Il a suffi de douze mois de l'occupation qui vient d'être décrite pour renverser toute cette patiente œuvre du passé, et de quel passé de dévouement désintéressé ! Aujourd'hui — disons plutôt hier — tout est à refaire : économiquement nous sommes battus, politiquement nous avons été évincés, nos œuvres ont terriblement souffert, les sympathies qui étaient notre récompense se sont refroidies dans bien des cœurs, et ce n'est pas la faute de la guerre...

2) *Attitude à l'égard du traité anglo-français.*

— Tous les faits qui viennent d'être cités : fautes regrettables de quelques sous-ordres, dira l'écrivain du *Times*. Mais alors ces sous-ordres étaient donc partout ? En tout cas, ce qui n'est pas la faute de sous-ordres, d'officiers trop zélés, d'administrateurs trop peu faits à la dextérité qu'imposait cette situation si délicate d'occupants pour un tiers absent, c'est l'attitude générale prise, sous les yeux du gouvernement, par les organes autorisés de la presse britannique, à l'endroit de l'accord qui lie la Grande-Bretagne à la France. Ce n'est pas ici le lieu de faire le procès de ce traité. Bon ou mauvais, équitable ou non, rationnel ou artificiel, il existe. Qu'on le retouche, on y peut consentir, le souhaiter même, soit. Mais ces retouches ne sauraient se faire que d'un commun accord, en prenant pour base les nécessités géographiques et historiques, les vœux librement et clairement exprimés des populations, ainsi que les intérêts et les droits reconnus des parties contractantes.

Or, ce qui est pure logique a été loin de dicter à la presse anglaise l'attitude qu'elle a prise vis-à-vis du traité. Deux questions ont été agitées par elle avec une vivacité et, il faut l'avouer, un parti pris qui sont faits pour déconcerter toutes nos notions d'équité : la question de Palestine et la question arabe.

L'accord de 1916 avait tracé le cadre d'une Palestine réduite où le Sionisme devait trouver le « foyer national » qu'il revendiquait. Or, les journaux que nous avons suivis dans leur campagne ont perdu de vue, plus ou moins consciemment, cette perspective initiale. Il n'y est plus question que d'un « Etat » juif où déjà la Grande-Bretagne est considérée comme mandataire ; d'une « grande Palestine » dont on nous demande de faire les frais ; d'un « Etat » israélite qui aura besoin de se défendre contre de supposés agresseurs, et auquel la France doit céder, avec ses limites naturelles (qu'on va chercher le plus au Nord et le plus à l'Est possible), une frontière stratégique ; d'une Palestine, enfin, qui, englobant des provinces étrangères à ses destinées historiques, rejoigne d'aussi près que possible la Mésopotamie et permette à la Grande-Bretagne de réunir d'un seul tenant le magnifique héritage qu'elle s'est taillé avec une maestria incomparable.

La question arabe nous réserve plus de déboires encore, et ces difficultés tiennent à la politi-

que individualiste du gouvernement britannique à l'égard des Arabes. Sur ce point, c'est à M. Clemenceau de demander des explications à M. Lloyd George et d'exiger au moins un compromis qui sauvegarde les droits et les intérêts de la France. On ne doit pas perdre de vue que, lorsque nous nous liions avec l'Angleterre par l'accord de 1916, aucune mention n'était faite dans la convention de la lourde hypothèque dont se trouvait grevée la zone A, où nous devons exercer une influence réelle, bien qu'indirecte. Depuis, nous avons été mis en présence du fait accompli ; on a sorti des « papiers » où notre signature eût dû figurer puisque nous étions en cause ; on nous a mis en face de l'émir Fayçal que nous ne connaissions que comme le chef d'un parti de cavaliers du Hedjaz ; on a encouragé ses prétentions sur la Syrie en équivoquant sur cette langue commune, l'arabe, qui laisse croire à une identité de race et de populations entre l'Arabie et la Syrie ; des « Syriens », on a tenu à faire des « Arabes », et à ces Syriens, en majorité musulmans, on a laissé entendre que leur autonomie ne pourrait se réaliser que grâce à la fiction d'un panarabisme qui risque de compromettre les intérêts les plus graves de la France. Enfin, cet émir Fayçal, on nous l'a imposé, on l'a introduit à la Conférence de la paix, comme représentant de notre zone de la Syrie intérieure, tandis qu'on se gardait bien de trouver, en Mésopotamie, quelqu'autre émir qui vint, ne fût-ce que par compensation, représenter les vœux d'autonomie ou d'indépendance de la Mésopotamie anglaise. Et maintenant qu'on a créé de toutes pièces un prétendant arabe, on nous met en demeure de nous entendre avec lui.

Voilà ce qui a été fait et dont nous avons le droit de nous plaindre ; voilà aussi ce que la presse britannique s'est bien gardée de dévoiler avec la loyauté désirable, si bien qu'à s'en tenir à ses exposés de la situation, nous avons tout l'air d'avoir tous les torts au regard d'une Grande-Bretagne irréprochable.

Pour conclure : dans le règlement final de la question de Syro-Palestine, la France a droit d'exiger que le problème soit envisagé en fonction de la situation générale du Levant. Si nous devons renoncer à la partie de l'Arménie que le traité de 1916 faisait entrer dans notre zone d'influence, si nous acceptons le traité anglo-persan du 9 août dernier, qui va faire déboucher l'Inde et la Perse dans la Méditerranée, nous avons droit, non pas seulement à ce qu'on nous accorde ce qui nous appartenait déjà, mais à des compensations nouvelles qui maintiennent notre situation telle qu'elle était et telle qu'elle doit être. En ce qui concerne spécialement l'émir Fayçal, nous n'écartons pas l'idée d'une collaboration avec lui. Jusqu'à présent, il ne semble pas que l'émir ait jamais accepté cette collaboration — dont la modalité reste à fixer — autrement que dans les mots. S'il déclare ne pas vouloir sacrifier la Syrie aux intérêts français,

nous n'avons pas, nous, de raisons de consentir, à l'avance et sans inventaire, à sacrifier les désirs et les aspirations des divers groupes de la population syrienne à sa propre politique.

S. T.

Le Traité Anglo-Persan ET LA POLITIQUE BRITANNIQUE

Le 9 août 1919, sir Percy Cox, ministre de la Grande-Bretagne à Téhéran, signait avec le gouvernement persan un accord destiné à clore officiellement une série d'événements politiques de haute importance dont l'Orient avait été le théâtre depuis l'effondrement de la Russie tsariste.

Voici le texte exact de ce traité, destiné dans la pensée de ses auteurs, au moins du côté anglais, à remplacer les accords anglo-russes devenus caducs du fait des événements de 1917.

PRÉAMBULE. — En vertu des liens étroits d'amitié qui ont existé entre les gouvernements dans le passé et dans la conviction qu'il est indispensable pour les intérêts mutuels des deux gouvernements dans l'avenir que ces liens soient renforcés, et qu'une impulsion énergique soit donnée au développement de la prospérité de la Perse, il est, par les présentes, convenu ce qui suit, entre le gouvernement persan, d'une part, et le ministre de S. M. britannique, agissant au nom de son gouvernement, d'autre part :

1° Le gouvernement britannique réitérera de la façon la plus catégorique les engagements qu'il a donnés à plusieurs reprises dans le passé de respecter absolument l'indépendance et l'intégrité de la Perse.

2° Le gouvernement britannique fournira, aux frais du gouvernement persan, les services des conseillers experts qui, après entente entre les deux gouvernements, pourront être jugés nécessaires aux différents départements de l'administration persane. Ces conseillers seront engagés par contrat et munis de pouvoirs adéquats dont la nature fera l'objet d'un accord entre le gouvernement persan et les conseillers.

3° Le gouvernement britannique fournira, aux frais du gouvernement persan, les officiers, les munitions et les équipements de type moderne qui pourront être jugés nécessaires par une commission mixte d'experts militaires anglais et persans, laquelle se réunira immédiatement dans le but d'évaluer les besoins de la Perse en vue de la constitution d'une force uniforme que le Gouvernement persan se propose de créer pour l'établissement et le maintien de l'ordre dans le pays et sur ses frontières.

4° Dans le but de trouver les fonds nécessaires aux réformes indiquées aux clauses 2 et 3 de cet accord, le gouvernement britannique offre de consentir au gouvernement persan ou de lui ménager un emprunt substantiel pour la garantie duquel les ressources seront recherchées par les deux gouvernements dans les revenus des douanes ou autres sources de revenus à la disposition du gouvernement persan. En attendant la fin des négociations relatives à cet emprunt, le gouvernement britannique fournira des avances sur cet emprunt dans la limite qui sera jugée nécessaire pour commencer lesdites réformes.

5° Le gouvernement britannique, reconnaissant pleinement la nécessité urgente d'améliorer les communications en Perse, en vue à la fois de l'extension du commerce et de la lutte contre la famine, est disposé à coopérer avec le gouvernement persan pour encourager les entreprises anglo-persanes qui travailleraient dans ce but au moyen de construction de voies ferrées ou autres moyens de transport. Il est bien entendu que les décisions qui seraient prises à cet effet ne le seraient qu'après un examen des problèmes soulevés par les experts et après accord entre les deux gouvernements sur les différents projets qui pourraient paraître le plus nécessaire, le plus pratique et le plus avantageux.

6° Les deux gouvernements se mettent d'accord sur la nomination immédiate d'une commission mixte d'experts chargés de l'examen et de la revision des tarifs de douane en vigueur, en vue de leur réorganisation sur une base les mettant en harmonie avec les intérêts légitimes du pays et destinés à assurer sa prospérité.

(Signé à Téhéran le 9 août 1919.)

Voici d'autre part le texte de l'accord financier :

PRÉAMBULE. — Contrat entre le gouvernement britannique et le gouvernement persan au sujet d'un accord conclu ce jour entre lesdits gouvernements. Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement britannique consent au gouvernement persan un emprunt de 2 millions de livres sterling qui sera versé au gouvernement persan sous forme d'acomptes et à des dates indiquées par le gouvernement persan d'après le conseiller financier britannique qui aura pris ses fonctions à Téhéran, comme il est prévu dans l'accord ci-dessus indiqué.

ART. 2. — Le gouvernement persan s'engage à payer un intérêt mensuel au taux de 7 0/0 par an, sur toutes les sommes avancées conformément à l'article premier jusqu'au 20 mars 1921, et après cette date à payer mensuellement les sommes nécessaires à la liquidation du principal et des intérêts y afférant au taux de 7 0/0 par an en vingt années.

ART. 3. — Tous les revenus et recettes des douanes affectés en vertu du contrat du 8 mai 1914 au remboursement de l'emprunt de 1.250 000 livres sterling sont affectés au remboursement du présent emprunt avec continuité de toutes les conditions stipulées dans ledit contrat et avec priorité sur toutes les dettes autres que l'emprunt de 1914 et les avances consenties ultérieurement par le gouvernement britannique. En cas d'insuffisance des recettes indiquées ci-dessus, le gouvernement persan s'engage à parfaire les sommes nécessaires au moyen d'autres ressources, et dans ce but le gouvernement persan affecte par les présentes au service du présent emprunt et des autres avances ci-dessus mentionnées avec priorité et avec continuité des conditions stipulées dans le contrat ci-dessus indiqué, les recettes des douanes de toutes régions dans la mesure où ces recettes sont ou seront à sa disposition.

ART. 4. — Le gouvernement persan aura le droit de rembourser le présent emprunt à n'importe quelle date, au moyen des sommes provenant de tout emprunt britannique qu'il pourra contracter.

Signé à Téhéran, le 9 août 1919.

A cet accord se trouve annexé l'article 5 du contrat conclu le 8 mai 1914 entre le gouvernement persan et la Banque impériale de Perse et relatif à l'emprunt du gouvernement persan de 1.250.000 livres à 5 0/0, mentionné à l'article 3 du contrat financier.

Voici enfin le texte des deux lettres adressées par sir Percy Cox au premier ministre de Perse le 9 août 1919.

Première lettre :

J'espère fermement que Votre Altesse a pu, pendant la période où vous avez avec tant de succès dirigé les affaires de l'Etat persan, se convaincre que le gouvernement de Sa Majesté britannique a toujours essayé d'appuyer de tout son pouvoir les efforts du cabinet de Votre Altesse d'une part pour rétablir l'ordre et la sécurité dans l'intérieur du pays, et d'autre part, pour maintenir une politique d'étroite coopération entre les gouvernements persan et britannique.

Comme nouvelle preuve de la bonne volonté dont est inspiré le Cabinet de Londres, je suis maintenant autorisé à informer Votre Altesse que, dans le cas où les accords relatifs au projet de réformes que votre gouvernement a l'intention d'introduire en Perse seraient conclus, le gouvernement de Sa Majesté britannique sera prêt en temps utile à coopérer avec le gouvernement persan pour la réalisation des desiderata suivants :

- 1° Revision des traités actuellement en vigueur entre les deux puissances ;
- 2° Demande de compensation de la Perse pour dommages subis du fait d'autres belligérants ;
- 3° Rectification de la frontière de Perse aux points où les deux parties jugeront que cette rectification est justifiée.

La façon précise, la date et les moyens choisis pour l'aboutissement de ces buts seront discutés à la première occasion par les deux gouvernements.

Deuxième lettre :

En ce qui concerne le deuxième desideratum indiqué dans ma lettre précédente en date d'aujourd'hui, il est entendu et convenu entre les deux gouvernements réciproquement que, d'une part, le gouvernement de Sa Majesté britannique ne réclamera pas au gouvernement de Sa Majesté le Chah les dépenses d'entretien des troupes britanniques que le gouvernement de Sa Majesté a été obligé d'envoyer en Perse par suite de l'impossibilité où était la Perse de défendre sa neutralité et que, d'autre part, le gouvernement persan ne réclamera pas au gouvernement britannique une indemnité pour les dégâts qui auraient pu être causés par lesdites troupes pendant leur présence en territoire persan.

Il doit être bien entendu cependant que cet accord entre les deux parties n'affecte en aucune façon les demandes d'individus et d'institutions privées, qui seront étudiées indépendamment.

Une note de Votre Altesse m'informant que vous acceptez cette situation au nom du gouvernement persan suffira à établir l'accord des deux gouvernements à ce sujet.

Interprète de l'opinion générale, la presse française a fait à cet accord un accueil dont la courtoisie, toujours de mise entre Alliés, n'excluait pas un certain scepticisme. Les articles parus à ce moment, dans le *Temps* et le *Journal des Débats*, notamment, ont traduit cet état d'esprit à l'usage de nos voisins d'outre-Manche. La défiance y était visible, sinon à l'égard de la lettre du traité, du moins quant à l'esprit dans lequel il avait été conçu et dans lequel, selon toute vraisemblance, il serait appliqué. Et cette défiance, il faut le reconnaître, n'était pas complètement injustifiée; nos amis anglais le savaient mieux que personne. On n'avait pas encore oublié, chez

nous, les obstacles opposés par la Grande-Bretagne, avec un remarquable entêtement, à l'envoi à Téhéran de conseillers juridiques français. Il ne s'agissait pourtant alors, en l'espèce, que d'une mission d'un caractère purement professionnel. Puis ce furent les difficultés suscitées, depuis un an, à la reprise de nos transactions commerciales avec la Perse, difficultés que les autorités anglaises, exerçant sur les voies ferrées du Caucase un contrôle exclusif, surent multiplier assez pour décourager nos exportateurs. L'étonnement n'en fut que plus grand, il y a quelques semaines, de constater qu'après avoir joué à l'égard de l'indépendance persane le rôle d'un Bartholo jaloux des moindres apparences, notre voisin et ami entendait tirer de sa sollicitude passée le maximum d'avantages, et conserver jalousement les faveurs exclusives de la Rosine d'Ispahan.

Désormais, un traité en règle assure à nos Alliés le monopole de la désignation des conseillers financiers et militaires du Gouvernement du Chah. Peu importe le préjudice moral causé à la France par cette expulsion diplomatique; peu importe le pacte de la Ligue des Nations, et l'obligation qui s'y trouve inscrite d'obtenir l'adhésion de tous les Alliés à toute convention politique passée par l'un d'entre eux. La débâcle russe a permis à l'Angleterre de marquer à son profit le dernier coup de la partie engagée depuis un siècle, en Asie centrale, avec l'Empire des Tsars.

De l'issue de cette lutte, l'opinion française n'est ni déçue ni irritée. Elle se demande simplement pourquoi nous ne sommes plus admis à collaborer à l'évolution de la Perse vers un état plus stable et plus moderne. Nulle acrimonie dans cette constatation, sinon peut-être quelque surprise de voir quel singulier trafic se trouve protégé par un pavillon que l'on s'obstine à conserver neutre; en bonne justice, le mot de *protectorat* serait, en l'espèce, le seul convenable pour désigner un pacte qui, malgré toutes les formules adoptées, consacre un progrès décisif dans la mainmise de l'Angleterre sur l'Asie. Ce mot de protectorat ne doit pas sonner à l'oreille de nos amis anglais comme un reproche. Mais il faut savoir regarder les choses en face et les appeler par leur nom; c'est d'ailleurs là un principe inné chez tout vrai Britannique. Or, nous nous trouvons devant une situation de fait; elle ne lèse aucun de nos intérêts vitaux; elle ne saurait cependant nous inspirer de bien vives satisfactions: quel est l'Anglais sensé qui pourrait soutenir qu'une telle politique soit favorable à l'alliance? Notre presse, à tout prendre, n'a fait que raisonner comme un Anglais sensé.

Cette attitude fut vivement ressentie et longuement commentée par la presse d'outre-Manche. Ses principaux organes, au premier rang le *Times* et le *Manchester Guardian*, manifestèrent une mauvaise humeur sensible de nous voir interpréter de cette manière une opération qu'ils

considéraient comme purement nationale. Le *Times* s'attacha tout particulièrement à réfuter les critiques formulées par le *Temps* et les *Débats*; il le fit, non sans quelque amertume, semblant très sincèrement étonné que l'opinion française put se montrer aussi sceptique à l'égard d'un accord conclu par un allié toujours loyal. Le *Daily Mail*, la *Morning Post*, risquèrent à notre usage des apologies du traité du 9 août, et ils furent suivis dans cette tentative par la grande majorité de la presse anglaise. Il est à remarquer cependant qu'une autre note fut donnée, dans ce concert de commentaires, par d'autres journaux, dont le *Daily News* et le *Daily Herald*: ils parlèrent tout uniment de « marché avec la Perse ». L'opinion n'était donc pas, loin de là, aussi unanime chez nos alliés qu'elle l'était chez nous sur ce sujet. En Grande-Bretagne, les partis politiques d'opposition avaient uni leurs forces contre ce qu'ils qualifiaient de manœuvre impérialiste, et les justifications élaborées par la presse officielle n'étaient pas elles-mêmes exemptes d'une certaine gêne. En France, on a vite compris la portée réelle d'une opération qui nous était présentée avec tous les ménagements d'usage. Peut-on nous en vouloir d'avoir exprimé notre avis sans rancune, mais sans détours ?

Quoi qu'il en soit, l'opinion manifestée chez nous n'avait pas été seulement sensible à la presse anglaise, elle eut, au Foreign-Office même, une répercussion assez désagréable pour que lord Curzon of Kedleston jugeât nécessaire d'intervenir en personne.

Au cours d'un banquet offert par le gouvernement britannique à son hôte de passage, le prince Firouz Mirza, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères a longuement commenté, pour ses auditeurs d'outre-Manche, l'esprit d'un traité dont la lettre n'avait pas convaincu l'opinion européenne du désintéressement britannique. La presse française ayant gardé sur ce discours un silence complet, lord Curzon a vu dans ce fait une mesquinerie voulue de notre part. Il s'est plaint avec amertume que l'on ait négligé de relever ses déclarations, capables, à son avis, de satisfaire les plus difficiles.

Ce n'est point que ces déclarations soient dépourvues d'intérêt. Succédant, a dit l'orateur, à une longue période de relations particulièrement amicales, l'accord anglo-persan a pour but de suppléer aux garanties intérieures et extérieures que la Perse trouvait naguère dans la protection de la Russie. La révolution de 1917 a rendu caducs les arrangements relatifs à cette protection; il y avait une place à prendre à Téhéran, et l'Angleterre l'a prise: rien de moins, mais rien de plus. Au surplus, affirme lord Curzon, l'accord récent respecte entièrement l'indépendance politique du gouvernement du Chah non moins que l'intégrité du territoire persan, — et ceux qui l'ont interprété autrement ont commis une *misconception*. La Grande-Bretagne a toujours repoussé l'idée d'un protectorat, contraire aux engagements souscrits par elle, non moins qu'aux véritables intérêts

d'une Puissance qui a déjà assez à faire sur d'autres points du globe. Matériellement reconstituée et financièrement modernisée, avec l'appui désintéressé des conseillers anglais, la Perse constituera en Asie un Etat vraiment digne de ce nom; elle sera aussi un rempart contre des cataclysmes peut-être imminents. « Ceux qui croyaient, s'écrie lord Curzon, que cet accord aurait pour effet de nous implanter en Perse afin d'angliciser, d'indianiser ou d'europeaniser ce pays, se sont grossièrement trompés. Tout ce que nous désirons, c'est de donner à la Perse une assistance éclairée et un appui financier lui permettant de travailler elle-même, en peuple indépendant et pacifique, à bâtir ses propres destinées. »

Il faut croire que les interprétations malveillantes auxquelles s'attaque le secrétaire d'Etat n'ont pas manqué peut-être même dans les milieux britanniques. Ce discours, à bien prendre, n'est en effet qu'une longue apologie. Nous, Français, n'avons personnellement aucune raison de suspecter les intentions ni la sincérité de lord Curzon. Malheureusement, les faits sont là pour nous montrer l'abîme qui sépare les actes des paroles, et c'est aux actes, non aux paroles, que nous jugeons les programmes. Le laborieux règlement de la question syrienne, étroitement connexe de la question persane, nous est en ce moment une preuve des *misconceptions* singulières répandues chez les coloniaux britanniques au sujet de l'accord Sykes-Picot de 1916.

Si, lors de la publication de cet accord, des voix s'étaient élevées pour y dénoncer une tentative d'éviction de la France en ces régions, nul doute que le Foreign Office n'eût fait entendre les protestations les plus sincères. La divulgation récente de certains documents permet néanmoins, aujourd'hui, de mesurer tout ce qui, à notre détriment, sépare les premières négociations de 1915 d'avec leur application actuelle sur le terrain. Le Foreign Office ne pouvait évidemment prévoir que, pendant dix mois, les fonctionnaires relevant du War Office se refuseraient systématiquement à collaborer là-bas sur un pied d'égalité avec les nôtres. C'est pourquoi, tout en enregistrant avec satisfaction les paroles conciliatrices de lord Curzon, nous nous gardons, instruits par l'expérience, de leur attribuer d'avance une valeur précise sur laquelle l'avenir pourra seul nous éclairer.

En face de la situation, de fait ainsi créée, il est bien évident que la nouvelle situation de droit constitue uniquement la consécration d'une mainmise. En Perse, désormais, les Anglais sont seuls en face d'un souverain encore jeune, irrésolu, faible, environné d'intrigues; ils y sont seuls, avec, à l'Ouest, la Mésopotamie conquise par eux, au Sud le golfe Persique sillonné par leurs seuls navires, et à l'Est, l'Afghanistan assagi par une sévère leçon. Nous ne disons pas que nos Alliés mettront à profit cette situation privilégiée: elle les servira à leur insu, parce qu'il est impossible qu'il en soit autrement. Leur action ne subira même pas l'ombre d'un contrepoids.

Lord Curzon, dans son désir d'affirmer le désintéressement de son gouvernement, donne l'assurance formelle, au nom de ce dernier, que l'accord anglo-persan sera soumis à la ratification de la Ligue des Nations, dès que le Comité permanent de la Ligue sera régulièrement constitué. Comme la Ligue des Nations aura certainement, à son berceau, d'autres soucis que de reviser dans un sens défavorable le traité en question, — et qu'elle n'aurait d'autre part, même dans cette hypothèse, nul moyen d'assurer l'exécution de ses volontés, la ratification à laquelle lord Curzon s'engage à se soumettre ne sera qu'une simple formalité. Faut-il ajouter qu'il prend soin d'enlever lui-même à cette formalité ce qui lui reste de contenu, lorsque, dans une autre partie de son discours, il raille agréablement « les prophètes avisés qui voient, dans la Ligue des Nations, un organisme qui nous préservera dans l'avenir des horreurs récemment vécues » ?

Beaucoup d'efforts ont été ainsi dépensés en pure perte, parce qu'au fond aucune réponse précise n'a été donnée par nos Alliés au véritable problème. Il existe, en Perse, un Parlement indigène, qui est tout au moins censé représenter l'opinion publique. Il y a, à Paris, une délégation persane qui sollicite, vainement d'ailleurs — et pour cause — de la Conférence de la Paix, seul arbitre qualifié, la solution définitive de la question persane. Nous avons enfin nous-mêmes en Perse un certain nombre d'intérêts, sinon prépondérants, du moins suffisamment respectables pour que nos amis leur accordent quelque attention et certains ménagements. Il existe, d'autre part, ou il existera bientôt un organisme international, arbitre naturel de tous les accords d'ordre politique. Pouvons-nous dire, après la lecture du *Times* comme après le discours de lord Curzon, que, dans sa hâte d'arriver au but, l'Angleterre ait tenu un compte équitable de tous ces éléments ? Accord et protectorat ne sont pas synonymes, assurément ; mais c'est l'air, et non plus les paroles, qui fait la chanson, un proverbe l'assure ; l'air, nous l'avons déjà entendu, en Egypte, en Syrie, à Constantinople ; sonne-t-il donc si bien à nos oreilles, que nous ne puissions y relever quelques dissonances ?

Des dissonances : c'est précisément ce que lord Curzon appelle des « erreurs d'interprétation », et ce dont il s'afflige sans d'ailleurs parvenir à y porter remède. Ne prend-il pas soin, au reste, de nous confirmer, et de la manière la plus formelle, dans notre erreur ? « Ce que nous cherchons à assurer, a-t-il dit en substance, c'est un bloc solide au sein duquel un ensemble de conditions politiques raisonnables, pacifiques et mesurées puissent prévaloir, depuis la Birmanie à l'Est, jusqu'à la Mésopotamie à l'Ouest. Dans toute la mesure des responsabilités qui lui incombent, la Grande-Bretagne se dévouera entièrement à sa tâche. » Ce passage a soulevé les applaudissements de l'auditoire. Que signifient-elles donc, ces paroles, sinon que nos voisins ont résolu de créer à leur profit une nouvelle unité politique,

composite en apparence, mais une par l'autorité qui lui sera imposée ? Il n'y a plus, pour la Perse, qu'une simple question de temps à se voir soumise au régime adopté par l'Angleterre vis-à-vis de l'Afghanistan ou de l'Egypte.

Qu'on le remarque, en effet : lord Curzon a bien promis à ses auditeurs que la Perse ne serait, — ce sont ses propres termes, — « ni européanisée, ni anglicisée, ni indianisée ». Il n'a pas ajouté : « ni égyptianisée ». Cette omission peut être le fait du hasard ; rien ne nous assure qu'elle n'ait pas été sciemment commise. Mais encore une fois, que nous importe ? Pour nous, sinon pour l'Europe, la question égyptienne est définitivement close. Nous nous bornons à constater que la question persane suit exactement le même processus : exclusion de toute influence rivale, mainmise sur le gouvernement local. Quand l'entrée triomphale, par la brèche, risque de faire trop de bruit, on se contente de la poterne de service par laquelle on glisse quelques « conseillers techniques ». Le résultat est le même, avec moins de frais : en fait, l'accord anglo-persan équivaut à un contrôle permanent et exclusif de nos Alliés sur la Perse. C'est la réédition, si nous avons bonne mémoire, d'une politique naguère adoptée par eux, en d'autres régions de l'Orient. Devant cette réédition, l'opinion française est restée calme, avec un sourire quelque peu sceptique, et lord Curzon comprendra sans doute à la réflexion que, malgré son discours, elle n'ait pas cru devoir manifester une confiance immodérée dans le désintéressement britannique.

Quels que soient notre bonne volonté et notre extrême désir d'une conciliation également profitable aux deux peuples, nous sommes en présence de deux faits indiscutables et dont on ne peut exiger, en bonne justice, que notre esprit fasse entièrement abstraction. C'est d'abord, répétons-le, la création d'une situation de fait qui, conformément aux méthodes ordinaires de la politique britannique, tend à rendre difficile la solution ultérieure d'une question sur laquelle ils ont déjà pris une décision isolée.

Ensuite, nous avons encore présente à la mémoire l'attitude de certains agents subalternes anglais à notre égard dans la zone attribuée, en Orient, à l'influence française par des accords de 1916. Ces deux faits, dont nulle argumentation ne saurait affaiblir la portée, nous rendent difficile de croire que l'Angleterre n'a conclu l'accord du mois d'août dernier que pour se constituer le champion respectueux de l'indépendance de la Perse.

La personnalité même de lord Curzon of Kedleston, qui a toujours eu, sur la prépondérance nécessaire de l'Angleterre en Perse, des idées très nettes et très cohérentes, n'est pas pour infirmer cette impression. D'autre part, il suffit de se reporter au texte même du traité pour comprendre d'avance le sens qui y est attribué au mot d'« indépendance » employé vis-à-vis de la Perse. Le *Manchester Guardian* lui-même, qui dénonce volontiers l'impérialisme, mais chez le

prochain, déclarait, avec une assurance vertueuse dont tout homme capable d'humour ne manquera pas de goûter la saveur, que, conclu par d'autres nations que par l'Angleterre, on pourrait considérer ce traité comme un traité de protectorat. Si de misérables publicains comme nous signaient une tractation de ce genre, il est donc aisé de juger comment elle serait accueillie de l'autre côté de la Manche et dénoncée en particulier par le *Manchester Guardian*.

Il n'est pas impossible, d'ailleurs, que l'Angleterre ait voulu se servir de la Perse pour agir sur la Turquie. Le 18 août dernier, les journaux annonçaient l'arrivée du Chah de Perse à Constantinople. Le Chah avait fait la traversée à bord d'un croiseur anglais, après avoir effectué sur une automobile militaire anglaise et sous la protection spéciale des autorités anglaises tout le voyage de sa capitale au port d'embarquement. Certaines informations ont signalé une coïncidence singulière entre ce voyage et les bruits déjà en circulation au sujet de la négociation d'un accord anglo-turc analogue, disait-on, à l'accord anglo-persan. Sous couleur de protection du monde musulman, l'Angleterre étendrait ainsi son empire politique sur toute l'Asie moyenne et occidentale jusqu'au Bosphore. Peut-être laisserait-elle à la France, avec la protection des minorités chrétiennes parquées artificiellement dans certains territoires, la situation d'une puissance qui n'a plus son mot à prononcer dans la défense des intérêts musulmans. Hâtons-nous de dire d'ailleurs que nous ne faisons là qu'une supposition et qu'il n'est point du tout prouvé qu'une telle politique soit envisagée à Londres, bien qu'elle puisse être de nature à séduire un homme d'imagination large et fertile comme le comte Curzon.

D'autre part, il est inutile de signaler que cette politique risquerait de soulever de nombreuses résistances de la part d'autres puissances possédant actuellement ou espérant posséder dans l'avenir des intérêts dans l'ancien Empire ottoman.

Nous ne relevons donc les commentaires qui ont accompagné le voyage du Chah à Constantinople qu'à titre d'indication, encore très problématique. Du moins, la situation générale en Orient n'est-elle pas telle qu'il ne faille signaler, au moins en passant, jusqu'aux bruits les plus invraisemblables en apparence.

Malheureusement pour lord Curzon, il n'y a pas, sur la politique anglaise en Orient, que des bruits invraisemblables : il y a aussi des faits précis. La mainmise sur la Perse a été, de la part de nos Alliés, non pas une mesure prise à l'improviste, mais la dernière étape d'une progression savamment calculée, à notre insu, depuis l'effondrement de l'Empire des Tsars. Contrairement aux affirmations du secrétaire d'Etat, la généreuse protection accordée par la Grande-Bretagne à la Perse est en réalité un calcul dont tous les éléments ont été supputés longtemps d'avance. Une lettre adressée par sir Percy Cox à Vossough

ed Dowleh constitue à cet égard un document que nous croyons devoir reproduire intégralement, en raison de l'intérêt qu'il présente.

Voici le texte de cette lettre, qui porte la date du 10 décembre 1918 :

Altesse,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse, que je suis maintenant en possession de la réponse finale du gouvernement de Sa Majesté, au sujet de différents points qui ont fait l'objet de notre dernier entretien; je suis donc autorisé à vous informer :

1° Que la Grande-Bretagne réitère de la manière la plus formelle sa résolution de respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Perse.

2° Qu'elle s'engage, dès qu'un gouvernement russe qu'elle puisse reconnaître existera en fait, à insister en vue d'obtenir l'abrogation de la Convention anglo-russe concernant la Perse. En attendant, elle considère cette dernière comme suspendue, et pour autant qu'elle s'y trouve intéressée, n'est point dans l'intention de la renouveler;

3° En ce qui concerne le Fars, dès que les mesures actuellement en voie d'exécution pour l'ouverture de la route Bouchir-Chiraz-Chahi seront achevées, le gouvernement de Sa Majesté se déclare prêt à remettre au gouvernement persan le contrôle du corps des « South Persian rifles », étant bien entendu que le gouvernement persan, par l'intermédiaire du gouverneur général du Fars, prendra des mesures d'exécution de nature à convaincre les deux gouvernements que ce changement de contrôle ne pourra causer aucune recrudescence de désordre dans les provinces, et que la sécurité de la route des caravanes et des communications télégraphiques, si nécessaire aux intérêts des deux gouvernements, se trouvera assurée.

Il est loisible à Votre Altesse de donner connaissance de ces divers points à l'opinion qui y verra une nouvelle preuve des sentiments d'amitié et d'entraide qui animent la politique du gouvernement de Sa Majesté à l'égard de la Perse.

J'exprime ici l'espoir que par cette cession d'un contrôle et d'une organisation dont l'entretien incombait au gouvernement britannique, le désir du gouvernement de Sa Majesté de dissiper toute cause d'équivoque sera apprécié par le gouvernement de S. M. le Chah, et que ce dernier se rendra compte en même temps de la nécessité de faire tout ce qui sera possible en vue de prouver au gouvernement de Sa Majesté que sa confiance était justifiée.

Signé : SIR PERCY COX.

La dernière phrase renferme une promesse et une menace peu conciliables avec les solennels engagements du début. Tout l'accord du 9 août est d'ailleurs en germe dans ce document : abrogation unilatérale des accords réglant les relations anglo-persanes, mainmise effective sur le gouvernement de Téhéran sous couleur d'« assistance » et de « réciprocité de bons offices ». La seule date suffit enfin à résoudre une énigme longtemps insoluble à l'opinion française. Pourquoi la délégation persane à la Conférence de la Paix ne peut-elle parvenir à se faire entendre, malgré l'appui qui lui est constamment prêté par la délégation américaine? Ce fait n'est plus aujourd'hui un paradoxe pour nous. Lié déjà par un accord tacite, le gouvernement de Téhéran n'a jamais soutenu avec fermeté ses représentants, et l'Angleterre a tout fait pour laisser ceux-ci

dans une ombre propice. Ainsi que M. Lansing l'écrivait dernièrement au ministre des Etats-Unis auprès du Chah, le traité du 9 août et ses préliminaires expliquent la froideur et l'insuccès auxquels se sont heurtés les efforts tentés par les délégués américains en faveur de ces malheureux Persans condamnés d'avance, sans le savoir, à trouver toutes les portes fermées. Un nouveau Montesquieu trouverait sans peine parmi eux un second Usbek, dont les aventures et les étonnements fourniraient matière à un recueil de *Lettres* au moins aussi piquantes que leurs devancières.

En toute cette affaire, le point de vue français reste donc d'une parfaite simplicité. Nous n'avons ni les moyens, ni même le désir de contrecarrer la politique suivie par nos Alliés britanniques à l'égard de la Perse. Les commentaires donnés par la presse française à l'accord du 9 août devraient donc être accueillis, outre-Manche, avec le calme dont on considère d'habitude les manifestations purement platoniques, et dont on sait qu'elles resteront toujours telles. Dans ce problème international, comme dans tous ceux qui ne concernent pas directement notre pays, nous prétendons néanmoins avoir deux droits : d'abord, celui de comprendre ce qui se passe, aussi exactement que nous le pouvons; ensuite, celui de mettre en pratique le conseil de Boileau, d'appeler un chat un chat et de donner aux choses des définitions congruentes à la réalité.

Nous constatons que nous sommes évincés de la Perse, que le Parlement persan ne sera jamais admis à se prononcer librement sur l'accord en question, que la Société des Nations se trouvera devant un fait accompli pratiquement irréformable, et que l'admission de la Perse au sein de la Ligue ne fera qu'ajouter une voix à toutes celles dont l'Angleterre dispose déjà grâce à ses Dominions. Pourquoi vouloir, dès lors, tenter de nous faire croire que le souci d'assurer l'indépendance de la Perse, contre une Russie ou une Turquie également hors de combat, ait été le motif déterminant de l'accord du 9 août?

Affaires d'Afghanistan

Le traité de paix du 8 août.

L'hypothèse que nous avons formulée dans le dernier numéro de *l'Asie Française*, quant aux motifs qui avaient poussé le nouvel émir d'Afghanistan à entrer en lutte ouverte avec l'Angleterre, a été confirmée par les renseignements publiés sur cette affaire au cours des dernières semaines et notamment par les documents qui figurent dans un *Livre Blanc* (1) distribué le 21 août. Dès 1915, les Allemands et les Turcs

étaient en rapport avec un comité de réfugiés indiens à Caboul, comité qui s'intitulait : « le gouvernement provisoire de l'Inde ». Le membre le plus influent de ce groupe était un certain Mahendra Pratap, ancien élève du collège d'Aligarh, qui, au début de la guerre, s'était rendu à Berlin où il avait été reçu par le Kaiser. Que le gouvernement impérial, qui paraît avoir toujours accueilli avec un crédule empressement toutes les propositions de ce genre, d'où qu'elles vissent et quel qu'en fût l'auteur, n'ait pas voulu laisser échapper une occasion qu'il croyait bonne, de susciter des difficultés à l'Angleterre, il n'y a là rien que d'assez ordinaire. Sans la fidélité de l'émir d'alors, Habibullah, à ses engagements avec la Grande-Bretagne, peut-être nos ennemis eussent-ils réussi à provoquer des incidents sérieux, qui auraient eu dans l'Inde une fâcheuse répercussion. Que l'émir actuel, alors que la grande guerre était terminée, que la défaite des empires centraux était consommée et que l'Angleterre avait recouvré presque entièrement la liberté de ses mouvements, ait songé à reprendre le plan que son père avait refusé d'adopter, il y a là par contre de quoi surprendre à première vue. Il semble bien que cette « erreur de jeu » ait été causée par des informations erronées et insuffisantes. Les correspondances entre l'émir et ses agents, ou ses espions, dans l'Inde, saisies par le gouvernement anglais sont caractéristiques à cet égard.

« Le gouvernement — écrivait à Amanullah khan son principal agent à Peshawar, cet Afghan chef du service des postes de la ville, qui fut arrêté aussitôt que l'émir eut commencé les hostilités — n'a plus assez de troupes dans l'Inde et il met parfois en mouvement un régiment composé de deux ou trois compagnies pour faire quelque effet. Bien que le principal commissaire ait expédié de nombreux télégrammes, aucun régiment n'est arrivé par chemin de fer. Les sujets anglais ne fourniront aucun contingent. Il y a des troubles dans l'Inde entière et, si l'on envoie des troupes d'Angleterre, elles n'arriveront pas à temps. Si la guerre est différée, les populations seront mécontentes de l'émir;... si, après qu'on a fait circuler des brochures sous pli fermé, il n'envahit pas l'Inde, les Hindous et les Musulmans seront très mécontents. »

C'était au moment où l'agitation et les troubles provoqués par les Rowlatt Acts (1) battaient leur plein. L'émir dut s'imaginer que l'avant-dernière heure de la puissance anglaise dans l'Inde était arrivée et, ignorant, sans doute, que les troubles n'avaient eu un caractère inquiétant que dans le Pendjab — c'est-à-dire dans la province la plus voisine de l'Afghanistan — il crut que, à la seule annonce de l'entrée en campagne de l'armée afghane, les nombreux Afghans qui résident dans l'Inde et les Musulmans se soulèveraient en masse, entraînant avec eux les Hindous. Enfin, il comptait sur les bolchevistes russes, avec lesquels il

(1) C. d. 324.

(1) Voir la chronique *Asie anglaise* dans le dernier numéro de *l'Asie Française*.

cherchait à lier partie, si nous en croyons le rapport suivant, publié dans le *Livre Blanc* auquel nous faisons plus haut allusion :

« La station de télégraphie sans fil à Taschkent a signalé la nuit dernière à Lénine et au ministre des Affaires étrangères que deux lettres cachetées, datées du 7 avril et adressées au président de la République russe, ont été reçues de Caboul : l'une d'Amanullah, émir d'Afghanistan, l'autre signée de Mahmud, ministre des Affaires étrangères. Cette dernière exprime l'espoir que des relations amicales avec le bolchevisme pourront être établies sur des bases permanentes. Amanullah dit dans sa lettre que, jusqu'à présent, l'Afghanistan s'est tenu à l'écart de toutes les nations, mais que, maintenant que la Russie a levé l'étendard du bolchevisme, il se hâte de déclarer qu'elle a mérité par là la gratitude du monde entier et qu'il saisit l'occasion de son accession au trône de l'Afghanistan pour annoncer à la République de Russie qu'il adhère fermement au principe de l'égalité entre tous les hommes et de l'union entre tous les peuples; il exprime l'espoir que l'honoré président de la République russe ne refusera pas son salut amical. »

Un mois plus tard, le 2 mai, les troupes afghanes prononçaient leur attaque. Leur guerre fut très courte, comme l'on sait. Deux ou trois défaites sérieuses subies en deux semaines suffirent à décider l'émir à la paix. Mais il ne faudrait pas juger de l'effort que cette attaque a imposé à l'Angleterre, par le nombre ou l'importance des rares actions militaires violentes qui y ont répondu. Elle se produisit au moment où les transports de troupes, nécessités par la répression des troubles dans le Pendjab et ailleurs, avaient quelque peu bouleversé l'organisation militaire anglo-indienne; les effectifs et les approvisionnements de l'armée de l'Inde étaient appauvris par le concours donné par la colonie aux corps expéditionnaires de Mésopotamie, d'Egypte, de Perse; enfin, les opérations durent être conduites sur des lignes différentes et sur un front qui atteignit 500 milles de longueur, (800 km.), car il fallait tenir la frontière depuis la passe de Khyber jusqu'au Bélouchistan. Il est facile de se rendre compte des fatigues qu'ont dû subir les troupes qui ont passé tout l'été sous la tente, par des chaleurs qui ont été trouvées excessives, même par les hommes qui connaissaient le mieux ce pays où les chaleurs de l'été sont toujours très fortes. Il en est résulté des épidémies diverses, de choléra principalement, qui ont fortement ému l'opinion publique en Angleterre. La presse, qui avait signalé, en leur temps, les insuffisances constatées dans l'organisation des services de santé et de ravitaillement au cours de l'expédition de Mésopotamie, n'a pas manqué de déplorer qu'une expérience aussi fâcheuse ait aussi peu servi et elle a dénoncé violemment ce qu'elle appelait « l'incompétence et l'incohérence de Simla ».

C'est le 15 mai que, par une lettre, assez inso-

lente au surplus, le commandant en chef des troupes afghanes avait essayé d'entrer en pourparlers de paix avec les autorités anglo-indiennes; mais par suite d'incidents qu'il est inutile de relater, c'est seulement le 26 juillet, que purent s'ouvrir, à Rawalpindi, les conférences de paix dans lesquelles l'Angleterre était représentée, par une délégation dont le chef était sir Hamilton Grant. Ces conférences furent assez brèves puisque, dès le 8 août, la paix était signée.

Voici la traduction du texte qui a été publié par la presse anglaise :

« ARTICLE PREMIER. — A partir de la date de la signature de ce traité, la paix est déclarée entre les gouvernements anglais et afghan.

« ART. 2. — En raison des circonstances qui ont amené la présente guerre, le gouvernement britannique, afin de marquer son déplaisir, retire le privilège dont jouissaient les précédents émirs, d'importer par l'Inde des armes et des munitions de guerre.

« ART. 3. — Les subsides dus à ce jour au précédent émir et non encore payés seront confisqués, et aucun subside ne sera accordé au présent émir.

« ART. 4. — En même temps, le gouvernement britannique se déclare désireux de voir se rétablir l'ancienne amitié qui a existé de longue date entre la Grande-Bretagne et l'Afghanistan, à condition qu'il ait la garantie que le gouvernement afghan a le désir sincère de regagner cette amitié. Le gouvernement britannique est prêt, pourvu que les Afghans prouvent leur sincérité par leurs actes et par leur conduite, à recevoir dans six mois une autre mission afghane pour discuter et régler les affaires intéressant les deux gouvernements et pour rétablir l'ancienne amitié sur une base satisfaisante.

« Le gouvernement afghan accepte la frontière anglo-afghane acceptée par le précédent émir. Il consent en outre à la démarcation à bref délai, par une commission britannique, de la portion non encore délimitée de la partie occidentale du Khyber où s'est produite l'agression afghane et il acceptera cette délimitation telle que la commission britannique l'aura déterminée. Les troupes britanniques stationnées de ce côté de la frontière demeureront sur leurs positions actuelles jusqu'à ce que la nouvelle démarcation ait été effectuée. »

Aussitôt après la signature du traité, le chef de la délégation britannique, sir Hamilton Grant, remit au délégué afghan une lettre dont voici la traduction :

« Vous m'avez demandé de vous donner une assurance nouvelle que le traité de paix offert par le gouvernement britannique ne contient aucune disposition portant atteinte à la complète liberté de l'Afghanistan dans ses affaires extérieures ou intérieures. Mon ami, si vous lisez le traité de paix attentivement, vous verrez qu'il ne contient aucune clause qui touche à la liberté de l'Afghanistan. Vous m'avez fait connaître que le gouvernement de l'Afghanistan ne voulait pas renouveler l'arrangement par lequel le précédent émir,

Habibullah Khan, avait consenti à suivre sans réserve l'avis du gouvernement de la Grande-Bretagne dans les questions concernant les relations extérieures de l'Afghanistan; je me suis donc abstenu d'insister sur cette question dont le traité de paix ne fait pas mention. Par ce traité donc et par la présente lettre, l'Afghanistan est laissé officiellement libre et indépendant dans ses affaires tant extérieures qu'intérieures. En outre tous les traités existant ont été annulés par cette guerre ».

Ces deux documents méritent quelques commentaires, la lettre surtout. Du traité, il n'y a pas grand'chose à dire : ses clauses s'expliquent d'elles-mêmes. Celle relative à la délimitation de la frontière à l'Ouest de la passe de Khyber a pour objet d'assurer à l'Angleterre, qui jusqu'à présent était réduite à ce seul passage pour pénétrer dans la vallée de la rivière de Caboul, une nouvelle porte d'entrée. Par contre, la lettre de sir Hamilton Grant réalise dans les relations entre l'Angleterre et l'Afghanistan un changement radical et l'abandon de la politique qui, depuis 1880, avait paru, à tous les gouvernements qui se sont succédé à Londres, essentielle à la sécurité de la puissance anglo-indienne. Ne voulant pas assumer les responsabilités qu'eût entraîné l'exercice d'un Protectorat effectif sur l'Afghanistan, l'Angleterre avait du moins voulu retenir une sorte de contrôle sur les relations extérieures de ce pays, et nous avons reproduit dans le dernier numéro de l'*Asie française*, le passage de la lettre de sir Lepel Griffin, en date du 14 juin 1880, sur laquelle ce contrôle était basé.

Désormais, le texte est formel à cet égard, et, à moins que, des négociations qui doivent s'ouvrir dans quatre mois, ne sorte un nouvel état de choses, l'Afghanistan redevient Etat entièrement indépendant et maître de ses alliances. Sans doute, l'effacement — qui n'est peut-être que momentané — de l'influence russe en Asie, aussi bien que le nouvel équilibre résultant de la grande guerre, rendent-ils moins nécessaire un contrôle dont l'exercice n'était pas toujours facile, et dont l'efficacité eût peut-être été, à l'expérience, assez douteuse. Au surplus, il s'agit là d'une question qui n'intéresse que l'Angleterre et qu'il ne nous appartient pas de discuter à fond, nos voisins étant les meilleurs juges en la matière. Mais ce changement d'attitude est trop radical pour ne pas être souligné. Il a provoqué du reste, déjà, certaines critiques en Angleterre. On a fait observer notamment que l'émir Amanullah ayant, dès son avènement, manifesté son intention de libérer son pays du contrôle de l'Angleterre, et étant entré en guerre sous le prétexte de réaliser l'affranchissement total de l'Afghanistan de toute influence extérieure, il peut aujourd'hui se vanter légitimement, devant son peuple, d'avoir atteint l'objectif qu'il s'était donné; il peut transformer aux yeux des Afghans la fâcheuse aventure dans laquelle il s'était imprudemment lancé en une guerre victorieuse d'affranchissement.

Quoi qu'il en soit, il ne faudrait pas croire que

la conclusion de la paix avec l'Afghanistan marque la fin des difficultés sur la frontière N.-O. de l'Inde. Toute la zone des tribus afghanes insoumises, profondément remuée par les événements de ces derniers mois, demeure troublée et inquiète, et on ne peut encore prévoir à quel moment la situation, dans cette partie de l'immense Empire britannique, redeviendra normale.

CHARLES MOUREY.

LES INDOCHINOIS EN FRANCE

PENDANT LA GUERRE

Les contingents de tirailleurs et de travailleurs indochinois, actuellement employés en France, sont assez nombreux et assez disséminés pour que nul n'ignore leur présence. Chacun sait qu'obligée de faire face à un ennemi nombreux et bien préparé, la métropole a dû demander des combattants et des ouvriers à sa grande colonie d'Extrême-Orient. Mais ce que tout le monde paraît méconnaître, c'est l'importance des services rendus par ces auxiliaires bénévoles. Parce que certains groupes de travailleurs coloniaux ou étrangers n'ont pas toujours donné satisfaction aux employeurs, des observateurs superficiels ont englobé dans une même réprobation toute la main-d'œuvre exotique. Cette généralisation est nécessairement injuste. Il importe de distinguer entre les diverses catégories de travailleurs et de tenir compte impartialement des qualités et des défauts de chaque race. Nous ne prétendons pas faire ici ces comparaisons, si avantageuses qu'elles puissent être à la réputation des Annamites. Mais nous nous proposons simplement d'indiquer à grands traits quelle est la situation des Indochinois en France, dans quelle mesure ils ont contribué à l'œuvre de la Défense nationale et quels sont les problèmes que va poser leur prochain rapatriement.

*
*
*

Dès le début de 1915, le département de la guerre envisagea la possibilité de faire contribuer les ouvriers indochinois aux travaux de la Défense nationale; à titre d'essai, 44 ouvriers professionnels furent recrutés et débarquèrent à Marseille le 12 mai 1915. Ils furent employés à l'École d'aviation de Pont-Long. Un second contingent de 574 spécialistes fut recruté, et débarqua à Marseille le 13 septembre 1915.

Ces deux premiers essais ayant donné de bons résultats, le gouvernement français examina la possibilité d'élargir le recrutement.

L'Indochine ne pouvait fournir qu'un nombre restreint de professionnels, mais on avait aussi besoin de simples manœuvres. Pendant l'année 1915, 4.000 travailleurs non spécialistes furent

débarqués à Marseille et principalement utilisés dans les arsenaux et Ecoles d'aviation.

Jusqu'alors, la plupart des ouvriers professionnels avaient été recrutés comme ouvriers civils et pour une durée d'un an. L'expérience ne tarda pas à montrer que ces engagements étaient de trop courte durée et qu'il était indispensable de soumettre les travailleurs à une discipline militaire. Les conditions du recrutement furent donc modifiées par le règlement du 12 février 1916, qui ne prévoyait que des engagements à titre militaire et pour toute la durée de la guerre augmentée de six mois.

* *

Militaires, les Indochinois en service en France touchent une solde journalière; ouvriers, ils reçoivent en outre une prime de travail qui varie de 2 fr. 75 à 5 fr. 50 pour les spécialistes, et de 0 fr. 50 à 1 franc pour les manœuvres ou non spécialistes.

Pour éviter que l'afflux de cette main-d'œuvre peu coûteuse ne causât une perturbation dans le tarif des salaires, on posa ce principe que, dans une région déterminée, tout manœuvre indochinois devait coûter à l'employeur une somme égale au salaire moyen d'un manœuvre européen. Supposons par exemple que, dans tel département, le salaire moyen d'un manœuvre soit de 6 fr. 50 par jour. Les travailleurs indochinois employés dans ce département ne doivent en aucun cas coûter moins de 6 fr. 50 à l'établissement employeur. Cette somme globale se décompose approximativement ainsi :

Solde et prime de travail.....	1 fr. 50
Prestation en nature (nourriture, couchage).....	3 fr. »
Redevance à l'Etat.....	2 fr. »
	6 fr. 50

La redevance à l'Etat sert à indemniser le gouvernement français des avances consenties par lui pour frais de recrutement, transport, habillement des travailleurs, etc...

En réglementant ainsi le coût de la main-d'œuvre jaune, on empêchait que les travailleurs indochinois ne fussent regardés par l'ouvrier français comme des concurrents destinés à faire baisser les salaires et on évitait du même coup les difficultés et les conflits qui n'auraient pas manqué de se produire si on avait procédé autrement.

* *

Les premiers essais de recrutement s'opérèrent sans difficulté parce qu'on s'adressait à des spécialistes un peu instruits, vivant dans les grandes villes, habitués au contact des Européens, capables d'apprécier les avantages d'un séjour dans la métropole. Mais, pour trouver des tâcherons, il fallait faire appel à la population des campagnes, craintive, méfiante et peu habile à faire de lointains calculs parce qu'habitée à vivre au jour le jour. On dut organiser une vaste propagande avec

le concours des mandarins et des notables et l'aide des journaux locaux. Après une période d'hésitations, les engagements devinrent plus nombreux. Puis, les ouvriers partis les premiers écrivirent de France à leurs parents des lettres pleines d'enthousiasme. Ces lettres circulaient dans les villages; les journaux annamites en publièrent des reproductions photographiques. Cela détermina un large courant d'opinion. Bientôt les demandes d'incorporation furent si nombreuses qu'on dut refuser des volontaires.

Il était difficile de trouver des cadres et des interprètes pour cette armée de travailleurs. On choisit dans certains cas d'anciens sous-officiers annamites habitués à commander et sachant les rudiments de la langue française; mais, pour éviter de dégarnir les bataillons de tirailleurs, on préféra, le plus souvent, donner d'emblée les galons de sous-officiers à des jeunes gens n'ayant aucune instruction militaire, mais sachant parler notre langue. On trouva ainsi, très facilement, plusieurs centaines d'interprètes dont quelques-uns appartenaient aux meilleures familles du pays. Au-dessous d'eux et pour compléter l'encadrement, on choisit comme caporaux les volontaires qui paraissaient les plus zélés et les mieux doués. Par la suite, on n'a jamais hésité à nommer sous-officiers ceux de ces auxiliaires qui rendaient de réels services.

Ces possibilités d'avancement ne paraissant pas suffisantes pour stimuler le zèle de tous les travailleurs, on divisa les spécialistes et les manœuvres en plusieurs catégories auxquelles étaient attribuées des primes de travail croissantes. Un ouvrier n'ayant aucune instruction professionnelle était enrôlé d'abord comme manœuvre de deuxième série. S'il acquérait par la suite une certaine habileté technique, il était alors promu à la série supérieure; il pouvait même, après un séjour prolongé dans un établissement, devenir spécialiste de troisième, puis de seconde et enfin de première série.

Cette organisation était bien faite pour révéler les aptitudes et développer les talents. Des cultivateurs qui seraient restés pauvres toute leur vie, s'ils étaient demeurés dans leur village, ont maintenant des emplois de confiance, ont un pécule, et peut-être seront contremaitres après leur retour en Indochine.

* *

Les premiers contingents de travailleurs indochinois furent employés de préférence dans les arsenaux et Ecoles d'aviation du Midi de la France, mais bientôt, l'expérience ayant montré que les Tonkinois et les indigènes du Nord-Annam pouvaient s'adapter facilement au climat du Nord de la France, on forma de nouveaux groupements dans la région parisienne et dans la zone des armées.

Quand on développa largement la production des explosifs, de nombreux Annamites furent envoyés dans les poudreries et ateliers de pyrotechnie. Il fut un temps où la seule poudrerie de

Toulouse utilisait près de 10.000 travailleurs de cette race. Ceux qui étaient fatigués d'avoir manipulé pendant longtemps des substances malsaines ou dangereuses formaient des équipes agricoles et allaient travailler aux champs.

De nombreux établissements privés ayant passé des marchés de fournitures avec l'Etat, reçurent également de la main-d'œuvre jaune. Quand la crise des transports devint menaçante, on mit des Indochinois à la disposition des grandes compagnies de chemins de fer pour la construction des wagons, l'entretien et l'exploitation des voies ferrées. On n'en finirait pas d'énumérer toutes les branches de l'industrie où ils ont rendu des services.

**

La principale difficulté, quand on emploie des Annamites, est d'organiser le travail en tenant compte de leur tempérament et de leurs aptitudes particulières. Sur les chantiers de la métropole, la tâche individuelle est déterminée pour un travailleur type d'une force et d'une taille données, ayant telles habitudes et tel régime alimentaire. L'Indochinois est moins grand que la moyenne des Européens; sa musculature est moins développée; mais il est souple et très adroit. Il répugne à produire brusquement un effort énergique, mais son genre d'alimentation lui permet de soutenir l'effort pendant une très longue durée.

Partout où les chefs d'industrie ont su conformer leurs méthodes à ces habitudes particulières, ils ont obtenu des résultats inespérés. C'est seulement sur les chantiers où cette adaptation a été négligée que le rendement a été médiocre.

Il y a souvent intérêt à délimiter pour l'Annamite la tâche de la journée ou de la semaine. Comme les travailleurs des champs, il aime à voir où le conduira son effort; il s'y applique alors avec ardeur, tandis qu'une tâche indéfinie le décourage. Dans d'autres cas, il est avantageux de l'intéresser à la production. La moindre récompense suffit à stimuler son zèle. A la poudrerie du Ripault, des primes proportionnelles à la production ayant été allouées pour encourager les Annamites employés au bottelage des explosifs, le rendement ne tarda pas à dépasser de beaucoup le maximum prévu lors de l'établissement du barème des primes.

D'une manière générale, on peut dire que, partout où un travail délicat a été confié aux Indochinois, les résultats ont dépassé les prévisions les plus optimistes. Rien ne les intéresse plus que de conduire ou de surveiller une machine. On pourrait citer tel atelier où la discipline la plus stricte a pu être maintenue en les menaçant simplement de les éloigner des machines.

**

La valeur du salarié indochinois ne dépend pas seulement de la manière dont il est employé et dirigé; elle varie aussi dans la plus large mesure

avec son état d'esprit. Transporté dans un monde nouveau, séparé de tous les siens, l'Annamite est naturellement sujet au découragement et à la mélancolie. Cet affaiblissement moral peut, quand il se produit, avoir de déplorables conséquences. Le travailleur atteint de nostalgie perd le goût de l'effort. En même temps, il est disposé au pessimisme et à la critique. Il peut alors, surtout s'il est intelligent, exercer sur ses compagnons une influence néfaste.

Pour que l'Indochinois conserve, avec sa bonne humeur, son zèle et ses qualités natives, il est indispensable qu'il sente autour de lui quelque sollicitude, qu'il trouve après son labeur le réconfort de distractions saines, et que, malgré son isolement, il se sente protégé contre toute injustice ou abus de pouvoir. Afin d'obtenir ces résultats, le gouvernement a fait appel à des œuvres privées: Alliance française et Comité d'assistance aux travailleurs indochinois, et il a institué un service de contrôle chargé d'exercer sur nos sujets et protégés asiatiques une sorte de tutelle morale.

**

Nombreux sont les Indochinois qui vinrent en France avec le vif désir d'apprendre notre langue. Leur en donner le moyen, c'était leur procurer une excellente distraction en même temps que faciliter le travail des contremaîtres et chefs d'ateliers français. Dans ce dessein, de nombreux cours du soir furent organisés par les commandants de groupement. Tantôt les leçons étaient faites par un interprète annamite, tantôt un instituteur, ou une autre personne de bonne volonté consentait à s'en charger.

L'Alliance française encouragea ces efforts en distribuant des manuels et des fournitures scolaires et en récompensant maîtres et élèves par des distinctions honorifiques.

Les constatations des progrès réalisés faites sur 24.650 travailleurs, ont donné les résultats ci-après:

Degré d'instruction	En arrivant	Au 1 ^{er} mars 1918
1 ^o Indigènes lisant et écrivant leur langue maternelle et le français.....	554	4.327
2 ^o Indigènes lisant et écrivant leur langue maternelle et s'exprimant en français....	1.522	4.671
3 ^o Indigènes lisant et écrivant leur langue maternelle sans comprendre le français..	5.543	5.128
4 ^o Indigènes complètement illettrés.	17.061	12.524
Totaux.....	24.650	24.650

**

Dès l'arrivée à Marseille des premiers contingents de volontaires, un certain nombre de représentants des grandes firmes indochinoises se groupaient en

vue d'apporter aux Annamites une aide morale et pécuniaire. Ainsi se forma le Comité d'assistance aux travailleurs indochinois. L'idée qui, dès l'origine, avait guidé les fondateurs, était « de donner à nos protégés une salle de réunion, un Foyer, dans lequel ils trouveraient non seulement des distractions, mais encore la plupart des objets de première utilité, pour leur éviter des prétextes de sorties au dehors. Retenir le travailleur dans son cantonnement, en lui rendant le séjour agréable, réduire autant que possible ses sorties en ville, éviter les occasions de dépenses en lui offrant toutes les acquisitions nécessaires au meilleur compte, tel a été le but poursuivi. »

Ce projet parut si avantageux que le ministère de la Guerre l'approuva officiellement et que plusieurs directeurs d'établissement mirent à la disposition du Comité des locaux chauffés et éclairés gratuitement pour y installer des Foyers.

Peu à peu, des sous-comités locaux se fondèrent dans quelques grandes villes. Ils s'efforcèrent de fournir aux Indochinois les menus objets qui pouvaient augmenter leur bien-être : jeux divers, instruments de musique, accessoires de théâtre permettant de jouer la comédie, etc... Le Comité central, subventionné par le gouvernement général de l'Indochine, se chargea même de fonder, à Marseille et à Bordeaux, des hôpitaux exclusivement affectés aux Annamites.

* *

Indépendamment du « Service des travailleurs coloniaux », qui administre les diverses catégories de main-d'œuvre exotique employées en France pendant la guerre, le « Contrôle général des tirailleurs et travailleurs indochinois » a été chargé d'exercer sur ces derniers une sorte de tutelle morale. Ce service est assuré, sous l'autorité du ministre des Colonies, par un résident supérieur en Indochine, aidé de quelques administrateurs de carrière ainsi que d'un haut mandarin annamite.

Les contrôleurs n'ont aucune attribution administrative ; leur rôle consiste essentiellement, au cours de visites fréquentes dans les divers groupements, à veiller à l'observation des règlements concernant les travailleurs coloniaux ; à vérifier les conditions d'hygiène générale, de logement, d'alimentation, de couchage, d'habillement ; à se rendre compte du rendement au travail et à proposer toutes mesures susceptibles de l'améliorer. Ils se maintiennent en contact avec les Indochinois, de manière à connaître leur état d'esprit. Ils les soutiennent et les aident moralement par des conseils et des avertissements, écoutent leurs doléances et s'efforcent d'empêcher les malentendus qui, nés souvent d'un incident futile, pourraient engendrer des conflits. Enfin, les contrôleurs ont pour mission de suivre attentivement l'évolution mentale des exotiques dans leurs nouvelles conditions d'existence et d'étudier les mesures qui permettront de réadapter ces travailleurs à leur milieu d'origine.

Dans le courant de l'année 1918, le nombre des

Indochinois en service en France et à l'armée d'Orient était d'environ 100.000. Ils se répartissaient ainsi : 50.698 travailleurs et 49.719 tirailleurs. Dans ce dernier chiffre sont compris environ 8.000 infirmiers et 12.000 C. O. A. Si on ne tient pas compte de ces deux dernières catégories, il reste approximativement 30.000 tirailleurs proprement dits.

Les travailleurs sont militarisés et soumis à une discipline sévère ; mais seuls les tirailleurs sont de véritables soldats. Tandis que les premiers n'étaient employés en principe que dans les établissements de l'arrière, les autres servaient de préférence dans la zone des opérations ; ces derniers seuls étaient armés et leurs bataillons étaient utilisés, soit comme formations d'étapes, soit même comme unités combattantes.

* *

Les bataillons de troupes indigènes qui existaient en Indochine au moment de la déclaration de guerre, furent accrus et multipliés après l'appel des réserves et par l'incorporation d'un grand nombre d'engagés volontaires. On réussit ainsi à constituer rapidement 24 bataillons de troupes régulières, où les anciens tirailleurs formaient un noyau de vétérans et dont les gradés indigènes comptaient presque tous de nombreuses années de service. Grâce à cette solide armature de sous-officiers de carrière et de vieux soldats, les nouvelles formations purent être utilisées dès leur arrivée en France et rendirent les plus signalés services.

Au début, beaucoup d'experts militaires ne croyaient guère à la possibilité d'employer des Indochinois comme combattants : on était généralement d'avis qu'ils ne pouvaient faire qu'un service d'étapes. Mais l'usure de nos effectifs, surtout après la bataille de Verdun, obligea le commandement à tenter des expériences pour ménager le sang français. On constitua des détachements mixtes où entraient un certain nombre de tirailleurs volontaires et, quand on eut constaté l'entrain et la ténacité de ces hommes dans les attaques et sous les bombardements, on décida de créer des bataillons de marche indochinois.

Le 7^e bataillon de marche participa, le 5 mai 1917, à l'attaque du Chemin-des-Dames ; il s'y comporta vaillamment et contribua pour une large part à la citation qui valut la fourragère au 67^e d'infanterie auquel il était rattaché.

Depuis lors, plusieurs bataillons indochinois ont souvent pris part aux grandes opérations de nos armées et gardé divers secteurs en Champagne, en Lorraine, dans les Vosges et sur le front de Salonique. Aussi, le jour de l'entrée des troupes françaises dans Strasbourg, les 7^e et 21^e bataillons indochinois eurent-ils l'honneur de défiler avec l'armée Gouraud dans les rues de la grande cité reconquise.

* *

Comme l'écrivait officiellement le chef du 21^e bataillon : « Les traits caractéristiques du

tirailleur indochinois servant en France sont l'intelligence, la résignation, la résistance aux fatigues et intempéries, le sens profond de la discipline, l'orgueil de race et l'esprit de corps très développé, le vif désir d'obtenir la Croix de guerre.

« De ces traits caractéristiques dérivent les qualités suivantes : Très belle tenue sous les bombardements quels qu'ils soient, obéissance absolue aux consignes, amour-propre à garder le terrain qui leur est confié, aptitude particulière comme guetteurs, compréhension rapide et utilisation judicieuse des engins nouveaux, qui font des tirailleurs indochinois d'excellents combattants.

« De plus, ce sont, je crois, les seules troupes indigènes où l'on puisse dresser des observateurs sachant lire une carte et y situer les observations à l'aide de graduation en millièmes, des téléphonistes, etc... »

Les citations suivantes, choisies parmi un grand nombre d'autres, permettent d'apprécier la valeur et le dévouement de ces troupes :

La ... compagnie du B. M. I. C., sous le commandement du capitaine SEERA : « A résisté à deux attaques violentes de l'ennemi et malgré les toxiques répandus par l'ennemi, qui causaient l'évacuation du tiers de la compagnie, a, gardant un moral élevé, conservé les positions et fait échouer toutes les tentatives ennemies. »

NGUYEN VAN KHANG, caporal : « Le 24 octobre 1917, cerné par un ennemi supérieur en nombre, s'est dégagé après un violent combat corps à corps. »

BUI NHU TINH, 1^{re} classe : « Toujours volontaire pour les patrouilles, plein d'audace, de courage et de sang-froid, s'est particulièrement distingué pendant les journées du 19 au 24 octobre 1917. »

NGUYEN VAN CO, 1^{re} classe : « Brave tirailleur, le 27 juillet 1917, sous un violent bombardement, son camarade ayant été tué par un éclat de torpille, s'est porté sans ordre au poste du guetteur pour le remplacer. »

NGUYEN VAN NGHI, 1^{re} classe : « Excellent tirailleur, blessé légèrement à la main droite le 5 mai 1917. A refusé de se faire évacuer, est revenu prendre sa place de combat après s'être fait panser. »

TRAN CONG LONG, 2^e classe : « Infirmier très brave et très courageux, s'est fait remarquer les 19 et 24 octobre 1917, par son courage et son sang-froid en allant relever et panser les blessés sous des mitrailleuses ennemies. »

TRUOND VAN LIEN, sergent : « Très bon sous-officier; a tué de sa main deux Allemands qui voulaient le faire prisonnier. »

NGUYEN VAN TAO, caporal : « Chargé d'accompagner une section de mitrailleuses à l'attaque et d'en assurer le ravitaillement en munitions, a entraîné son escouade avec une énergie remarquable, l'a maintenue sur la partie conquise, accomplissant sa mission d'une manière parfaite qui a fait l'admiration des Européens. »

NGUYEN LAP, 2^e classe : « Attitude superbe au combat du 3 mai 1917, au Chemin-des-Dames, où il a été mortellement blessé. »

DINH VAN THOM, 2^e classe : « Très bon tirailleur, courageux et vigilant. Debout sur la tranchée a abattu trois grenadiers ennemis qui débouchaient du bois. »

NGUYEN VAN KIEM, 2^e classe : « Cité à l'ordre du Bon Ordre n° 21 du 22 septembre 1917. Etant en sentinelle avancée et

venant d'avoir un doigt complètement sectionné par une balle, a continué à observer l'ennemi, refusant de se faire relever et prétendant attendre l'heure de la relève, n'a cédé que sur un ordre formel. »

*
*
*

Tirailleurs des unités combattantes ou des formations d'étapes, travailleurs sur les chantiers de l'arrière et infirmiers dans les hôpitaux, les Indochinois de toute catégorie ont réalisé largement les espoirs qu'on avait fondés sur eux. Maintenant que la période des opérations de guerre est close et que le rapatriement a commencé, d'importantes questions se posent et doivent être résolues : Comment reconnaître les services rendus? Comment assurer la réadaptation des volontaires dans leur milieu d'origine? Il va falloir récompenser les bons serviteurs, procurer du travail aux rapatriés valides et prendre soin des malades et des infirmes. Le gouverneur général de l'Indochine n'avait point attendu la signature de l'armistice pour étudier ces graves problèmes. Des mesures ont été prises en temps utile pour en préparer la solution.

Dans chaque pays de l'Union indochinoise, un Comité local a été institué pour venir en aide aux réformés et aux mutilés de la guerre. La méthode appliquée est la suivante : les tirailleurs ou travailleurs renvoyés dans leur pays d'origine sont soumis à une visite médicale très attentive avant d'être rendus à la vie ordinaire. Les invalides sont répartis en deux catégories : malades curables ou incurables. Les premiers sont immédiatement hospitalisés en attendant la guérison ou l'incurabilité reconnue. Les incurables, infirmes et mutilés sont, suivant la gravité de leur état, admis dans un hôpital ou laissés libres de retourner chez eux. Dans ce dernier cas, ils reçoivent une allocation mensuelle.

On procède actuellement à l'agrandissement des diverses formations sanitaires de la Colonie afin de disposer de locaux suffisants au moment des retours en masse. Les nouveaux bâtiments trouveront toujours leur utilisation dans l'avenir en raison du développement même de l'Assistance médicale parmi les masses indigènes qui en apprécient chaque jour davantage les bienfaits.

Un centre de rééducation vient d'être créé pour les mutilés. Enfin les mesures à prendre en faveur des tuberculeux ont été l'objet d'un examen particulièrement attentif, les malades de cette catégorie devant être assez nombreux.

*
*
*

Le gouvernement de l'Indochine ne pouvait manquer de témoigner particulièrement sa satisfaction à ceux des volontaires qui ont reçu pour leur belle conduite des décorations telles que la Croix de guerre, la Médaille militaire, la Médaille du Ministère du Travail ou qui ont obtenu toute autre distinction honorifique. Afin qu'ils soient honorés dans leur village et pour récom-

penser leurs services, voici ce qui a été décidé :

1° Les militaires originaires de l'Annam et du Tonkin qui se seront distingués, recevront un titre de mandarinat militaire égal à celui d'équivalence correspondant à leur grade dans l'armée. Suivant l'importance de leurs blessures, de leurs citations ou de leurs décorations, ils recevront une classe ou deux supplémentaires.

Au Tonkin, les titres seront conférés suivant le tableau d'équivalence réglementaire en usage. Un titre posthume sera donné à ceux tués à la guerre et le titre de *Nhiêu* à un membre de la famille de ceux morts en service.

2° Pour les militaires cambodgiens, la Croix de l'Ordre Royal du Cambodge sera conférée aux indigènes décorés de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire, de la Croix de guerre ou qui auront été l'objet de citations. La Croix de chevalier sera donnée à ceux qui auront rendu des services distingués. Ceux possédant de bons certificats auront, soit la Médaille d'argent ou de bronze de Sa Majesté le roi du Cambodge, soit le *Muniséráphon*. L'attribution des décorations précitées comportera en même temps la délivrance de titres honorifiques de mandarinat. Enfin, des distinctions honorifiques posthumes seront remises avec apparat aux familles des volontaires décédés en France afin de perpétuer le souvenir des Cambodgiens morts au champ d'honneur ou en service.

3° En Cochinchine, où n'existent ni décorations du pays ni grades de mandarinat, les militaires décorés de la Croix de guerre et de la Médaille militaire et les ouvriers titulaires de la Médaille du Ministère du Travail auront un droit de préséance dans les cérémonies rituelles, le rang devant varier suivant la qualité de la Croix et le nombre de palmes. Ils auront droit aussi aux honneurs posthumes et leurs noms seront inscrits sur les tablettes de la pagode de leur village d'origine. De même, pour les tirailleurs et travailleurs morts en France en service.

*
**

Le rapatriement prochain de nombreux ouvriers indochinois va créer dans la Colonie une situation délicate. Nous avons transformé en travailleurs d'usines des milliers de travailleurs des champs. En même temps qu'augmentait leur salaire, ils ont vu croître leurs besoins. Croit-on que ces hommes, après leur libération, retourneront tous dans leurs villages et recommenceront volontiers dans les deltas surpeuplés la vie de privations qu'ils y ont menée autrefois? Il faudra de toute nécessité leur ouvrir un nouveau champ d'activité, leur permettre d'utiliser les connaissances qu'ils ont acquises et satisfaire aux nouveaux besoins qu'ils ont contractés.

Afin de faciliter leur passage des ateliers métropolitains aux établissements indochinois déjà créés ou susceptibles de l'être, on a institué une sorte de répertoire de la main-d'œuvre annamite. Il est établi dans chaque groupement, pour chaque

ouvrier spécialiste, une feuille complète de renseignements sur la profession exercée, l'aptitude professionnelle, la conduite générale, les récompenses obtenues.

Ces fiches individuelles, classées par établissement, sont transmises en Indochine et constituent un catalogue où les industriels, avec le concours du service économique de l'Indochine, pourront trouver les ouvriers indigènes qualifiés dont ils auront besoin pour développer, améliorer et créer des industries similaires à celles dans lesquelles ces travailleurs ont été employés.

Dès l'arrivée des premiers contingents indochinois en France, on a eu soin de spécialiser un certain nombre d'ouvriers dans les travaux pouvant intéresser l'avenir de la Colonie. Les industries de la pâte à papier, du caoutchouc, des salines, de la verrerie, du rouissage, des produits textiles sont susceptibles de prendre en Indochine un développement considérable. Les établissements où s'exécutent des travaux de ce genre ont donc obtenu de la main d'œuvre annamite, même quand ils ne pouvaient justifier de marchés de fournitures passés directement avec l'Etat.

De plus, trente Indochinois ont déjà été envoyés au cours de perfectionnement de l'Ecole des Arts et Métiers, à Angers, pour apprendre le métier de fondeur de cylindres. Ce premier essai ayant donné de bons résultats, d'autres travailleurs vont entrer comme apprentis dans diverses écoles professionnelles.

*
**

Sans doute, tous les Annamites qui sont venus en France ne sauraient être employés dans les usines de leur pays. Un grand nombre d'agriculteurs retourneront à la terre avec des aspirations que n'avaient point leurs ancêtres. Ils se résigneront difficilement à vivre dans la misère et ne renonceront pas volontiers aux habitudes de bien-être qu'ils auront contractées en France. Si nous ne pouvons leur assurer un coin de terre qui leur permette de vivre à l'abri du besoin, ils nous garderont rancune et deviendront peut-être au milieu de leurs compatriotes un ferment de troubles et de désordres. Il serait de mauvaise politique de les renvoyer simplement dans leur village, car presque tous sont originaires des provinces de l'Annam et du Tonkin où le sol, malgré sa richesse, suffit à peine à nourrir une population trop dense.

Heureusement, il existe en Indochine de vastes régions naturellement fertiles, mais demeurées incultes jusqu'à présent. M. Sarraut a discerné tous les avantages qu'on pouvait tirer de ces terres vierges pour la prospérité du pays et le bien-être des individus. Il a préconisé l'organisation d'un mouvement de « colonisation agricole » pour lequel on utiliserait les indigènes désireux de se livrer à la culture après leur séjour en France. Les moyens d'exécution de cette vaste entreprise ont été mis à l'étude, et, au Tonkin notamment, on est entré dans la voie des préli-

minaires d'application. Après avoir déterminé les régions où des terres incultes pourraient être offertes aux rapatriés, les autorités locales ont commencé le lotissement par masses de 300 à 500 hectares. On espère ainsi constituer des centres de colonisation à l'intérieur desquels chaque culti-vateur obtiendrait une concession de 6 ou 10 hectares. Des crédits vont être prévus au budget de l'exercice 1919 pour le gros défrichement des emplacements choisis, l'ouverture des voies d'accès, les premiers travaux d'assainissement et l'installation de cantonnements provisoires.

Ainsi, par une chance inespérée, l'Indochine retirera des avantages permanents de l'aide momentanée qu'elle a donnée à la France : son industrie pourra se développer ; des territoires incultes seront mis en valeur. Les milliers de volontaires qui, pour répondre à notre appel, ont quitté le sol natal, y retourneront plus instruits, préparés à des tâches nouvelles. Peut-être aussi les capitalistes français, moins prompts à subventionner des entreprises étrangères, s'intéresseront-ils davantage à une colonie riche par les produits de son sol et de ses mines, et surtout par les qualités de sa population pacifique et laborieuse.

LETTRE DE TOKIO

La vie économique. — L'agitation ouvrière — La journée de huit heures. — Questions sociales et d'enseignement.

Tokio, septembre 1919.

Le commerce et l'industrie du Japon, si prospères jusqu'en novembre dernier, n'ont pas subi, comme on pourrait le prévoir, un coup sensible du fait de la signature de l'armistice.

Les profits immenses réalisés en 1916 et en 1917 par les Compagnies de navigation ne semblent pas en voie de diminution. Un des principaux chantiers de constructions navales, la Compagnie des Docks d'Uruga, distribue encore un dividende de 40 0/0 à ses actionnaires. En 1918, la valeur des produits manufacturés sortis des fabriques de la seule ville de Yokohama s'est élevée à 195 millions de yen, contre 71 millions en 1917. En 1913, le tonnage des navires japonais, entrant dans le port de Yokohama, était de 1.918.000 tonnes, tandis que le tonnage étranger était de 2.543.000 tonnes ; en 1918 nous trouvons 2.538.000 tonnes japonaises contre 817.000 tonnes étrangères. Dans ce chiffre, la France figurait, en 1913, pour 141.000 tonnes ; en 1918, pour 4.000 seulement. La paix n'a pas diminué l'activité des constructions navales : de janvier à juillet, 80 navires de plus de 1.000 tonnes ont été lancés ; au total 342.000 tonnes ; 163 navires sont en chantier, dont 29 commandés par l'Amérique. Des armateurs français sont en pourparlers pour l'achat de 10 chargeurs ; les Compagnies japonaises leur tiennent la dragée haute, demandant 400 yen par tonne tandis que nous n'en offrons que 370.

La soie grège atteint des prix fabuleux ; les acheteurs américains, non contents de rafler tout ce qu'ils trouvent sur le marché, s'assurent à coups de dollars la production de l'année prochaine. Sur 33.078 balles exportées en août, 32.488 sont allées en Amérique, 590 seulement en Europe.

Aussi y a-t-il abondance de capital : en août l'Etat, les banques et les compagnies ont émis pour 210 millions d'actions et obligations ; de janvier à août 1919, pour 962 millions ; pour la même période de huit mois, en 1915, 106 millions seulement.

Quant à la réserve d'or du Japon, elle s'élevait à la fin d'août à 1 milliard 805 millions de yen, dont 1.027 millions dans les caisses d'Etat et 778 millions dans celles de la Banque du Japon. Sur ce total de 1.805 millions, 1.317 millions sont à l'étranger.

Rien d'étonnant donc à ce que le change soit infiniment favorable au Japon : le yen que l'on achetait pour 2 fr. 60 avant la guerre, se vend maintenant 4 fr. 70, et la hausse ne s'arrête pas. Ce cours du yen paralyse à peu près complètement les transactions de nos « soyeux » et exportateurs établis à Lobé et à Yokohama. Il devrait au moins encourager nos importations.

Comme ombre à ce tableau de prospérité économique inouïe, je vous signalerai l'agitation qui se propage dans les milieux ouvriers, plus ou moins conscients, où l'on se syndique, où l'on organise de vastes grèves, inconnues jusqu'ici dans ce pays où le paternalisme régnait à l'usine comme dans la famille et dans l'Etat. La vie est chère ; le coût des denrées de première nécessité a plus que doublé depuis la guerre ; les efforts du gouvernement, pour faire baisser le prix du riz, n'ont pas eu le succès espéré. Aussi, de crainte de voir se renouveler les troubles graves de l'an dernier, d'importantes augmentations de salaires ont-elles été consenties par les patrons, dans la plupart des conflits. Seul, l'Etat n'a accordé que de vagues promesses aux ouvriers des arsenaux, dont l'attitude fut, à certain moment, menaçante. Après la reprise du travail, les meneurs furent arrêtés. La manière forte réussit-elle avec une population que la Presse ne cesse d'appeler à la lutte contre le militarisme et la bureaucratie ?

Ces mêmes journaux discutent longuement la participation du Japon à la Conférence internationale du travail, prévue par le traité de paix, qui s'ouvrira en octobre à Washington. La journée de huit heures a des partisans : une grande filature de coton vient d'en faire l'essai... pour attirer les ouvriers à l'usine ! Dans les autres établissements, la journée de travail était de douze heures. C'est dire si la main-d'œuvre afflue à l'usine qui a pris cette heureuse initiative.

La Chambre de commerce d'Osaka se déclare prête à accepter en principe la journée de huit heures, mais non la semaine de quarante-huit heures, le repos hebdomadaire étant inconnu dans les ateliers nippons.

Le gouvernement annonce la création d'un bureau de questions sociales ressortissant au ministère de l'Intérieur, et d'un office du travail. Parmi les attributions de cet organe, on remarque la stricte application de la loi sur le travail dans les fabriques, de promulgation récente, et peu respectée par les employeurs japonais. Dans le premier semestre 1919, 231 condamnations ont été prononcées en vertu de ladite loi, fort peu rigoureuse cependant, si l'on la compare aux législations similaires en vigueur chez nous.

L'Université de Kioto crée également une chaire pour l'étude des questions ouvrières.

Autre signe des temps, dans un ordre d'idées différent : un décret du ministre de l'Instruction publique réorganise l'enseignement de l'Ecole des langues étrangères, dont les programmes comporteront désormais des cours de science commerciale et de colonisation, l'étude des littératures européennes étant réduite d'autant. Ces modifications, outre qu'elles révèlent les directives utilitaires et réalistes qui, de plus en plus, font loi dans l'éducation du peuple japonais, indiquent l'importance que l'on attache aux problèmes coloniaux. L'échec des méthodes, parfois brutales,

employées jusqu'ici pour « assimiler » les 17 millions de Coréens a provoqué la publication d'un Rescrit impérial recommandant la douceur et la longanimité dans l'administration de cette Irlande japonaise. Néanmoins un attentat a failli coûter la vie au nouveau gouverneur général de la Corée, l'amiral Saito, lors de son entrée à Séoul.

Malgré ces points noirs à l'horizon, le « pays des dieux » peut se vanter d'être un de ceux qui souffrent le moins de l'après-guerre.

Les Mouvements politiques en Sibérie

DEPUIS LA RÉVOLUTION (1)

I. — AVANT LE COUP D'ÉTAT BOLCHEVISTE.

Ce n'est pas le lieu, ni l'heure, faute de documents suffisants, de tenter une histoire des événements révolutionnaires en Sibérie. Il est seulement possible et, croit-on, utile, d'en marquer les étapes, d'en tracer la courbe générale, afin de mettre quelque clarté dans les impressions confuses qu'on peut en avoir.

La Révolution pouvait compter sur l'assentiment unanime de la Sibérie. Là, hormis le groupe des hauts fonctionnaires et des chefs cosaques, chacun éprouva le sentiment de n'avoir rien à perdre et, au contraire, d'avoir tout à gagner par la chute de l'ancien régime. Car si le tsarisme a conquis la Sibérie, le régime tsariste était funeste à son développement. La Sibérie serait aujourd'hui aussi prospère que le Canada sans la centralisation bureaucratique russe. Une fois et demie plus grande que l'Europe, elle était administrée par les chancelleries de Pétrograd, et d'un point de vue policier. Les Sibériens n'avaient pas même, comme les Russes, leur représentation provinciale, ou zemstvos. L'industrie et le commerce étaient entravés par une administration routinière, méfiante et lointaine. L'émigration était soumise à de telles conditions politiques qu'un flot considérable d'émigrants russes se détournait de la Sibérie pour se porter vers l'Amérique, obligeant la Sibérie de faire appel à une main-d'œuvre étrangère : Chinois, Coréens, Japonais. Les paysans n'étaient pas mieux encouragés que les commerçants et les industriels. La région de Touroukhansk, pour ne citer qu'un exemple, quatre fois plus grande que la Norvège, n'avait qu'un médecin, trois infirmières et une sage-femme. Bref, la Sibérie pleine de sève et de promesses était entravée par l'ancien

régime dans sa croissance; elle salua la chute du tsarisme avec un sentiment de délivrance.]

Mais la révolution trouva en Sibérie un sol, un milieu bien différent de celui de la Russie.

Sur cette terre, en effet, jeune malgré trois cents ans de colonisation russe, une plus grande égalité dans les mœurs et dans les faits, point ou peu de privilégiés, pas de grands propriétaires terriens, mais une masse de petits propriétaires, qui ne connaissent point le mir et ont de la terre en suffisance; une classe ouvrière infime; des relations plus normales entre les différentes classes; sans doute des minorités nationales ou religieuses indigènes, mais plus arriérées qu'en Europe et partant moins agressives et moins frémisantes. Bref, ni problème agraire, ni conflit des nationalités! Sur un tel sol, la Révolution ne pouvait pas revêtir le caractère et l'ampleur qu'elle connaît en Russie, ceux d'une véritable catastrophe sismique. Elle y fut accueillie par un consentement et une foi unanimes, mais elle n'y enivra point les masses, comme en Russie, d'une fureur sacrée. Plus fort, plus indépendant, mieux accoutumé à lutter et à compter sur soi seul, moins emmailloté dans des formes politiques et sociales rigides, le Sibérien conserva mieux que le Russe maîtrise de soi, sang-froid, lucidité d'esprit.

Carence de toute autorité centrale.

L'ancien régime avait créé une grande Sibérie, divisée à la veille de la guerre en quatre vastes régions : Sibérie occidentale, Sibérie orientale, Steppes, Prémour, elles-mêmes subdivisées en 13 gouvernements ou provinces : Tobolsk, Enisseisk, Irkoutsk, Iakoutsk, Semipalatinsk, Semiretchinsk, Akmolinsk, Transbaïkal, Amour, Province maritime, Sakhaline et Kamtchatka. Cette armature administrative s'effondra d'un seul coup avec le tsarisme. Ici, plus encore qu'en Russie, la carence de l'autorité centrale, inhérente à toute révolution, fut, dans les premiers mois du moins, quasi absolue. Au souffle révolutionnaire se leva une poussière d'autorités locales, comités professionnels, groupes de classes, de castes. Les ouvriers, les soldats et les paysans s'unirent régionalement en conseils ou soviets. On forma des comités agraires et des comités de ravitaillement. Les doumas anciennes firent place aux doumas révolutionnaires élues au suffrage universel, égal, direct et secret, où les éléments avancés de gauche dominèrent. Tout le printemps de l'année 1917 et une partie de l'été furent pris par l'installation de ces organes locaux révolutionnaires. Ils se heurtaient, s'agitaient comme ils pouvaient, d'une manière assez désordonnée, ignorants des limites de leur compétence. Quant aux directives d'en haut, venues de Pétrograd, personne pour en assurer la transmission et encore moins l'exécution. D'ailleurs, c'était le leitmotiv universel que l'Assemblée constituante panrusse aurait seule l'autorité pour réorganiser le pays. En attendant qu'elle fût élue, le provisoire, en Sibérie comme en Russie, régna au bénéfice de l'anarchie.

(1) L'étude dont nous commençons la publication dans le présent numéro est un travail de mise au point, destiné à donner à nos lecteurs un aperçu d'ensemble de l'histoire de la Sibérie au cours des dernières années. Terminé depuis longtemps déjà, il présente encore un grand intérêt, même à un moment où les événements ont marché, laissant loin derrière eux le travail de notre collaborateur; aussi n'hésitons-nous pas à le faire paraître, quitte à lui donner un peu plus tard une suite qui mènera, jusqu'au moment le plus proche de nous, l'histoire si mal connue de la Sibérie pendant les années troubles de la révolution russe (Réduction).

*La question de l'autonomie
de la Sibérie se pose.*

Mais, au milieu de cette effervescence révolutionnaire, de ces luttes de classes, de ces chocs d'intérêts, un autre courant ne tarda pas à se faire jour; une conscience, un état d'âme sibériens s'éveillèrent, dont il faut signaler les manifestations. Ce serait une erreur de croire cependant que le solidarisme et même le régionalisme sibériens ne sont nés que de la guerre ou de la révolution, encore qu'ils aient été fortifiés et encouragés par elles. Cette grande colonie, restée si proche de la métropole, ne manquait pas des éléments capables de lui composer une individualité et de lui en inspirer la conscience: ses besoins particuliers constitués en programme par ses écrivains, défendus dans les doumas d'Empire par ses députés, son foyer intellectuel, l'Université de Tomsk, ses grands citoyens, champions du régionalisme, tels les Yadrintsev, les Makouchine, les Potanine, ce sont là des éléments, des sources d'un solidarisme, d'un régionalisme, d'un patriotisme sibérien latent, que le tsarisme d'ailleurs n'avait pas à encourager.

Ces tendances trouvèrent dans la révolution un terrain favorable. Il n'est pas surprenant qu'elles se soient affirmées dans le plus vieux gouvernement de Sibérie, dans la capitale intellectuelle. Du 3 mai au 1^{er} juin 1917 — fut-ce assez rapide? — les représentants du gouvernement de Tomsk, au nombre de 500 environ, paysans pour la majorité, élus au suffrage universel, direct, égal et secret, s'assemblèrent. Ils décidèrent de convier le peuple sibérien à élire et à convoquer une assemblée régionale sibérienne. Celle-ci se tint à Tomsk, le 14 août 1917: 80 délégués en tout, 60 pour le gouvernement de Tomsk, 20 seulement pour le reste de la Sibérie. Ce n'était pas un succès. A quoi faut-il attribuer ce demi-échec de l'idée régionaliste? En partie sans doute à la saison, qui avait retenu beaucoup d'électeurs aux champs loin des urnes, mais encore aux élections des doumas municipales et des assemblées des zemstvos, qui les touchaient davantage, à une certaine méfiance de la part des éléments démocratiques. La masse était plus soucieuse de la future Assemblée constituante panrusse que d'une assemblée sibérienne.

Trop peu nombreux, les délégués ne crurent pas avoir le droit de parler au nom de la Sibérie d'une question aussi importante que celle de l'autonomie régionale. Ils se déclarèrent modestement « conférence de Tomsk chargée de préparer les bases des travaux de la future première assemblée régionale. » Car ils ne renonçaient pas à mettre debout une Douma sibérienne. Pour assurer la convocation de celle-ci, ils élurent avant de se séparer, sous la présidence du savant G. N. Potanine, un comité central sibérien. Les représentants de toutes les organisations sociales, démocratiques et censitaires de la Sibérie y devaient élire leurs délégués.

Cette fois l'appel fut mieux compris. 182 dépu-

tés vinrent à Tomsk et y tinrent séance du 21 au 30 octobre 1917: délégués de toutes les parties de la Sibérie: Sibérie occidentale (Altaï, Tobolsk, Tomsk), Sibérie orientale (Enisséï, Irkoutsk, Transbaïkalie, Iakoutsk), Extrême-Orient (Amour, Primorskaïa), Steppes (Akmolinsk, Semipalatinsk, Tourgan, Ourai); délégués de toutes les nationalités sibériennes: Kirgiz, Tatars, Bouriates, Telbout, Altaïens, Russes, Polonais, Ukrainiens, Juifs; délégués de tous les partis politiques, depuis les bolcheviks jusqu'aux républicains et aux cadets.

Cette assemblée adopta le principe de l'existence, dans l'unité de la République fédérative russe, d'une Sibérie autonome, comprenant avec la région kirgiz tout le pays situé à l'Est de l'Oural, sauvegardant les droits des minorités nationales et jouissant de la plénitude de l'autorité législative, exécutive et judiciaire. Une Douma sibérienne élue au scrutin universel, direct, égal et secret, sur la base de la représentation proportionnelle exercera l'autorité législative. A cette Douma ressortiront les affaires de caractère local: budget local, instruction publique, sécurité publique, santé publique, voies de communication, postes et télégraphes d'intérêt régional, établissement des tarifs et des douanes, disposition de la terre, du sous-sol, des forêts, des eaux sur les bases établies par l'Assemblée constituante, colonisation et peuplement, travaux d'entreprises locales, législation sociale.

A la compétence exclusive du parlement central de la République russe appartiendront: le droit de paix et de guerre, les traités et conventions avec les gouvernements étrangers, la disposition des forces militaires et navales de la République russe, les impôts d'Etat, la législation sociale d'Etat, la juridiction criminelle, les postes et télégraphes, les emprunts d'Etat, la statistique nationale, l'émission du papier-monnaie, la législation générale des banques, des assurances, des poids et mesures, les droits d'auteur, les lois sur la naturalisation, l'émigration, l'immigration, les chemins de fer d'intérêt d'Etat, etc.

Un cabinet des ministres responsables devant la Douma régionale sibérienne assumera l'autorité exécutive. Quant au pouvoir judiciaire, il sera exercé par un sénat sibérien.

Une large décentralisation présidera à l'organisation de l'administration locale.

Tel est, analysé brièvement, le projet de la première charte d'une Sibérie autonome.

L'Assemblée élut un « Conseil régional provisoire » chargé d'élaborer sur ces bases le plan détaillé de l'autonomie sibérienne, pour être présenté à l'Assemblée constituante panrusse. Ce Conseil se composait de Potanine, président; Derber, ancien président d'honneur du soviet des délégués paysans de la Sibérie occidentale, président de la commission régionale agraire d'Akmolinsk (s. r.); Patouchinski, ancien procureur de la cour de justice de Krasnoïarsk, membre du soviet des députés ouvriers et paysans d'Iakoutsk (s. r.); Novoselov, écrivain et ethnographe sibé-

rien, président du cercle des troupes cosaques de Sibérie, commissaire du gouvernement provisoire d'Akmolinsk (s. r.) (1); Zakharov, avocat (s. r.).

Puis l'Assemblée se sépara pour laisser place à la future Douma sibérienne, dont la convocation définitive fut décidée pour janvier 1918.

Ainsi s'était affirmée avec netteté et solennité l'idée autonomiste. De séparatisme, point ! Cette manifestation ne fut d'ailleurs pas goûtée de tout le monde. Les délégués bolchevistes quittèrent l'assemblée. Au vote final il y eut quelques voix contre et des abstentions. Les républicains fédérés de l'Amour, partisans cependant d'une large autonomie, s'abstinrent d'envoyer leurs délégués à Tomsk, dans la crainte qu'on y allât trop loin vers le séparatisme. Quant aux cosaques de Sibérie, ils sont cosaques avant d'être Sibériens et préconisent comme ceux de l'Oussouri, le bloc de toutes les cosaqueries d'Europe et d'Asie. On a l'impression que cette question de l'autonomie sibérienne posée à Tomsk n'intéresse que médiocrement les diverses organisations nées de la révolution en Sibérie, et même qu'elle en inquiète quelques-unes, dont le souci des intérêts de classe s'accommode mal de cette tentative de coaliser toutes les forces sibériennes.

En dépit donc d'une tendance autonomiste, solennellement manifestée par la première assemblée régionale sibérienne, tous les partis croyaient leur intérêt engagé, sauvegardé par une union étroite de la Sibérie avec la Russie et son gouvernement central. Celui-ci y avait maintenant ses représentants en les personnes des « commissaires du gouvernement ».

Les agents du gouvernement russe de Kerensky en Sibérie.

Le gouvernement profita du prestige que lui donnait pour un temps la défaite de Kornilov, de la crainte de la réaction qui unissait momentanément les éléments démocratiques et des témoignages de fidélité qui lui venaient de tous les coins de la Sibérie, pour y introduire ses commissaires. « Chez nous, dit un orateur au comité de sûreté régional de l'Amour, il n'y a pas eu de manifestation korniloviste, pas même un écho, à peine un chuchotement de cette affaire. » Il n'est pas jusqu'aux Bouriates de la Sélenga qui n'aient tenu à condamner Kornilov et à approuver Kerensky. Dès lors on voit apparaître en Sibérie des agents du pouvoir central : Roussanov (Extrême-Orient), Kojevnikov (Amour), Mileev (Région maritime), Novoselov (Omsk), Lavrov (Irkoutsk), etc. Le mode de leur désignation et la date précise de leur apparition, nous ne les connaissons pas au juste. Il semble bien que ce soit la crainte de mouvements comme celui de Kornilov, qui fit accepter, non sans répugnance parfois, l'introduction de ces commissaires. C'est ce qui apparaît nettement à l'installation de Kojevnikov par le comité de sûreté régional de l'Amour. Des ci-

toyens paraissent redouter de se donner ainsi un dictateur. Ce n'est point pour cela qu'ils ont fait la révolution. Attendons au moins, disent-ils, que le gouvernement nous le donne, au lieu de nous l'imposer à nous-mêmes, et en tout cas prenons contre lui toute garantie. Car « le commissaire n'est pas notre agent. Il est le gardien des lois et des intérêts de l'État. C'est pourquoi il ne dépend que du gouvernement seul ». Un tel personnage ne rappelle-t-il pas le souvenir des anciens gouverneurs ? Et que fait-on des « principes de la démocratie » ? Malgré ces objections, le commissaire est élu parce que « la sphère de son activité est étroitement déterminée » et que « les commissaires actuels nous offrent un élément de progrès. Car passer d'un seul coup de la monarchie à la construction démocratique serait folie. Le commissaire est un échelon imparfait, provisoire, vers l'autonomie de la société ».

Mais le dernier mot de la démocratie reste le zemstvo. Pour introduire celui-ci en Sibérie, comités de sûreté régionaux et commissaires du gouvernement provisoire travailleront de concert. Cette première étape atteinte, on les remerciera, et les zemstvos seuls maîtres de la Sibérie auront la charge de la conduire jusqu'au port : l'Assemblée constituante, la « véritable maîtresse de toute la terre russe ». C'est elle qui clora la révolution, en donnant un statut définitif à la Russie totale. Malheureusement, ce plan se heurtait à l'hostilité des soviets des députés ouvriers et soldats, qui le firent échouer.

L'anarchie grandit en Sibérie.

La révolution en effet, en Sibérie, comme en Russie, « s'approfondissait » toujours davantage. Les difficultés du ravitaillement allaient croissant. La Russie criait famine à la Sibérie, et les villes sibériennes aux campagnes. Mais le rendement agricole avait terriblement baissé. Le gouvernement de Tomsk, exportateur de blé avant la guerre, ne suffisait plus à son propre ravitaillement. Sa superficie ensemencée avait diminué d'un tiers en deux ans (1915-1916). Il récolta en 1914 239 millions de pouds, dont 130 pour sa consommation. La récolte fut en 1915 de 65 millions seulement, et en 1916 de 100 millions, soit 165 millions au lieu de 578, soit en deux ans un déficit pour sa propre consommation de 95 millions. Malgré cette situation, les campagnes vinrent au secours des villes, mais peu à peu les paysans se fatiguèrent. Ils arrivaient au prix de mille difficultés, avec leurs charrettes chargées de blé, croyant trouver des affamés qui les accueilleraient en libérateurs. Or ils trouvaient les villes déchirées par les luttes politiques, troublées par des éléments anarchiques, ou en proie, comme Vladivostok, aux fumeries d'opium. On prenait à peine garde à eux, on les faisait attendre deux ou trois jours. Pas de place pour eux dans les hôtels, pas de place pour leurs chevaux dans les écuries. Le blé déchargé, ils attendaient encore devant les bureaux de paiement ; enfin on les payait, en pa-

(1) Nous rappelons que ces deux lettres désignent le parti socialiste-révolutionnaire, de même que les deux lettres s. d. désignent le parti social-démocrate, dont il sera parlé plus loin.

piers ou en chèques, par groupes de cinq ou six paysans, qui souvent s'ignoraient. Bref, ils perdaient à tout jamais le goût de revenir.

Ainsi se creuse peu à peu le fossé entre eux et les villes, entre les paysans ennemis de l'anarchie et les soviets des députés ouvriers et soldats, où les éléments avancés grandissent, renforcés par les déserteurs et par les bolcheviks venus de Russie après l'émeute manquée de juillet. Déjà la région de Vladivostok est entre les mains des bolcheviks (août et septembre 1917) et les paysans sortent de l'union des soviets. Le rayon de Krasnoïarsk, avec ses grands ateliers de réparation pour le transsibérien, constitue un autre centre d'opinion bolcheviste. Le soviets des députés ouvriers et soldats de Krasnoïarsk invite les troupes, par un appel imprimé en septembre, à ne pas retourner au front. Voici un écho de l'opinion politique paysanne sibérienne un mois avant le coup d'état de Lénine. 50 représentants paysans des cantons de l'Amour réclament la coalition de toutes les forces vives du pays (paysans, prolétariat ouvrier, classes avancées de la bourgeoisie), une armée puissante et combative, un gouvernement fort, ennemi de la réaction comme de l'anarchie, une paix sans annexion ni sanction sur la base de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Mais la désunion, à la faveur des luttes électorales pour l'Assemblée constituante, s'accroît. Entre les socialistes de nuances diverses, la lutte était âpre; entre non socialistes (républicains fédérés et cadets ou parti de la liberté populaire) l'union était difficile. Cependant ils réalisèrent le bloc contre les socialistes. Si le peuple russe, disaient-ils, est incapable d'apprécier la malheureuse expérience des six derniers mois, il est tout juste bon « à servir d'engrais aux générations futures ». Les vieux croyants ou sectaires, nombreux en Sibérie et très unis, sont travaillés par les uns et par les autres. Des prêtres, des agents électoraux sillonnent les campagnes.

L'effervescence politique se double de mouvements anarchiques.

Des comités pour combattre l'anarchie se constituèrent dans toutes les villes : Vladivostok, Kharbin, Nikolsk, Nikolaeïvsk, Khabarovsk, Irkoutsk, Blagovestchensk, etc.

II. — LA SIBÉRIE ET LE COUP D'ÉTAT BOLCHEVISTE.

Protestation unanime contre le coup d'État des Bolcheviks.

Le 5 novembre; Kerensky fut renversé. Le coup des Bolcheviks provoqua dans toute la Sibérie une véhémence protestation et dressa contre les soviets victorieux la plupart des doumas des villes, les comités de sûreté régionaux, les zemstvos à peine constitués, les groupements professionnels : coopératives, employés des chemins de fer, des postes, des télégraphes et des téléphones, ouvriers et employés de l'État et des villes, quelques garnisons (Irkoutsk, Tobolsk, Vla-

divostok), les cosaques, les Géorgiens d'Irkoutsk, etc., etc.

Dans la région de l'Amour, dès le 9 novembre, la Douma de Blagovestchensk se réunit pour exprimer sa fidélité au gouvernement provisoire et à Kerensky. « Nous ne sommes pas seuls, dit Alexeevski, le maire, et si les intérêts ou la sécurité des étrangers viennent à être lésés, alors ce sera l'intervention, alors ce sera la ruine. Voulez-vous qu'on nous traite comme des Chinois? »

En Transbaïkalie, le 10 novembre, l'assemblée générale des employés des postes, télégraphes, téléphones et des chemins de fer, réunis à Tchita, blâma les événements de Péetrograd. Aucun Bolchevik ne sera toléré parmi eux.

Dans la Province maritime, le commissaire de gouvernement Roussanov envoya à Kerensky ce télégramme : « Dans la région du Prémour l'ordre et la tranquillité sont parfaits. Le coup d'État des Bolcheviks a été universellement blâmé. Les organisations locales se prononcent en faveur de mesures énergiques pour étouffer l'émeute. Les Doumas de Khabarovsk, de Nikolaeïvsk, du Kamtchatka se sont déclarées fidèles au gouvernement provisoire » (11 novembre). Même le soviets des députés ouvriers et soldats de Khabarovsk, composé surtout de Bolcheviks, désapprouve, en raison de la guerre civile allumée par cette prise violente du pouvoir (10 novembre). La crainte de l'étranger, la hantise du Japonais, est le commencement de la sagesse.

Des émissaires bolcheviks venus de Vladivostok y organisent des meetings, mais sans succès, sauf auprès de la garnison.

La tranquillité règne à Irkoutsk. L'assemblée de la garnison a blâmé l'émeute de Péetrograd (13 novembre).

A Tobolsk, en Sibérie occidentale, on signale que les soviets des députés et la garnison restent fidèles au gouvernement provisoire et protègent les Romanov (13 novembre).

De Barnaoul, on télégraphie : « La population réprouve l'émeute des Bolcheviks et des agitateurs contre le gouvernement. Quelques inconscients se seraient joints les armes à la main aux Bolcheviks; mais la population a exigé leur désarmement. Les Bolcheviks ont lancé un appel à la révolution. Un contre-appel fut adressé par nous. La population est calme. »

Enfin le commissaire du gouvernement télégraphie de l'île de Sakhaline qu'une réunion extraordinaire de la Douma, des zemstvos de cantons, des députés ouvriers, des partis s. r. et s. d., des représentants de toute la garnison et des assemblées professionnelles a affirmé sa fidélité au gouvernement provisoire qui doit conduire la Russie jusqu'à l'Assemblée constituante.

Devant la disparition de l'autorité centrale, les Bolcheviks tentent de s'emparer de la Sibérie.

Malheureusement toutes ces protestations loyalistes n'avaient qu'un tort, celui de s'adresser à

un pouvoir définitivement mort, et que rien ne saurait ressusciter. Manifestations dispersées, platoniques, impuissantes! En réalité une seule force est debout, audacieuse, organisée, armée, vivante : celle des soviets des députés, ouvriers et soldats.

Ils étaient déjà maîtres, on l'a vu, de deux grands centres : Vladivostok et Krasnoïarsk. Deux autres, non moins importants, après de sanglantes batailles de rues, Omsk (14-16 novembre), Irkoutsk (16-22 décembre) tombent aussi en leur pouvoir. Quelques soldats des garnisons et des gardes-rouges suffisent pour les rendre maîtres de centres moins importants, tels que Minousinsk, Atchinsk, etc. Bref, ils mènent sur tout le territoire sibérien une violente campagne : meetings, menaces aux éléments bourgeois, émeutes militaires, agitation ouvrière.

Le 14 décembre un congrès général de tous les soviets de Sibirie se réunit à Irkoutsk. Il comprend 187 délégués, qui réclament la remise immédiate du pouvoir entre les mains des soviets.

C'est le commencement de la guerre civile, à laquelle les Sibériens s'étaient flattés d'avoir échappé jusqu'ici.

La Douma municipale de Blagovechtchensk, dans une séance secrète, a décidé de s'adresser au secours de la Chine et du Japon en cas de danger bolcheviste. Un anarchiste chinois de déclarer alors : « Rien ne vous menace du côté chinois ou japonais. L'armée chinoise n'existe pas, grâce à Dieu. 15.000 hommes à Pékin. La Chine n'a pas de quoi nourrir une armée. Les Japonais, en vérité, sont un peuple astucieux. » Quelques cosaques sont présents. On leur demande leur avis. L'un d'eux s'avance et dit : « Nous reconnaissons le pouvoir des commissaires du peuple. Tous les cosaques pensent comme nous. » Et l'on crie : « Vivent les cosaques de l'Amour ! ».

Une lettre de Vladivostok à l'« Echo de l'Amour ! » (décembre 1917) nous montre le grand port du Pacifique en proie aux mêmes agitations que le port de l'Amour. « Dehors, au café, au théâtre, concerts presque quotidiens. Dans les rues, bruit, tohu-bohu, concerts, mascarades et meetings... Ceux qui ont des « tuyaux » diplomatiques annoncent les conditions de l'occupation de Vladivostok en cas de paix séparée. On y croit volontiers. La vie est telle que la sécurité des biens et des personnes n'existe plus. Un jour vécu est une grâce de Dieu. Personne ne compte sur la milice... En cas d'occupation, que resterait-il à faire à l'homme russe, au travailleur, à l'entrepreneur, au commerçant? Les ouvriers ont affiché de tels appétits, qu'on ne peut plus évaluer la cherté de la vie. Ce ne sont pas des exigences économiques, mais le pillage, le sabotage de toute vie commerciale et industrielle. Le corps consulaire a dû déjà intervenir deux fois... On parle de conscience de classe; c'est oublier qu'il faut dire, transformation d'humbles travailleurs en chevaliers de la bourse ou la vie. On a d'abord introduit de force des débardeurs étrangers, puis

les bateaux ont cessé de venir dans notre port, c'est ce que les « tovarichtchi » ont appelé une « victoire morale », bien que les chômeurs aient atteint de ce fait le chiffre de 5.000. Il faut s'attendre à un blocus et cela avant trois mois. Notre commerce mourra et devra céder la place aux Japonais et aux Américains. Les banques ne reçoivent plus d'argent depuis les événements d'octobre (novembre). La guerre avait porté Vladivostok à l'avant-scène du marché mondial. Une issue heureuse aurait pu nous élever à une hauteur jusqu'ici inconnue. Mais pour cinquante ans nous sommes perdus. »

En effet les étrangers commençaient à s'inquiéter. A deux reprises, les consuls en Sibirie extrême-orientale avaient déjà dû intervenir pour sauvegarder les intérêts de leurs nationaux. Les Chinois, les Japonais, et les Américains, en qualité de voisins, sont les premiers à faire entendre leurs voix. Dans un discours prononcé le 4 décembre, du bord de son cuirassé ancré dans la rade de Vladivostok, l'amiral américain Kaïta prodigue des conseils de sagesse : « Comme vous le savez, il y a en ce moment en Russie des forces travaillant à la conclusion d'une paix séparée avec l'ennemi. Je ne puis et ne veux croire, ni mon pays non plus, que la Russie s'engage dans cette voie. Je crois avec mon pays que la Russie restera fidèle à la France, à l'Angleterre, à l'Italie, au Japon et à l'Amérique. La Russie est fatiguée de la guerre, c'est vrai. Mais les autres nations aussi. Tout le monde est fatigué de la guerre. Mais nous devons la faire jusqu'à ce que l'Allemagne soit brisée. »

Les Japonais de Blagovechtchensk écrivirent le 12 décembre au maire de la ville. Après avoir rendu hommage à l'activité de la municipalité, le président de la population japonaise à Blagovechtchensk, Kato, dit : « Malheureusement des éléments nombreux antigouvernementaux qui se trouvent dans la région veulent ruiner la tranquillité... »

« Ne refusez pas, Monsieur le maire, de nous faire savoir si les bruits qui courent ont un fondement, pour nous donner la possibilité d'informer à temps le consul général du Japon à Vladivostok, afin qu'il puisse prendre les mesures propres à sauvegarder la population locale japonaise. » Le maire répondit : « Les autorités démocratiques de Blagovechtchensk ne toléreront pas des tentatives, d'où qu'elles viennent, de troubler l'ordre démocratique établi dans leur ville... La propagande des éléments antigouvernementaux est prise en considération par les autorités et le passage des paroles à l'action ne sera toléré en aucun cas... »

« Les rapports entre notre pays frontière et nos alliés et valeureux voisins, Japon et Chine, doivent être particulièrement amicaux et étroits. Je trouve parfaitement juste l'attitude de la communauté japonaise locale de prévenir les autorités démocratiques russes et le consul général de Vladivostok. »

Les Chinois, les « bourgeois » comme les pro-

létaires», ne sont pas plus rassurés que les Japonais. L'insécurité et le chômage les chassent de la Sibérie. Ils sont invités par leurs autorités de Vladivostok à se préparer à quitter le pays.

De nombreux Chinois, qui depuis la révolution circulaient librement, abandonnent par groupes de 15 à 20 la région minière de la Zeia.

De l'Oural et de la Sibérie, d'Omisk, de Tomsk, d'Irkoutsk, les Russes arrivent en foule sur la frontière de Mandchourie. Dès le 20 novembre, la ville de Mandchourie est remplie. On n'y trouverait plus une place. La vie est hors de prix. Il en est de même à Kharbin, où l'argent roule comme s'il n'avait pas de valeur. « Kharbin, écrit un Russe à l'*Echo de l'Amour* (20 nov.), est devenu un vrai Monte-Carlo ». Les éléments troubles tentent de s'emparer du pouvoir, mais ils sont repoussés et chassés grâce à l'énergie du général Khorvat, directeur du chemin de fer russo-chinois, soutenu par les troupes du Taotaï. Mais si le commissaire russe en Mandchourie est fort de l'appui des baïonnettes chinoises, ceux du gouvernement provisoire en Sibérie sont obligés de se retirer sous la poussée bolcheviste triomphante. L'autorité centrale qu'ils représentaient n'existant plus, leur rôle est terminé.

Lavrov est arrêté à Irkoutsk. Miléev est décrété coupable du crime « d'antidémocratie » par le soviét. La suppression du commissariat de l'Extrême-Orient géré par Roussanov est demandée par le soviét de Khabarovsk. L'agent du gouvernement pour l'Amour, Kojevnikov, propose lui-même de s'adresser pour toutes les affaires au zemstvo régional et aux doumas des villes.

Les doumas municipales et les zemstvos restent seuls contre les Bolcheviks. Leur impuissance.

Il ne reste en effet, en face des soviets bolchevistes ou bolchevisants investis par Lénine de tout pouvoir en Sibérie, que les zemstvos régionaux et les doumas municipales. Mais ces dernières n'ont qu'une juridiction très locale et une liberté d'action bien fragile, au milieu des éléments bolchevistes dont les centres urbains sont le lieu d'élection. Quant aux zemstvos, dont la juridiction aussi est restreinte à un gouvernement ou à une province, ils sont bien jeunes, élus d'hier, et fort inexpérimentés. La tâche d'ailleurs qui leur incombe ne peut être que très partielle : l'organisation par chacun d'eux de la vie sociale et économique dans le gouvernement ou la province qu'ils représentent. Et cela même est presque au dessus de leur force dans l'état présent d'anarchie et en l'absence d'autorité centrale.

Cependant ils se mettent à l'œuvre avec une juvénile ardeur et une claire conscience de leur responsabilité redoutable.

Avec grande solennité s'ouvre le zemstvo de l'Amour. Il revendique la plénitude du pouvoir. Il proteste contre les « émeutiers » et affirme sa fidélité aux anciens alliés de la Russie : « la libre Angleterre, la belle et gracieuse France, les grands

Etats-Unis d'Amérique, le puissant Japon, l'héroïque Belgique, l'antique Chine ». Il laisse entendre aux soviets que leur prétention de représenter le peuple russe est mal fondée. Ils ne sont qu'une organisation de classe. « Le moment est pénible, que sera demain ? Demain peut être l'intervention étrangère et l'occupation. Il n'y a plus de pouvoir en haut. Aux gens des zemstvos, comme il y a trois cents ans, il appartient d'être les rassembleurs de la terre russe ». Dans le Prémour, dans la Sibérie centrale et dans le gouvernement d'Irkoutsk, les zemstvos veulent assumer la même tâche. Ils y sont encouragés par la classe paysanne c'est-à-dire par la majorité du peuple sibérien. Car si les villes passent les unes après les autres au bolchevisme, les campagnes tiennent toujours pour le gouvernement provisoire déchu et pour la future Assemblée constituante. Elles menacent ici et là d'affamer les villes tombées aux mains des soviets, qu'elles somment de rendre le pouvoir usurpé. « Nous prions les commissions de zemstvo de ne pas déposer leur pouvoir malgré les menaces des Bolcheviks et nous promettons de les soutenir de toutes nos forces ».

Mais ce n'est qu'un moyen désespéré et assez précaire qui aboutit à diviser la Sibérie, à la morceler en autorités locales, dispersées. Dresser les zemstvos, multiples et sans liens entre eux, contre le soviét panrusse uni de la Baltique au Pacifique, c'est opposer au pot de fer le pot de terre (Le commissaire du gouvernement provisoire ayant abdicé en faveur du zemstvo dans le rayon de Vladivostok, celui-ci cède la place aux Bolcheviks). C'est en outre risquer de désagréger l'agglomérat sibérien, dont les divers morceaux, laborieusement assemblés par le tsarisme, n'ont plus rien qui les lie entre eux. Et en effet, déjà, la province d'Altaï, sans tarder, dans une réunion plénière des délégués de toutes les organisations sociales, se donne une administration autonome.

La Sibérie antibolcheviste se proclame république autonome.

A ce moment critique, le patriotisme, le régionalisme sibérien qui s'est affirmé solennellement à Tomsk, quelques semaines auparavant, ne pouvait pas ne pas intervenir et tenter de dresser à côté de cette conception politique des petites républiques sibériennes antibolchevistes, et contre le soviétisme l'image d'une grande Sibérie autonome.

Le Conseil provisoire élu par la première assemblée régionale sibérienne qui avait siégé du 21 au 30 octobre à Tomsk était tout indiqué pour rassembler la terre sibérienne. Il lança en effet cet appel à tous les zemstvos de Sibérie : « La situation faite à la Russie menace de conséquences funestes la Sibérie, coupée économiquement, n'ayant ni marchandises, ni argent. C'est pourquoi nous appelons les Sibériens à secourir la patrie par leur propre activité. Le 19 décembre à Tomsk se tiendra une assemblée générale extraordinaire pour examiner la situation de la Sibérie et la

création, si les circonstances l'exigent, d'un organisme provisoire tout-puissant. » (12 décembre.)

Cette assemblée extraordinaire se réunit au jour et lieu dits et vote le 25 ses résolutions. Elle appelle « les peuples de la grande Sibérie de l'Oural au Pacifique » à une lutte décidée contre les Bolcheviks. L'Assemblée constituante panrusse fera la grande république fédérative russe et conclura une paix démocratique. Cependant l'autonomie des parties constitutives de la grande Russie est une conquête de la Révolution, que la Sibérie se doit de ne pas laisser échapper. Sans retard, elle nommera donc une Assemblée constituante sibérienne. Dès à présent est constitué, sous la menace de l'effondrement financier et de la famine, un gouvernement sibérien. Il se compose de deux organes : 1° de la Douma régionale présente, comprenant les représentants de tous les partis socialistes russes, Bolcheviks compris, et des minorités nationales (pouvoir législatif) ; 2° du Conseil régional responsable (ministres, pouvoir exécutif). Ils exerceront la plénitude du pouvoir jusqu'à l'Assemblée constituante panrusse et ils abrogent tous les décrets du gouvernement bolcheviste. L'Assemblée régionale sibérienne nommée par de nouvelles élections se tiendra à la fin de janvier.

Ainsi, au nom de la Révolution socialiste, sans participation des éléments bourgeois, l'indépendance provisoire de la Sibérie était proclamée et la guerre déclarée aux soviets.

L'Assemblée constituante en Russie et la Douma régionale en Sibérie, tels étaient les deux ennemis que les Bolcheviks devaient abattre, sous peine de périr. On sait ce qu'ils firent de l'Assemblée constituante, dispersée après quelques heures par les gardes-rouges. Le même sort était réservé à la Douma sibérienne qui, malgré les menaces, se réunit à Tomsk secrètement le 28 janvier-9 février 1918. 103 membres furent présents. Ils eurent le temps de rédiger leurs résolutions : La Douma emploiera toutes ses forces à défendre la Constituante panrusse, qui a reconnu l'autonomie de la Sibérie. Elle assume la plénitude du pouvoir jusqu'à la Constituante sibérienne, qu'elle va faire élire. Elle proteste contre une paix séparée, qui serait un crime. Il faut s'entendre avec les Alliés pour une paix basée sur les principes proclamés par la Révolution russe. Elle veut organiser avec le concours de toutes les nationalités une grande Sibérie, et lui constituer une armée. Son programme économique est un programme socialiste : nationalisation de la terre, des mines, contrôle et réglementation par la collectivité, journée de huit heures, minimum de salaire, etc. « C'est pleine de foi dans les forces du peuple travailleur, consciente de ses grandes responsabilités et avec un dévouement sans réserve au salut de la Sibérie en péril, que la Douma prend en mains le pouvoir législatif suprême dans la République sibérienne désormais libre et autonome. » Le pouvoir exécutif est confié à un gouvernement provisoire de dix-huit ministres et secrétaires d'Etat avec Derber (s. r.) comme pré-

sident et Vologodski, « régionaliste », comme ministre des Affaires étrangères. On remarquera que le rôle de Potanine a pris fin.

Mais, le 30 janvier-11 février, le bureau du comité exécutif du soviet de Tomsk, au nom du comité central du soviet des députés ouvriers, soldats et paysans de toute la Sibérie, proclame la dissolution de la Douma sibérienne et du Conseil provisoire. Dix-sept membres en furent arrêtés et envoyés à Krasnoïarsk. Les autres s'éclipserent comme ils purent.

(A suivre.)

S. REIZLER.

Indochine

Le mouvement commercial en 1918. —

Un événement important s'est produit en Indochine pendant la guerre : alors, pour la première fois, le mouvement commercial de notre Empire d'Extrême-Orient a atteint, et même sensiblement dépassé son premier milliard ; de 998 millions de francs en 1916, il a passé à 1.081 millions en 1917, réalisant ainsi une avance de 83 millions.

C'est dans un excellent rapport sur la navigation et le mouvement commercial de l'Indochine pendant l'année 1917, inséré dans un des tout derniers numéros du *Bulletin économique de l'Indochine*, que le directeur des Douanes et Régies, M. A. Kircher, a mis ce fait en pleine lumière. Il a en même temps fourni sur différents points de détail, dont chacun a son importance et son intérêt, beaucoup de renseignements précis. Quelques-uns d'entre eux, à tout le moins, méritent d'être signalés ici.

En dépit d'un sérieux progrès (803.755.000 fr. contre 725.937.000 francs en 1916, soit un bénéfice de 77.818.000 francs), le trafic extérieur de l'Indochine (commerce général) n'aurait pas suffi, à lui seul, pour atteindre le chiffre total indiqué plus haut ; il a fallu, pour l'obtenir, tenir compte du commerce déjà très considérable, qui se fait à l'intérieur de la contrée. Les 277.571.000 francs du commerce intérieur s'additionnant aux totaux du commerce général, le milliard a été réalisé et même dépassé de 81 millions. A quand un chiffre de ce genre pour le seul commerce général ?

Importations venues de l'étranger et exportations à destination des pays du dehors sont également en progrès. Supérieures de 38.600.000 fr. à ce qu'elles furent en 1916, les importations ont atteint le chiffre de 373.356.000 francs ; quant aux exportations, elles représentent un total de 430.200.000 francs, en excédent de 39.218.000 fr. sur le chiffre de 1916. Le progrès est donc partout.

Malheureusement, ce n'est pas la France qui en bénéficie.

On connaît les raisons de ce fait : les difficultés d'approvisionnement rencontrées actuellement par les commerçants de la Métropole — la France se réservant les marchandises nécessaires à sa propre consommation — la raréfaction et aussi le coût du tonnage transporteur suffisent à expliquer le recul considérable des importations françaises : 3.423.000 francs ! Tandis que ces importations représentaient en 1916 un total de 57.111.000 francs ; elles n'ont pas atteint en 1917 un chiffre supérieur à 53.688.000 francs.

Naturellement, les importations étrangères ont bénéficié de ces circonstances défavorables aux nôtres propres. Puisqu'il ne pouvait pas se servir dans la Métropole, le commerce s'est adressé ailleurs ; il a eu recours à nos colonies et surtout à l'étranger.

Déjà, une plus-value considérable (1 million et demi de francs) des importations coloniales avait été notée en l'année 1916. L'avance, pour être moins forte, a cependant été sérieuse en 1917 encore ; les importations coloniales ont alors passé de 5.730.000 à 6.873.000 francs, réalisant un nouveau progrès de 1.143.000 francs.

Qu'est toutefois une telle plus-value auprès de celle que réalisent les importations étrangères ? Ici l'augmentation est de 12.318.000 francs pour l'année 1917, au cours de laquelle pays alliés et pays neutres ont envoyé à l'Indochine des marchandises représentant une valeur de 183 millions 809.000 francs ; en 1916, le total des importations de même provenance s'était seulement élevé à 171.491.000 francs.

Comme on s'explique ce progrès des importations étrangères en pensant aux circonstances qui se produisaient alors en France : à la nécessité où se trouvait la métropole, en 1917, de conserver ses farines de froment pour l'alimentation des armées et de la population civile ; à la destruction de ses raffineries de sucre (ce qui a détourné vers la mère patrie une partie des sucres coloniaux ; de là une chute de 276 à 114 tonnes pour les importations de sucre français et colonial en Indochine) ; aux difficultés du transport des vins, à l'enchérissement de ces mêmes vins, des fers, des cuirs, etc. Du fait de la guerre, la rouennerie française a cédé une place considérable aux tissus de coton d'origine étrangère. Puisse le rétablissement de la paix permettre à notre industrie métropolitaine de reconquérir, et très vite, les débouchés importants qu'elle possédait en Indochine avant la guerre !

Tous les pays étrangers qui commercent avec l'Indochine n'ont pas également bénéficié des conditions défavorables dans lesquelles se trouvait notre pauvre patrie. Naturellement, ce sont les pays les plus proches, ou ceux qui sont dotés de plus forte marine marchande qui ont particulièrement accru leurs plus-values, l'Angleterre très loin en avant des autres. Tandis, en effet, que ses importations ont augmenté de 7.546.000 francs, passant

à 21.332.000 francs en 1917, alors qu'elles étaient seulement de 13.786.000 francs l'année précédente, ni les Indes britanniques, ni les Philippines, ni les Etats-Unis, ni les Indes néerlandaises n'ont développé leurs envois dans des proportions comparables, tant s'en faut ; pour ces contrées, l'augmentation varie seulement de 1 à 2 millions de francs. Quant aux importations de la Chine et du Japon, elles sont non pas en progrès, mais en recul, les premières de 1.224.000 et les secondes de 241.000 francs.

Se reporte-t-on à l'ouvrage, classique dès son apparition, qu'est l'*Essai d'Atlas statistique de l'Indochine française*, de M. Henri Brenier et jette-t-on un coup d'œil rapide sur la carte intitulée « l'Indochine dans son milieu », on comprend très vite comment les entrepôts de Hong-Kong, remplis de marchandises de toutes provenances, sont les principaux fournisseurs de notre Empire d'Extrême-Orient. Ils lui avaient envoyé en 1916 des marchandises représentant une valeur de 76.970.000 francs ; ils ont continué à remplir leur rôle en 1917, expédiant alors en Indochine des importations dont le total s'élève à 77 millions 571.000 francs (plus value sur l'année précédente : 601.000 francs).

* *

Ce n'est pas tant, toutefois, pour comprendre le rôle de Hong-Kong par rapport à l'Indochine que le rôle de cette même Indochine par rapport aux pays voisins, qu'est utile l'étude de la carte dont nous venons de parler. Nous aurons l'occasion de l'indiquer tout à l'heure à propos de ces exportations de l'Indochine à l'étranger, auxquelles nous arrivons maintenant.

Celles-ci, pour être (on l'a vu plus haut) supérieures dans l'ensemble à celles de l'année précédente, accusent une diminution marquée pour les sorties à destination de la métropole, et même des autres colonies françaises : 9.010.000 francs pour les premières et 1.085.000 pour les secondes. C'est un recul total de 10.095.000 francs, dû exclusivement au manque de tonnage transporteur, à la cherté du fret et à celle des assurances maritimes.

Bien qu'affectées, elles aussi, par plusieurs de ces facteurs, les exportations indochinoises sur l'étranger ont poursuivi cette marche ascendante qui, de 150.885.000 francs en 1912, les a menées à 230.100.000 francs en 1916 et à 259.029.000 fr. en 1917, ce qui donne en six ans une plus-value de 108.144.000 francs. Incontestablement, l'accroissement des exportations n'est pas aussi important qu'on serait tenté de le penser ; ici encore, la guerre a fait sentir son influence, et les majorations des valeurs attribuées depuis à certains produits ont certainement contribué pour leur part à grossir le total des marchandises sorties de notre Indochine à destination des pays étrangers. Il n'en est pas moins vrai que celles-ci ont considérablement augmenté, comme le prouvent les éléments de contrôle dont disposent les douanes.

Seuls, les pays au centre desquels se trouve placé notre Empire d'Extrême-Orient ont vu croître le nombre des marchandises que leur ont envoyées les différentes parties de celui-ci. Partout ailleurs, les chiffres de 1917 accusent des moins-values, que l'on constate parfois même en Extrême-Orient (au Siam et surtout en Chine). Nous ne rechercherons pas aujourd'hui quelle influence ont pu exercer, sur le recul des exportations indochinoises à destination de la Chine, les événements qui se sont produits dans le ci-devant Empire du Milieu; bornons-nous à noter que ce recul est de 5.981.000 francs et que de 14.922.000 francs en 1916, les envois de l'Indochine sont tombés à 8.940.000 francs en 1917. S'agit-il, au contraire, des envois sur Singapour, les Indes néerlandaises, les Philippines, le Japon et Hongkong, partout ce sont d'importantes plus-values : 3.539.000 francs pour les Philippines, 5.402.000 francs pour les Indes néerlandaises, 5.619.000 francs pour Hongkong, 9 millions 326.000 francs pour Singapour et 13.339.000 francs pour le Japon. Grâce à cette forte plus-value, le Japon se place au troisième rang parmi les clients de notre Indochine, devançant les Indes néerlandaises et les Philippines, mais considérablement distancé par Singapour, et surtout par Hongkong. C'est ce que prouve nettement le tableau suivant.

Exportations (en milliers de francs)
de l'Indochine sur :

Hongkong.....	127.514 en 1916	133.134 en 1917
Singapour.....	31.447 —	40.804 —
le Japon.....	11.656 —	24.995 —
les Indes néerlandaises.....	18.149 —	23.552 —
les Philippines...	19.924 —	23.261 —

Ce même tableau montre que Hongkong a pris à lui seul, à peu près 30 % de l'exportation totale de l'Indochine en l'année 1917. Ainsi, une fois de plus, se trouve mise en pleine lumière l'importance si éloquemment attestée naguère par certain graphique (n° 81) publié par M. Brenier dans son *Atlas*.

C'est surtout à un accroissement des sorties des riz et des farineux alimentaires qu'est due l'augmentation des exportations indochinoises sur l'étranger. On sait quelle est l'importance de la riziculture dans notre colonie, et combien variées sont les conditions humiques, les conditions climatiques, les types botaniques de cette culture prépondérante et de ce principal produit d'exportation de notre Indochine. Rien d'étonnant dès lors, à ce que le riz occupe toujours une place prépondérante dans les sorties. Jamais, jusqu'à présent, dans les exportations destinées à l'étranger, cette place n'avait été aussi considérable, pas même en 1915. Alors, l'Indochine avait envoyé à l'étranger 1.134.000 tonnes de riz et de dérivés; elle en a expédié 1.189.000 tonnes en 1917. L'augmentation est de 55.000 tonnes par rapport à 1915, de 80.000 tonnes par rapport à 1916 (1.109.000 tonnes), de 205.000 tonnes enfin

par rapport à la moyenne de la période quinquennale 1912-1916, cette moyenne étant de 984.000 tonnes seulement pour l'ensemble de ces cinq années.

* * *

Telles sont quelques-unes des remarques que suggère la lecture du travail de M. Kircher. Bien d'autres mériteraient également d'être formulées soit à propos du commerce intérieur de l'Indochine, soit au sujet de la navigation. Nous y reviendrons prochainement.

Levant

Un mouvement nationaliste en Anatolie.

— Le dernier numéro de l'*Asie française* a annoncé l'occupation de la région de Smyrne par les Grecs et le débarquement de forces italiennes à Adalia. Depuis lors, un fait nouveau est venu (on le sait) ajouter encore à l'inquiétude des populations de l'Anatolie et à leur incertitude du lendemain : la délégation venue de Constantinople à Paris pour représenter la Turquie auprès de la Conférence de la Paix a été congédiée par le Conseil des Quatre.

Nous n'avons pas à rappeler ici dans quelles circonstances les échanges de vues amorcés à Paris ont été brusquement arrêtés, ni comment la délégation ottomane a été invitée à quitter le château de Montecelin, près de Jouy-en-Josas, pour regagner la Turquie en attendant « le moment... où un échange de vues paraîtra à nouveau avantageux ». C'est là une histoire qui a déjà été racontée ici même, et dont les documents ont été mis sous les yeux de nos lecteurs. Il était utile de l'évoquer d'un mot, cependant, car les conséquences en ont été considérables. Dans ce renvoi de la délégation ottomane, consécutif aux occupations auxquelles nous venons de faire allusion, le peuple turc a vu la preuve manifeste que le cabinet présidé par Ferid pacha était désormais impuissant à défendre les intérêts de la Sublime Porte à l'étranger; il y a trouvé des raisons nouvelles de désirer le départ d'un ministère dont il ne voulait déjà plus; et, puisque le grand vizir s'obstinait à rester au pouvoir, un certain nombre de mécontents n'ont pas hésité à se révolter, tout en protestant de leur parfaite fidélité à l'égard du sultan. Un ancien général inspecteur du 3^e corps d'armée, Moustapha Keimal pacha, et un ancien ministre de la Marine, Reouf bey, profitèrent de la popularité dont ils jouissaient pour grouper autour d'eux ces mécontents et provoquer en Asie-Mineure un mouvement nationaliste. Après avoir convoqué un congrès séparatiste à Erzeroum (7 août), ils organisèrent des bandes armées dans les régions de Smyrne et d'Erzeroum tandis que d'autres en formaient ailleurs. On sait de quels actes inhumains ces mouvements

insurrectionnels furent la cause; excités par les autorités ottomanes, les Jeunes-Turcs de l'Asie Mineure auraient fait subir des mauvais traitements à tous ceux dont ils suspectaient les sentiments, musulmans aussi bien que chrétiens; ils les auraient enrôlés de vive force dans leurs rangs, inspirant ainsi de l'aversion aux uns comme aux autres, amenant les musulmans des régions non occupées par les troupes helléniques à chercher un refuge dans ces mêmes régions pour se soustraire à leur tyrannie et à leurs sévices.

En présence de ce mouvement, le Conseil des ministres comprit son erreur et résolut d'agir par la persuasion. Il parla donc d'envoyer dans les régions de Smyrne, de Konieh, d'Angora, de Siwas et d'Erzeroum des commissaires chargés d'apaiser les mécontents et de conseiller aux organisateurs des mouvements soi-disant nationalistes la cessation de toute agitation intérieure. Mais il revenait tôt après à la manière forte, et ordonnait aux autorités des vilayets de l'Asie Mineure de procéder à l'arrestation et à l'envoi à Constantinople de Moustapha Keimal pacha, de Reouf bey et des autres organisateurs de bandes nationalistes. En septembre, constatant l'inanité de ses injonctions et voyant les forces de ses adversaires grandir, il faisait lancer par le sultan lui-même, aux rebelles de l'Anatolie, une proclamation qui ne produisit aucun effet.

Comment, d'ailleurs, aurait-elle pu en produire? L'état de la contrée ne s'y prêtait nullement. Partout, sauf dans les régions voisines de la capitale, régnaient le désordre et l'anarchie; jusque dans les environs de Brousse même, les méfaits des bandes étaient journaliers; à quelques kilomètres de la capitale, plus de calme ni de sécurité. A plus forte raison en était-il ainsi au delà de Konieh et d'Angora, terminus des lignes ferrées qui doivent être occupées par les troupes de l'Entente. Quant aux côtes, elles n'étaient pas très sûres; déjà, en effet, au large des Dardanelles des pirates turcs, opérant avec l'aide de canots automobiles armés de mitrailleuses, avaient attaqué plusieurs voiliers grecs sur la côte de l'Asie Mineure et en avaient dépouillé les équipages et pillé les cargaisons. « L'Anatolie (écrivait en septembre dernier un correspondant du *Temps*) est presque en état de fermentation bolcheviste. Ici, le « bourgeois » à attaquer, c'est le chrétien. » Rien que de naturel dans de telles conditions, à ce que le mouvement nationaliste se développât et s'étendit. Voilà précisément ce qui s'est produit à Eskicheir, où le général Fuad pacha, l'ex-commandant du 20^e corps d'armée, est nettement passé du côté des nationalistes, tandis que son successeur, le général Hamdi pacha, conservait à leur égard une attitude bienveillante. Bientôt même les hommes décidés à atteindre leur but qui s'étaient mis à la tête du mouvement nationaliste, entreprirent d'étendre leur champ d'action. Ils attaquèrent Konieh, en expulsèrent les troupes fidèles au sultan le 25 septembre et s'avancèrent jusqu'à Adabazar, dans l'Est d'Ismid, et à Biledgik, à 80 kilomètres environ à l'Est de

Brousse. A la suite d'un congrès tenu à Siwas par les délégués des organisations musulmanes qui décidèrent de rompre toutes relations avec le gouvernement de Constantinople, Moustapha Keimal adressa un ultimatum au grand vizir Ferid pacha, exigeant de lui la démission du Cabinet.

Sans doute celui-ci a-t-il obéi, et au ministère Damad Ferid pacha, démissionnaire, s'est immédiatement substitué (début d'octobre) un gouvernement dont le général Ali Riza pacha était le grand vizir; mais la situation des chefs du mouvement insurrectionnel musulman d'Anatolie n'en a nullement été compromise. Elle s'est, au contraire, consolidée davantage; on s'en est bien aperçu lorsque le gouvernement, cédant aux exigences des nationalistes, a amnistié en fait, sinon officiellement, même les membres les plus discrédités du Comité Union et Progrès, en particulier Séifin bey, l'ancien directeur du bureau d'informations du quartier général et l'auteur du document qui a établi le système des massacres des Arméniens et l'extermination des chrétiens. On s'en est aperçu encore lorsque des conférences se sont engagées à Amasia entre le représentant officiel du gouvernement, Salih pacha, ministre de la Marine, et ceux des nationalistes: Moustapha Keimal, l'ancien ministre de la Marine, Sami bey, Reouf bey et l'ex-colonel Vassef bey. Les nationalistes y ont parlé en maîtres et ont obtenu ce qu'ils voulaient, en particulier la réunion du Parlement turc à Brousse et non pas à Constantinople. Quoi de plus significatif enfin que la dépêche adressée par Moustapha Keimal, « au nom du comité de la défense des droits de la Thrace et de l'Asie Mineure », aux autorités administratives de l'Anatolie? Voici le texte de cette dépêche:

Vous êtes invité à déférer à la justice avec les dossiers justificatifs, les fonctionnaires accusés et arrêtés sous le gouvernement précédent comme hostiles au gouvernement national et à me faire connaître les résultats.

Il est permis de voir, dans une telle dépêche, une preuve manifeste du triomphe des nationalistes sur le gouvernement officiel de Constantinople. La façon dont (à en croire certains journaux turcs) procèdent les membres du parti nationaliste pour recruter de nouveaux adhérents, agissant avec la collaboration des maires et des gendarmes, menaçant d'expulsion ceux qui refuseraient d'adhérer au mouvement, une telle manière de faire n'est pas pour démentir cette opinion.

Au reste, c'est vraiment en maître convaincu de ce qu'il veut et de ce qu'il peut que parle Moustapha Keimal. On s'en rendra compte en lisant certaines déclarations reçues de ce chef nationaliste par le correspondant du *Temps* à Constantinople et publiées le 31 octobre dans ce journal:

Nos vilayets d'Aidin, de Konieh, d'Adana et de Mossoul, qui ont été laissés au delà de nos frontières par l'acte d'armistice du 30 octobre 1918 et qui sont habités par une écrasante majorité musulmane, ne doivent pas être déta-

chés des Etats ottomans. Le mouvement national ne se dissoudra pas, mais attendra la réunion du Parlement et la confirmation que le Parlement exerce son œuvre législative et contrôle les affaires publiques à l'abri de toute atteinte et de toute intervention : alors seulement, le mouvement cessera son action. Les divergences de vues avec le gouvernement central existent seulement sur des questions subsidiaires... Sur les Détroits, nous n'admettons que des mesures pour garantir la libre navigation dans le cadre de la sécurité de la capitale turque.

On a parlé, au moment même où Moustapha Keimal formulait ainsi son programme, d'une certaine scission parmi les dirigeants du mouvement d'Anatolie. Cette scission aurait toujours été, depuis la fin d'octobre, s'accroissant et s'aggravant, si bien que des nouvelles récentes représentent la situation comme ayant atteint, dans l'intérieur de l'Asie Mineure, « un degré d'anarchie et d'état chaotique dépassant toute description ». Actuellement, à en croire les mêmes informations — de source grecque — le mouvement nationaliste dirigé par Moustapha Keimal aurait perdu sa première force et serait combattu par de multiples adversaires, lesquels lui font par endroits (à Balikessir, par exemple) une opposition armée. Le fait que le ministre de l'Intérieur a annoncé comme devant avoir lieu à la fin de décembre, à Constantinople et non pas à Brousse, la réunion du Parlement ottoman, semble bien confirmer ce que nous venons de dire. Quoi qu'il en soit, nous reviendrons, une fois mieux renseignés, sur le nouveau mouvement, dont le chef, Ahmed bey, se serait concerté avec le parti turc de l'Entente libérale à Constantinople.

Le mouvement nationaliste et l'Arménie. — Le développement du mouvement nationaliste dirigé par Moustapha Keimal a eu pour conséquence de répandre la terreur par toute l'Arménie turque. A la suite de la victoire des Alliés, les habitants de ce pays échappés aux massacres s'étaient empressés de rentrer dans leur patrie et de regagner chacun la province où il vivait avant la guerre. Ils le regrettent amèrement à l'heure actuelle et s'efforcent maintenant de fuir à nouveau, qui vers Samsoun, qui vers la Cilicie et la Syrie. C'est que les soldats alliés n'interviennent jamais en faveur de la population arménienne et quittent même parfois les localités où existe quelque danger. Dans de telles conditions, l'insécurité augmente sans cesse : assassinats individuels, impossibilité pour les Arméniens de sortir des villages pour se rendre dans les villes, confiscation des approvisionnements de céréales et des automobiles du Comité de secours américain par les chefs du mouvement nationaliste, voilà ce qui se produit couramment dans l'Arménie turque ; la misère y est immense et la famine y semble devoir être inévitable dès le début de l'hiver. Ainsi des maux nouveaux semblent devoir fondre sur une malheureuse population déjà profondément éprouvée, et qui ne doute pas que les Nationalistes ne veuillent

rattacher l'Arménie à la Turquie. Sans doute Moustapha Keimal a-t-il déclaré qu'il « verrait avec satisfaction l'Arménie former un Etat indépendant en dehors des frontières ottomanes » ; il n'en semble pas moins vrai que le mouvement nationaliste et le Comité « Union et Progrès » sont rattachés l'un à l'autre par des liens intimes et poursuivent un même but, le rattachement de l'ancienne Arménie turque à la Turquie. Avec la décadence du parti groupé autour de Moustapha Keimal, la situation pourra-t-elle se modifier ?

Les prétentions de l'émir Fayçal sur la Syrie. — On sait que l'émir Fayçal a fait, pendant les mois de septembre et d'octobre, un voyage à Londres et à Paris. Arrivé en Angleterre à bord d'un contre-torpilleur britannique, il y a séjourné durant tout un temps, puis s'est arrêté dans la capitale de la France où il est encore. Si nous faisons ici mention de ce voyage, c'est simplement pour relever une fois de plus l'inexactitude d'informations tendant à donner à l'émir Fayçal beaucoup plus d'importance qu'il n'en a en réalité, et à faire croire à une entente entre la France et lui relativement à la Syrie.

Du grossissement exagéré de son importance actuelle et de son rôle pendant la guerre, nous avons pour garants tous les informateurs compétents, et non pas seulement des adversaires de l'émir Fayçal comme l'émir Saïd et M. Nahoum A. Mukarzel, dont nous reproduisons plus bas, en partie, une lettre. Quant aux prétentions que l'émir Fayçal a si souvent formulées et aux efforts qu'il a tentés pour faire naître l'idée d'une entente entre la France et lui, il nous suffira de rappeler que la Conférence de la Paix a seule qualité pour décider de la forme de gouvernement qui sera donnée à la Syrie.

Les prétentions énoncées à Londres par l'émir Fayçal dans une interview accordée par lui à l'agence Reuter ont amené le président du Comité central syrien à faire au journal le *Temps* les déclarations suivantes :

1° L'émir Fayçal, délégué du seul Hedjaz, n'a de qualité ni en droit, ni en fait, pour prendre en main les intérêts de la Syrie, où il n'est qu'un simple commandant de détachement.

2° Les titres sur lesquels il croit pouvoir s'appuyer ont, en tout état de cause, moins de validité que ceux qu'il dénie aux grandes puissances alliées.

3° Sans entrer dans le fond de la controverse créée entre le Hedjaz et le gouvernement anglais pour arriver, semble-t-il, à quelques compromis dont ils feraient les frais les Syriens, sans distinction, se demandent pourquoi cet émir, dès lors qu'il s'arroge le droit de défendre l'unité syrienne, ne parle pas de la Palestine.

Y aura-t-il à cette omission une raison spéciale ?

4° Enfin, si la Syrie doit être aux Syriens, ceux-ci ne peuvent admettre que ce principe, si tôt posé, soit faussé et que le mandat européen jugé nécessaire soit doublé d'un pouvoir étranger qui amènerait le morcellement de notre pays et rendrait pratiquement impossible l'exercice de ce mandat.

De son côté, le président délégué de la Ligue

libanaise et de ses filiales dans les pays d'émigration, M. Nahoum A. Mukarzel a, lors de son voyage à Paris, adressé à l'émir Fayçal une lettre dont voici les passages essentiels :

Est-il concevable que la guerre de libération prive les Libanais de leur liberté? N'est-ce pas une honte que vous cherchiez à semer la discorde entre deux nations civilisées et voisines telles que l'Angleterre et la France?

... Vous dites que vous avez aidé les alliés à gagner la guerre. Soit. Mais quelle était l'importance de l'armée que vous avez rassemblée? Quel nombre d'hommes avez-vous perdus au feu après avoir abandonné vos amis les Turcs? D'où venaient les armes et l'argent qui vous ont permis de combattre pour votre indépendance et vos ambitions?

N'est-il pas vrai que votre armée n'a jamais dépassé 4.000 hommes, qui n'ont même pas réussi à prendre Médine et ont à peine perdu 500 des leurs dans les escarmouches que vous appelez des batailles? Les Libanais, au contraire, n'ont pas perdu moins de 170.000 hommes pour être demeurés fidèles à la cause des Alliés, alors même que vous étiez encore turcophile, et, en dépit de leurs effroyables pertes, ils ont donné environ 20.000 soldats aux armées américaine, britannique et française.

... L'objet que je me propose, en vous écrivant cette lettre, est de vous prier respectueusement de laisser le Liban en paix... De toute façon, ce n'est pas à vous qu'appartient la Syrie, mais aux Gassanides, qui sont encore les principaux musulmans de ce pays et parmi lesquels on doit lui choisir un chef.

NAHOUM A. MUKARZEL.

Enfin, les déclarations données à Paris même, à un journal du matin, par l'émir Fayçal, ont amené le *Temps* à publier, le 5 novembre, une note que nous reproduisons intégralement à cause de son importance :

Les déclarations que l'émir Fayçal a données à un de nos confrères du matin et les commentaires qui l'accompagnent appellent, dans l'intérêt même de l'entente général, des rectifications sur des points de fait.

L'émir paraît, en effet, affirmer que l'accord franco-britannique, relatif à la relève en Syrie, est contraire aux engagements pris par la Grande-Bretagne à l'égard :

1° Des Arabes : l'émir insinue que la Syrie tout entière, y compris la côte, fait partie des régions dites arabes, auxquelles sir Henry Mac-Mahon promit l'indépendance en octobre 1915;

2° De lui-même : l'émir semble estimer qu'en vertu des mêmes engagements, son autorité personnelle doit s'exercer non seulement sur la totalité de la Syrie, mais sur la Palestine.

Pour mettre fin à ces interprétations tendancieuses, voici le texte anglais de la note britannique du 24 octobre 1915, de sir Henry Mac-Mahon, adressée au chérif de la Mecque, à laquelle il fait allusion :

The districts of Mersina and Alexandretta and portions of Syria lying to the west of the districts of Damascus, Homs, Hama and Aleppo cannot be said to be purely Arab and should be excluded from the proposed limits and boundaries. With the above modifications and without prejudice to our existing treaties with Arab chiefs, we accept these limits and boundaries; and in regard to those portions of territories therein in which Great Britain is free to act without detriment to her ally, France, I am empowered in the name

of the Government of Great Britain to give the following assurances and make the following reply to your letter :

Subject to the above modifications, Great Britain is prepared to recognise and support the independence of the Arabs within the territories included in the limits and boundaries proposed by the sherif of Mecca (1).

Il résulte de ce texte, le seul qui fasse foi en la matière, que :

1° La Grande-Bretagne a toujours exclu des régions dites purement arabes non seulement le Liban, mais toute la région côtière syrienne située à l'Ouest des quatre villes, c'est-à-dire précisément la zone bleue où doit s'opérer la relève des troupes britanniques par les troupes françaises.

2° Ni la Grande-Bretagne, ni la France ne se sont engagées à imposer aux régions dites arabes l'autorité personnelle de l'émir Fayçal, fils du roi Hussein, qu'il s'agisse des quatre villes ou de la Palestine, ou de tout autre pays de langue arabe.

C'est probablement en raison des prétentions qu'il maintient sur ces deux points essentiels que l'émir Fayçal a dû éprouver quelque peine à « s'arranger », selon l'expression qu'il prête à M. Lloyd George, avec le gouvernement français.

Y a-t-il eu, depuis le moment où cette note a paru, quelque entente entre le gouvernement français et Fayçal? A tout le moins, il y a eu quelques conversations, dont certaines photographies publiées par les journaux fournissent la preuve matérielle.

« *L'Asie française* » et les affaires de Syrie. — Bien que l'*Asie française* se soit toujours fait une règle de garder le silence sur les résultats obtenus par les campagnes entreprises dans ses colonnes, elle n'hésite pas, pour une fois, à se départir aujourd'hui de son habitude. Trop considérables sont, en effet, les résultats de l'accord franco-britannique du 15 septembre 1919 pour que nous ne nous félicitions pas de la signature de cet accord. Les articles publiés ici même, pendant tout un temps, par M. Robert de Caix, ne cessaient de réclamer la relève des troupes britanniques par les troupes françaises en Syrie. Le fait est maintenant accompli, tout au moins sur les rivages de la Syrie et de la Cilicie et la relève se poursuit jusqu'à une certaine distance à l'intérieur de la Cilicie. *L'Asie française*, en enregistrant ce résultat, est heureuse d'avoir, dans la mesure de ses forces, contribué à en assurer le succès.

(1) Les districts de Mersine et d'Alexandrette, et les parties de la Syrie situées à l'Ouest des districts de Damas, Homs, Hama et Alep ne peuvent être considérés comme purement arabes et doivent être exclus des limites et frontières envisagées. Avec les modifications ci-dessus, et sans préjudices de nos traités actuels avec les chefs arabes, nous acceptons ces limites et frontières; et en ce qui concerne, à l'intérieur de ces limites, les parties de territoires où la Grande-Bretagne est libre d'agir sans porter atteinte aux intérêts de son alliée, la France, je suis autorisé par le gouvernement britannique à vous donner les assurances suivantes et à faire la réponse suivante à votre lettre :

Sous réserve des modifications ci-dessus, la Grande-Bretagne est disposée à reconnaître et à soutenir l'indépendance des Arabes à l'intérieur des territoires compris dans les limites et frontières proposées par le chérif de la Mecque.

Extrême-Orient

CHINE

Misère financière et désordres militaires. — A en croire une correspondance adressée de Pékin au *Times* au milieu de septembre, la conduite des troupes chinoises qui n'ont pas encore reçu leur arriéré de solde continuerait à exciter de très vives inquiétudes. Sans doute, dans le Ho-nan, une petite révolte a-t-elle pu être heureusement comprimée; mais le mécontentement va croissant de telle manière parmi les soldats, qu'il faut de toute nécessité prévoir de nouveaux incidents.

Cette absence de « pécune », comme disaient nos pères, dont se plaignent les grands chefs, constitue un sérieux obstacle au rétablissement de la paix publique. Dans la région de la capitale, une bande de brigands pille les villages; on ne peut pas songer à lui donner la chasse, faute d'argent pour payer le déplacement des troupes. Lui-même, le gouvernement est obligé de consentir, pour se procurer des ressources, des opérations désastreuses. On parle de bons du Trésor émis à trois mois qui produiraient un intérêt de 18 0/0 au prix de 93, ce qui grèverait l'opération d'une charge totale de 46 0/0. D'autres bons à court terme ont été émis avec 30 à 40 0/0 d'intérêt annuel. Le ministre des Finances n'ordonne pas de fonds pour la maison du Président, et celui-ci passe pour emprunter dans ce but, à 20 0/0, sous sa garantie personnelle!

Il serait possible de multiplier l'énoncé de faits de ce genre, qui permettent de comprendre les appréhensions de Chinois bien informés. Pour eux, peu à peu, on marche à une très sérieuse révolte des soldats. Les autorités militaires paient bien une petite partie des troupes, les meilleures, afin de s'assurer de leur loyauté en cas de crise et de s'en servir pour combattre les mutins. Mais ils ne font pas davantage; pour assurer une démobilisation normale des troupes, et pour payer l'arriéré qui leur est dû, il faudrait au moins 10 millions de livres sterling; or, en l'absence de toute perspective prochaine d'un emprunt étranger considérable, on ne peut organiser le licenciement des soldats. De là, dans le pays même, l'opinion que, seule, une dislocation spontanée des troupes pourra débarrasser la contrée de ses troupes inutiles. Mais quelles terribles conséquences une telle solution engendrerait pour les habitants des provinces, et quelle augmentation du nombre des brigands armés!

D'autres Chinois, plus pessimistes, pensent que le salut viendra des Toukouns ou gouverneurs militaires. Ceux-ci se sont immensément enrichis au cours des dernières années; peut-être consentiront-ils, afin de conserver une partie de leurs biens mal acquis, les sacrifices nécessaires pour maintenir sur pied les forces indispensables et

pour assurer l'ordre. Hypothèse vraisemblable sans doute, mais qui n'empêche pas de tenir la situation pour extrêmement sérieuse.

Les revendications chinoises et la situation des Allemands. — La situation de l'Allemagne en Chine est tout à fait paradoxale. Rien, au premier abord, de plus défavorable pour le commerce germanique. Sans doute le président de la République chinoise a-t-il, pour sortir de la situation singulière résultant du refus de la Chine de signer le traité de paix, proclamé la cessation de l'état de guerre entre son pays et l'Allemagne, et invité tout le monde « à en prendre note »; mais, comme aucun traité n'existe plus entre la République de l'Empire allemand et la Chine, les Allemands qui résident dans cette contrée cessent de bénéficier de l'exterritorialité; ils sont soumis à la juridiction chinoise; les importations allemandes en Chine sont frappées de droits d'entrée variant de 30 à 100 0/0, conformément à une échelle spécialement établie pour les marchandises en provenance de pays n'ayant pas de traités avec la Chine.

Cependant on est allé jusqu'à dire que cette situation même pourrait être particulièrement favorable aux Allemands. On sait (cf. le dernier numéro de *l'Asie française*, p. 193) combien le gouvernement de Pékin désire recouvrer l'autonomie en matière de tarif douanier et s'affranchir de toutes les autres dérogations à la souveraineté absolue de la Chine consenties naguère aux Occidentaux, en particulier de celle de l'exterritorialité. Que les négociants d'outre-Rhin acceptent sans réticence les conditions qui découlent pour eux de la dernière guerre, et les Chinois s'efforceront de les traiter de leur mieux, de s'en servir comme d'un exemple à produire aux autres nations pour leur prouver ce dont ils sont capables. Ainsi, et tout particulièrement s'ils arrivent à conclure avec la République chinoise un traité de commerce qui leur soit favorable, les Allemands, dont on ne peut plus redouter les insatiables appétits territoriaux, ni les visées d'avant-guerre, ne tarderont pas à trouver sur le territoire de cet Etat plus de facilités encore qu'avant la guerre.

Au reste, leurs rares compatriotes demeurés dans la contrée ont tout fait pour leur ménager un excellent accueil à leur retour. C'est ce que constate *l'Echo de la Chine*. Pour lui, une campagne a dû être menée par tout le pays pour présenter aux milieux indigènes, comme un véritable bienfait, l'arrivée des Allemands; depuis plusieurs semaines, sinon davantage, on entend fréquemment les Chinois demander s'il est exact que les Allemands ne vont pas tarder à revenir. On sent que la question les préoccupe, et que l'opinion est travaillée en faveur de ceux dont on espère vivement le retour. Ainsi se trouve préparé le terrain pour une campagne commerciale dont les Allemands qui n'ont pas quitté la Chine ont déjà su tirer profit pour eux-mêmes en fai-

sant leurs propres affaires, et dont leurs compatriotes bénéficieront à leur tour, en réalisant des opérations dès maintenant amorcées.

ASIE ANGLAISE

L'agitation dans l'Inde. — Comme nous le disions dans le numéro précédent, les troubles sont momentanément calmés. Gandhi lui-même, qui, au mois de juillet encore, voulait recommencer la résistance passive et même se laisser mettre en prison, a écouté le sérieux avertissement que lui a donné le gouvernement de l'Inde et a décidé de se tenir tranquille pour le moment. Cependant le gouvernement a gardé dans l'Inde les hommes de la classe 1914, au lieu de les démobiliser comme dans le reste de l'Empire, et a même envoyé plusieurs bataillons en juillet et août.

Il est certain que le parti révolutionnaire a été soutenu par de l'argent allemand. Mrs. Besant, arrivée en Angleterre au mois de juin à la tête d'une députation qui vient demander au gouvernement anglais de faire des réformes immédiates, a déclaré à un représentant de la presse que, même avant la guerre, l'argent allemand avait été largement distribué pour fomenter le mécontentement. D'après elle, ce sont surtout les missionnaires allemands qui se sont livrés à cette propagande.

D'autre part, les révolutionnaires indiens sont en relations avec les bolcheviks. D'après une dépêche de Copenhague en date du 27 juillet, le bureau letton de la presse annonce de Riga que des Turcs et des Indiens ont essayé de traverser le front letton-bolchevik ; les Lettons les en ayant empêchés, un avion allemand les a emmenés dans le camp bolchevik.

Le procès de Berne, en juin, a révélé que deux anarchistes indiens, le D^r Hafis et Chattopadhyaya, à la solde de l'Allemagne, ont trempé dans les intrigues de l'anarchiste italien Bertoni, introduit en France et en Italie des brochures pacifistes et essayé de susciter un mouvement en faveur des revendications nationalistes indiennes. Ils ont menacé l'aga Khan, alors à Lucerne, de l'empoisonner s'il restait fidèle à l'Angleterre ; c'est alors que celui-ci se rendit à Londres. D'autre part, Hadjilashet, musulman originaire du Caucase, inculpé d'avoir assassiné le D^r Ardashoff à Stockholm, est passé au service des bolcheviks après avoir été employé par le service anglais de propagande et en même temps qu'il offrait à Youdenitch de l'aider financièrement. Des documents saisis ont démontré qu'il était chargé par les bolcheviks de fomenter le mouvement révolutionnaire dans l'Inde.

Il se confirme donc de plus en plus que l'agitation nationaliste est soutenue, si même elle n'a été provoquée, par les bolcheviks, c'est-à-dire finalement par l'Allemagne, qui voudrait troubler l'Inde à l'intérieur en même temps qu'elle serait

attaquée sur la frontière afghane ; on a saisi des lettres que l'émir Amanullah, poussé sans doute par son beau-père Tarzi, envoyait aux bolcheviks.

En vue de calmer les esprits, le lieutenant-gouverneur du Pendjab a réduit les peines prononcées par les cours martiales contre un certain nombre de personnes impliquées dans les récentes émeutes. De plus, le gouvernement a fait remise à un grand nombre de condamnés de la peine accessoire de la confiscation de leurs biens que les cours martiales n'avaient pas pu ne pas prononcer. Ces actes de clémence du nouveau gouverneur sont-ils opportuns ? La *Gazette civile et militaire* les blâme.

Ce qui est certain, c'est que ces concessions, qui peuvent passer pour de la faiblesse, ne désarment pas les extrémistes ; ils l'ont prouvé à propos de la nomination d'une Commission chargée d'enquêter sur les troubles du Pendjab. Si le vice-roi avait espéré que la nomination de cette Commission pourrait satisfaire l'opinion indienne, il s'est fortement trompé. Un violent débat s'est ouvert le 10 septembre à Simla, au Conseil législatif ; le pundit Malaviya a réclamé la nomination d'une Commission indépendante du gouvernement ; cette Commission aurait le droit d'annuler les condamnations prononcées par les cours martiales. Deux jours après, devant la même assemblée, M. Chanda a violemment attaqué l'Administration du Pendjab, et a affirmé que les accusations qu'on peut porter contre Sir Michael O'Dwyer sont aussi graves que celles qu'on a relevées jadis contre Warren Hastings. Dans un second discours, le pundit Malaviya a prétendu que les Indiens massacrés à Amritsar avaient été provoqués par les Européens. La motion a été finalement repoussée ; mais les débats ont montré que la majorité de l'opinion indienne réclamait l'adjonction à la Commission de deux membres non officiels, un Indien et un Européen.

Le chiffre officiel des victimes des troubles du Pendjab est de 14 à Lahore, 301 à Amritsar, 17 à Gujranwala et 2 à Gujrat.

Le projet du gouvernement de l'Inde de promulguer une loi sur les indemnités dues aux victimes des troubles du Pendjab rencontre une opposition unanime et non moins violente. Le journal extrémiste, le *Bombay Chronicle*, exprimant l'opinion générale, dit que ce projet de loi annule par avance les décisions de la Commission d'enquête. Dans le *Indian Social Reformer*, Sir Narayan Chandavarkar, anciennement juge près la Haute Cour de Justice de Bombay, demande que la question des indemnités soit portée devant le Parlement britannique.

Les Musulmans non plus ne sont pas contents. Deux agitateurs, les frères Mohammed et Shankat Ali, qui poussaient leurs coreligionnaires de l'Inde à aider l'émir d'Afghanistan, ont dû être emprisonnés. Le gouvernement anglais cherche à se concilier les Musulmans ; c'est ainsi que, à la suite de longues négociations et moyennant une dépense considérable, il a transporté les pèlerins au Hedjaz aller et retour au même prix

qu'avant la guerre.

En réponse à une question, M. Montagu a déclaré à la Chambre des Communes que la loi Rowlatt ne serait pas abrogée, mais qu'elle ne serait pas appliquée si les menées révolutionnaires et anarchistes cessaient.

On voit que tout n'est pas rose en ce moment pour les Anglais dans l'Inde.

Agrandissement de l'Etat de Bénarès. —

Depuis un certain nombre d'années, l'autorité anglaise estime qu'elle a tout intérêt à reconstituer les petites dynasties indigènes et à s'appuyer sur elles. C'est ainsi qu'en 1910 elle a créé l'Etat de Bénarès : le maharajah reçut le titre de souverain, et les domaines de la famille lui furent attribués. Le gouvernement vient d'ajouter à ce territoire la ville de Ramnagar, située sur l'autre rive du Gange, et sept villages. L'Etat de Bénarès a ainsi une superficie de 992 milles carrés (2.580 kilomètres carrés).

La loi sur les réformes constitutionnelles dans l'Inde. —

On a vu dans le numéro précédent que, le 5 juin, la Chambre des Communes avait renvoyé devant une Commission mixte de membres des deux Chambres le projet de loi déposé par M. Montagu. Le 30 juin, la Chambre des Lords a pris la même résolution, et a décidé de soumettre à la même Commission mixte le rapport de la Commission nommée au mois de janvier et présidée par lord Crewe.

Ce rapport de la Commission Crewe a été publié le 9 juillet (1). M. Montagu avait bien laissé entendre que cette Commission proposerait des modifications à la composition et aux fonctions du ministère de l'Inde. Mais on ne s'attendait pas à ce qu'elles soient si radicales. La Commission propose d'abord de restreindre les pouvoirs du secrétaire d'Etat, en ceci que, si le gouvernement de l'Inde est d'accord avec la majorité des membres non officiels du Conseil législatif sur une question de législation, d'administration générale ou budgétaire, leur décision ne devrait pas avoir besoin de l'assentiment du secrétaire d'Etat, sauf si celui-ci considère que sa responsabilité est engagée devant le Parlement. De même, le secrétaire d'Etat devrait sanctionner les mesures proposées d'un commun accord par les gouvernements locaux et leurs conseils législatifs.

Mais, d'autre part, le rapport de la Commission Crewe se propose de supprimer purement et simplement le Conseil de l'Inde et de transférer au secrétaire d'Etat les pouvoirs et l'autorité qu'a actuellement le secrétaire d'Etat en conseil. À la place de ce Conseil de l'Inde, on nommerait une Commission qui n'aurait que voix consultative. Cette Commission comprendrait six membres au moins, douze au plus; un tiers de ces membres au moins seraient des personnes domi-

ciliées dans l'Inde et choisies par le secrétaire d'Etat sur une liste dressée par les membres non officiels de l'Assemblée législative et du Conseil d'Etat. Le secrétaire d'Etat pourrait nommer des Indiens possédant une expérience administrative ou représentant certains intérêts et ne figurant pas sur cette liste. Aucun membre du Parlement ne pourrait faire partie de cette Commission. Chacun des membres recevrait un traitement de 1.200 livres et les membres indiens auraient en plus une indemnité de résidence de 600 livres.

Il faut noter que ce projet de suppression du Conseil de l'Inde n'a pas l'approbation de tous les membres de la Commission Crewe. Le professeur Keith, de l'Université d'Edimbourg, y est nettement opposé. M. Basu voudrait conserver provisoirement le Conseil aussi longtemps que le secrétaire d'Etat pourra disposer à sa guise des revenus de l'Inde. Sir James Brunyate est d'avis de conserver le Conseil pendant douze ans. (On sait que le projet Montagu prévoit que, dix ans après la promulgation de la loi, une Commission examinera comment le nouveau système aura fonctionné; c'est cette Commission qui, d'après sir James Brunyate, statuerait sur le maintien ou la suppression du Conseil de l'Inde.)

La Commission Crewe propose de ne laisser au secrétaire d'Etat que des fonctions politiques et administratives; les fonctions commerciales (achat de provisions pour le gouvernement, etc.) seraient transférées à un haut commissaire dont le traitement serait payé par l'Inde, tandis que le secrétaire d'Etat serait payé par la Métropole, ainsi que les dépenses du ministère de l'Inde.

La Commission Crewe (sauf M. Basu) n'est pas d'avis de recruter les membres du ministère de l'Inde parmi les fonctionnaires du Service civil de l'Inde. Elle estime (sauf sir James Brunyate) qu'il n'est pas opportun de confier à un comité spécial de la Chambre des Communes un droit de contrôle sur les affaires de l'Inde. La Chambre des Communes ne s'occupe déjà que trop peu de l'Inde; si l'on créait un tel comité, la Chambre s'en désintéresserait complètement.

Enfin, la Commission demande qu'on ne donne pas au ministère de l'Inde plus de rigidité qu'au nouveau gouvernement indien; dans dix ans, la Commission spéciale pourra modifier l'un aussi bien que l'autre.

Ce rapport de la Commission Crewe a soulevé dans la presse de vives critiques. On reproche surtout à M. Montagu de vouloir supprimer le Conseil de l'Inde, dont il n'a pas cessé d'affaiblir l'autorité, déjà bien restreinte par lord Crewe et lord Morley lorsqu'ils étaient secrétaires d'Etat. Le *Times* accuse M. Montagu de vouloir devenir un autocrate et voit là un nouvel indice de la tendance générale du ministère actuel à vouloir abriter ses pouvoirs absolus derrière des Commissions sans responsabilités.

Les Anglais, gens très conservateurs, comme on sait, verraient avec regret disparaître ce Conseil de l'Inde, qui est le descendant du Comité de contrôle de l'ancienne Compagnie des Indes.

(1) Trois membres de la Commission ont présenté des rapports séparés.

Le gouvernement de l'Inde a nommé une Commission de six membres chargée d'examiner l'organisation des secrétariats civils de ce gouvernement et le recrutement du personnel; elle devra proposer les changements qui lui paraîtraient nécessaires pour rendre le travail plus rapide et plus parfait. Cette Commission devait commencer ses travaux dans l'Inde à la fin de septembre.

* *

La Commission mixte, présidée par lord Selborne, s'est réunie pour la première fois le 16 juillet à la Chambre des Lords et a tenu, depuis, une quinzaine de séances. Un public nombreux y assiste, parmi lequel on remarque beaucoup d'Indiens, hommes et femmes.

Les séances de cette Commission ont été interrompues en septembre par les vacances parlementaires.

Les dépositions des témoins qui ont été entendus jusqu'ici n'ont pas apporté beaucoup de renseignements nouveaux. Chacun y développe son système et y expose des idées qui sont souvent purement personnelles. Le président a été obligé de rappeler que la Commission n'était pas chargée de faire une enquête sur la situation de l'Inde, ni sur la meilleure forme de gouvernement pour l'Inde, ni de recommencer l'enquête de la Commission Southborough, mais de « discuter le projet de loi sur le gouvernement de l'Inde en suivant strictement les précédents et la procédure parlementaires ». Il faudra donc n'entendre que les témoins qui représentent de vastes intérêts.

L'impression qui se dégage de l'ensemble des déclarations faites jusqu'ici est qu'il y a chez les Indiens cités une forte opposition au projet de loi. Si le gouvernement anglais comptait désarmer l'opposition des agitateurs indiens, il semble qu'il se soit trompé. M. Patel, représentant une députation du Congrès national indien, a déclaré que, si la loi passait sous sa forme actuelle, son parti ferait de son mieux pour voir quel résultat elle produirait, mais qu'il continuerait à faire de l'agitation pour obtenir davantage; « nous n'avons pas l'intention de nous contenter de ce petit résultat ». Sir Frank Sly, commissaire des provinces centrales et membre de la Commission Southborough, qui a une longue expérience des choses de l'Inde, estime que l'agitation continuera. M. Madhav Rao, représentant une députation du Congrès national indien, réclame une autonomie complète des Etats indigènes et fait une critique sévère du Service civil; il voudrait aussi que l'hindoustani fût la seule langue officielle de l'Inde. M. Tilak pense que l'Inde est capable d'avoir immédiatement un gouvernement responsable. M. Ramswani Iyer, représentant une députation de la Ligue panindienne, demande la suppression immédiate du Conseil de l'Inde. Il reproche au gouvernement de n'avoir pas suffisamment développé les écoles. Il évalue le nombre des illettrés à 894 0/00 parmi les hommes et à 988 0/00 parmi les femmes (ces chiffres donnent fortement à réfléchir au moment où l'on veut

donner le droit de vote à une forte proportion de ces illettrés). Mrs. Besant accepte le système de la diarchie comme un pis-aller, mais voudrait que les provinces fussent complètement autonomes dans cinq ans, la transformation des sujets réservés en sujets transférés étant laissée à la disposition des Assemblées législatives. M. Samarth, représentant du parti libéral, déclare que son parti considère le projet Montagu-Chelmsford comme un minimum et que, « si on ne prend pas des mesures pour rendre plus libéral le gouvernement central, une agitation se produira dans trois ans, qui pourrait faire trembler l'imagination ». M. Prithwis Chandra Roy, rédacteur en chef du *Bengali*, de Calcutta, prétend que, si l'on constituait deux Chambres dans chacune des provinces, on n'aurait pas besoin de recourir au système compliqué de la diarchie. M. Reddi, représentant la fédération de l'Inde méridionale, déclare qu'elle « n'est pas prête à accepter aucune réforme sans représentation communale »; il voudrait aussi donner le droit de vote aux ouvriers et aux soldats démobilisés. M. Wadia, président de l'Union ouvrière de Madras, réclame, lui aussi, qu'on accorde le droit de vote aux 17 millions et demi de travailleurs industriels.

Seul le parti modéré, représenté par M. Banerjea, appuie le projet de loi, sans arrière-pensée, tout en proposant certaines modifications.

La déposition la plus importante a été celle de lord Southborough. Il a exposé les travaux de la Commission dont il était le président et qui a parcouru toute l'Inde (sauf l'Assam) du 8 novembre 1918 au 22 février 1919, en vue d'établir le statut électoral. Cette Commission comprenait entre autres : deux Indiens, un Mahométan, un négociant européen et deux fonctionnaires du Service civil. Elle est arrivée à l'unanimité sur tous les points, sauf la question du vote des femmes. Pour fixer le nombre des électeurs dans chaque région, la Commission s'est basée surtout sur les renseignements que lui ont fournis les gouvernements provinciaux. La proportion des électeurs varie beaucoup d'une région à l'autre et va de 2 à 8 0/0; le Bengale aurait 1.228.000 électeurs pour une population de 45 millions; les Provinces centrales, 160.000 pour 12 millions et quart; l'Assam, 300.000 pour 6 millions, etc.; au total, environ 5 millions pour l'Inde entière. L'électorat est basé sur un minimum d'impôt sur le revenu; la conséquence est que la classe la plus largement représentée serait celle des agriculteurs, tandis que la population ouvrière serait exclue du droit de vote.

Sir James Meston, membre du Conseil du viceroy pour les finances, a exposé les vues du gouvernement de l'Inde.

Il accepte le principe de la diarchie, tout en exprimant certaines craintes, il va jusqu'à traiter la réforme de révolutionnaire. Mais il estime qu'il ne faut pas mettre dans la même bourse tous les revenus de chaque province; le principe diarchique exige que chaque moitié de gouver-

nement provincial ait la libre disposition des revenus de son département.

* *

De tout ce qui précède, il ressort que la question apparaît de plus en plus complexe. La Commission mixte aura fort à faire si elle veut tenir compte de toutes les réclamations et donner satisfaction à tous les intérêts. Il n'est pas niable que l'attitude de certains fonctionnaires n'est pas faite pour faciliter les choses. Il est naturel que des fonctionnaires voient d'un assez mauvais œil des réformes aussi considérables dans une administration qu'ils considèrent comme ayant fait ses preuves dans le passé et capable de continuer dans l'avenir.

Sir Frank Sly, commissaire des Provinces centrales, a reconnu devant la Commission mixte que beaucoup de fonctionnaires craignent que le principe de la diarchie ne complique singulièrement leur besogne, surtout étant donnés les préjugés de race; ils voudraient quelques garanties en ce qui concerne leur situation dans l'administration.

Il semble bien difficile d'instituer un système uniforme de gouvernement représentatif dans les diverses régions de l'Inde, dont le développement social est si différent. Dans l'Assam, par exemple, l'antagonisme entre brahmines et non-brahmines crée une situation particulièrement délicate (1).

Enfin, il y a la question du vote des femmes. On ne s'attendait pas à voir le féminisme en cette affaire. Lord Southborough a déclaré qu'il avait été très étonné, en parcourant l'Inde, du nombre de personnes qui réclamaient l'électorat pour les femmes. Les Indiens qui ont déposé devant la Commission mixte y sont favorables; Mrs. Sarojini Naidu est venue, en costume national, défendre devant cette Commission les droits des femmes et faire appel aux sentiments chevaleresques du peuple anglais. L'aga Khan, dans une lettre au *Times*, réclame cette même mesure. Non pas que les femmes de l'Inde semblent se soucier beaucoup de posséder le droit de vote; leurs plus chauds partisans avouent que, si on le leur accordait, bien peu d'entre elles en feraient usage.

Mais ils font de l'octroi du droit de vote aux femmes une question de principe: une réforme démocratique qui n'accorderait pas les mêmes droits aux deux sexes serait une dérision. N'y aurait-il pas là une manœuvre destinée à forcer la main au gouvernement anglais? En lui mettant sur les bras cette question de féminisme politique,

(1) Le secrétaire de l'association Dravidienne de Madras a télégraphié au *Times* qu'une réforme sans représentation communale aboutirait à une oligarchie tyrannique des brahmines et amènerait des troubles; il accuse M. Montagu de partialité et rappelle les services que les non-brahmines ont rendus pendant la guerre.

Le gouvernement de l'Inde a proposé d'exclure de la réforme, non seulement la Birmanie, le Bélouchistan et les Provinces frontalières du Nord-Ouest, mais aussi la région montagneuse de l'Assam et les parties reculées des autres provinces où les populations sont encore trop primitives pour qu'on y introduise des institutions politiques; dans d'autres régions, on pourrait mettre la réforme en vigueur avec certaines modifications.

on espère peut-être obtenir de lui des droits plus étendus pour les électeurs mâles. En tout cas, il sera curieux de voir quelle attitude la Commission mixte prendra devant ce problème.

* *

Nous n'avons encore que peu de renseignements sur l'impression produite dans l'Inde par les travaux de la Commission mixte. Certains journaux protestent contre sa composition, en particulier contre la présence de M. Montagu, qui est à la fois jugé et partie.

La section de Bombay de la Ligue nationale a protesté vivement contre les modifications proposées au projet de loi par le gouvernement de l'Inde.

La réforme en Birmanie. — Dans un discours prononcé à Rangoon, le lieutenant-gouverneur Sir R. Craddock a sérieusement mis les jeunes Birmans en garde contre les menées d'émissaires payés (par qui?) qui voudraient entraîner la Birmanie dans une opposition violente au projet de réformes du gouvernement. Il a rappelé à ses auditeurs que la Birmanie diffère de l'Inde par la religion, la langue et les coutumes, et ne doit pas se laisser absorber par la grande péninsule voisine.

Sir R. Craddock avait préparé un projet spécial de réformes pour la Birmanie. Dans une réunion monstre tenue à Rangoon en août, l'assistance a repoussé ce projet et demandé que la Birmanie soit traitée de la même façon que l'Inde. Le président était un Birman et les principaux orateurs des Indiens.

D'autre part, le Comité britannique du Congrès national indien a envoyé une pétition au premier ministre, au secrétaire d'Etat pour l'Inde, au vice-roi et aux chefs des partis libéral et travailliste pour demander que la Birmanie soit comprise dans le projet de réforme. Cette pétition fait ressortir que les Birmans sont essentiellement démocrates, tolérants et patriotes et méritent d'être aussi bien traités que les Indiens.

La question des vaches. — Des différends s'élèvent souvent entre Hindous et Mahométans au sujet des vaches, que ces derniers sacrifient à l'occasion de certaines fêtes. L'an dernier, le village de Katarpur (Provinces-Unies) a été brûlé et 30 Mahométans tués. Le jugement vient seulement d'être prononcé: 8 Hindous sont condamnés à mort, 135 à la déportation à perpétuité.

La question du change. — La valeur de la roupie avait été fixée en 1893 à 1 sh. 4 pence; par suite, 1 livre équivalait à 15 roupies et 1 anna à 1 penny. Ce taux s'est maintenu à peu près sans changement jusqu'au mois d'août 1917 et s'éleva alors à 1 sh. 6 pence. Cette élévation du taux du change, outre qu'elle complique les comptes, cause à l'Angleterre un préjudice sérieux.

Les causes de cette élévation du taux du change

sont multiples. Tout d'abord, pendant la guerre, l'Inde a reçu beaucoup moins de numéraire que pendant les années précédentes (5 millions de livres en moyenne par an contre 15 millions par an avant la guerre). Beaucoup de marchandises exportées pendant la guerre ne sont pas encore payées ou ont été payées en papier; de même les commandes du ministère de la Guerre ont été payées à Londres et non pas dans l'Inde. D'autre part, l'importation ayant diminué du fait de la guerre, les producteurs, au lieu d'échanger les roupies qu'ils recevaient contre des produits fabriqués, les ont conservées chez eux. Le gouvernement a donc été obligé de frapper de nouvelles roupies, ce qui a fait augmenter le prix de l'argent, d'autant plus que la production mondiale de l'argent a baissé de 19 0/0. Dans les trois dernières années, les deux hôtels des monnaies de l'Inde ont frappé 1.035 millions de roupies, c'est-à-dire autant que pendant les treize années précédentes. Il est à noter que l'Inde a toujours absorbé beaucoup d'or et d'argent: depuis 1835, elle a importé 2.903 millions d'onces d'argent, c'est-à-dire 35 0/0 de la production mondiale, et plus de 315 millions de livres sterling d'or.

Le seul moyen de lutter contre ce renchérissement de la roupie et de revenir à une situation normale est de permettre de nouveau l'introduction par les particuliers d'or et d'argent non monnayé. C'est ce que le président de la banque de Bombay vient de demander lors de l'assemblée annuelle. En outre, afin d'augmenter la popularité de la monnaie de papier, il propose que le gouvernement accorde une bonification aux cultivateurs qui payeraient leurs impôts fonciers avant la date fixée.

Le commerce du Japon avec l'Inde. — En 1918-1919, le Japon a importé dans l'Inde pour plus de 22 millions de livres sterling de marchandises (3.187.000 en 1913-1914, 2.966.000 en 1914-1915, 8.833.000 en 1916-1917, 12.333.000 en 1917-1918). Cette augmentation continue des importations japonaises n'est pas sans inquiéter l'opinion anglaise, d'autant plus que ce sont maintenant des maisons japonaises, soutenues par des banques japonaises, qui importent ces marchandises sur des navires japonais (90 0/0 de ces marchandises ont été amenées sur des vapeurs japonais). Or, en 1911, il n'y avait que 32 Japonais dans toute l'Inde. On voit avec quelle rapidité ils s'emparent du marché, non seulement pour l'importation, mais aussi pour l'exportation, car la quantité de marchandises transportées par des compagnies japonaises des ports indiens vers d'autres pays que le Japon est passé de 30.000 tonnes en 1912-1913, à 530.000 tonnes cette année.

Mécontentement des Indiens de l'Afrique du Sud. — Les Dominions n'ont pas une très grande tendresse pour les Asiatiques sujets indiens, et c'est une cause de difficultés pour le

gouvernement impérial. C'est peut-être dans l'Afrique du Sud qu'ils sont le plus mal traités, et voici déjà longtemps que les Indiens établis dans ce pays se plaignent de leur sort.

Le 4 août, un Congrès indien a eu lieu à Johannesburg et le président y a déclaré que la situation des Indiens de l'Afrique du Sud devenait de plus en plus mauvaise; il leur faudra soutenir une dure lutte pour reconquérir leur situation d'autrefois. Il faut reconnaître qu'ils n'ont pas à se louer des procédés du gouvernement sud-africain à leur égard. Le 4 juin, celui-ci a fait adopter en troisième lecture un projet de loi qui étend l'interdiction de posséder des terrains dans les zones minières aux Sociétés dans lesquelles des Asiatiques ont des intérêts prépondérants; de plus, les autorités du Transvaal auraient le droit de refuser aux Asiatiques toute licence commerciale, sans donner les raisons de ce refus. Ce projet a suscité dans l'Inde des protestations violentes; M. Gandhi en particulier est partisan d'une agitation dans toute l'Inde contre ces mesures « iniques ». Le gouvernement sud-africain a consenti à la nomination d'une Commission qui examinera cette question. L'opinion indienne a réclamé que le gouvernement de l'Inde fût représenté dans cette Commission par un membre officiel et un membre non officiel; Sir Benjamin Robertson a été désigné comme représentant officiel. Le 28 août, le secrétaire d'Etat pour l'Inde a reçu une députation qui est venue lui exposer les revendications des Indiens. M. Banerjea et M. Polak, entre autres, ont menacé de représailles, c'est-à-dire que les habitants de l'Afrique du Sud seraient traités dans l'Inde comme les Indiens le seraient dans l'Afrique du Sud. M. Montagu a essayé de calmer les membres de la députation en disant qu'il avait insisté pour que le gouvernement de l'Inde fût représenté dans la Commission par deux membres, et qu'il espérait que le gouvernement de l'Afrique du Sud ferait bon accueil aux demandes des Indiens; mais ses paroles ressemblent beaucoup à de l'eau bénite de cour.

Ces difficultés avec le gouvernement sud-africain ne peuvent que compliquer encore la situation des Anglais dans l'Inde, qui est cependant déjà assez épineuse.

ASIE RUSSE

L'essor des coopératives en Sibérie et le marché sibérien. — La Sibérie tend de plus en plus à s'adresser et à s'ouvrir directement aux marchés étrangers. Ce phénomène s'explique en grande partie par la révolution bolcheviste, qui a pour de longs mois séparé cette vaste région de la Russie. La Sibérie a dû par suite se constituer une vie économique indépendante de la métropole; mettre son marché en relations directes avec ceux des pays étrangers capables de la ravitailler et désireux de recevoir ses produits en échange.

Les exportateurs et importateurs français feront bien de ne pas négliger ce marché, s'ils ne veulent pas que toutes les places y soient accaparées par d'autres.

Le commerce sibérien est en majeure partie entre les mains des coopératives, dont l'essor va chaque jour croissant. Déjà très répandues avant la guerre, elles se sont considérablement développées par suite de la désorganisation économique, des difficultés du transport et de la spéculation due aux accapareurs et aux intermédiaires sans scrupules. Elles sont répandues à travers toute la Sibérie, de Perm à Vladivostok, et groupées en « Unions », qui se réunissent périodiquement. L'assemblée de toutes les coopératives sibériennes c'est le *Vsékosoviet*, organe directeur.

Une des plus puissantes de ces unions est celle des coopératives laitières. A cela, rien que de très naturel. On sait en effet que la Sibérie est un des plus grands marchés du monde pour le lait et les produits laitiers : 55 millions de kilogrammes sur les 55.856.000 kilogrammes de beurre exportés par la Russie en 1910, puis 64 millions sur les 75 millions exportés en 1911, comme aussi sur les 76 millions exportés en 1912, provenaient de la Sibérie.

Cette union des coopératives laitières, primitivement constituées en coopératives de production de beurre et de fromage, a considérablement étendu le champ de ses opérations. Elles'occupe également aujourd'hui d'écouler la viande, d'acheter les machines agricoles, de construire les dépôts et les magasins de vente, d'élever des ateliers pour ces constructions et de leur fournir les matériaux nécessaires. L'histoire de cette organisation marque un développement parallèle et continu du nombre de ces dépôts et magasins de consommation dans les campagnes et du chiffre de leurs affaires. C'est ce que montrent les chiffres suivants : Il existait en Sibérie, en 1908, 65 dépôts et 12 magasins de vente ; on y a compté, en 1913, 563 dépôts et 502 magasins de vente. Les chiffres sont singulièrement plus considérables cinq ans après, en 1918 : 2.038 dépôts et 1.859 magasins de vente.

Veut-on maintenant savoir ce que les coopératives laitières sibériennes ont acheté ? Le voici : Elles ont déboursé, en 1913, 421.000 roubles pour acquisition de matériaux et machines et, pour acquisition de marchandises, 2.284.893 roubles.

En 1917, elles ont acheté des matériaux et des machines pour une valeur de 2.047.821 roubles et des marchandises pour une valeur de 24.765.288 roubles.

C'est avec ces Unions de coopératives qui ne sont pas seulement des associations de producteurs, mais encore des organes commerciaux exécutifs d'achat et de vente à l'étranger, que nous devons sans retard, par l'intermédiaire de Chambres de commerce françaises en Sibérie, nous mettre en relations d'affaires.

Notons à cet égard qu'une Chambre de commerce française s'est récemment constituée à Vladivostok, sous le patronage du Haut Commissaire de France en Sibérie et du général Janin et sous

la présidence de M. Berthier, directeur de l'agence de Vladivostok de la Banque industrielle de Chine. Ajoutons que la plus importante association de coopératives (elle groupe actuellement 32 Unions) vient de créer des agences à Londres, à New-York et à Paris.

Outre le beurre, la Sibérie est à même d'exporter actuellement des quantités considérables de fourrures, de peaux brutes, de crins, de laines, de lin, de chanvre, etc. Elle pourrait recevoir en échange des produits manufacturés : draps, indiennes, articles de bonneterie, machines.

Les expéditions à travers la mer de Kara en 1918 et 1919 et l'avenir de la Sibérie.

— Trouver au Nord une route menant par mer d'Europe en Sibérie, voilà un problème à la solution duquel on travaille depuis le xvi^e siècle, et dont la solution dépend en grande partie d'une connaissance plus scientifique des lois du mouvement des glaces. Pouvoir traverser la mer de Kara et aborder aux estuaires de l'Obi et de l'Eniséi, il n'est pas aujourd'hui de question plus vitale pour la Sibérie. Ce pays aux possibilités sans limites, terre de forêts, de céréales et de pâturages, sous-sol riche en fer, en or, en platine, en graphite, en charbon, etc., etc., n'atteindra son plein développement que le jour où aura été trouvé le moyen d'utiliser les routes fluviales du Nord, où les bateaux étrangers viendront régulièrement et à coup sûr charger les marchandises apportées facilement et à bon marché par les fleuves sibériens. Ainsi posé, le problème se réduit à celui de la navigabilité de la mer de Kara. Or, c'est là un problème plus actuel que jamais, la Sibérie étant séparée de la Russie depuis la révolution bolcheviste. Des perspectives comme celles d'une Russie écartée de la mer Baltique par la naissance d'Etats nouveaux, frustrée peut-être de tout espoir de déboucher jamais de la mer Noire en Méditerranée, et d'atteindre l'océan Indien, par delà la Perse et l'Afghanistan, de telles perspectives sont faites pour encourager la Russie et la Sibérie à se frayer un chemin par l'extrême-Nord. Les pays intéressés immédiatement à la navigation nordique, Canada, Etat-Unis, Suède, Danemark, Norvège, Angleterre, Hollande, se passionnent à l'égal des Russes pour ce vaste problème.

Les expéditions commerciales et scientifiques vers les embouchures de l'Obi et de l'Eniséi en passant par la mer de Kara ont été très nombreuses durant tout le cours du dernier siècle. La guerre mondiale a interrompu pendant plusieurs années ces tentatives dont les voyages de Wilhelm Barrens marquent le début et dont un des épisodes les plus connus est celui des deux voyages d'Adolphe-Erik Nordenskjöld depuis le port de Tromsø jusqu'aux estuaires de l'Obi et de l'Eniséi en 1876 et en 1877.

En 1918, les expéditions ont pu reprendre. Les brise-glaces *Taymir* et *Vaygatch*, partis d'Arkhangelsk, devaient ravitailler les postes de T.S.F. du Nord. Le *Vaygatch* s'est perdu, après avoir heurté des écueils dans l'estuaire de l'Eniséi, et

on est sans nouvelles du *Taymir*. Une autre expédition commandée par le lieutenant-colonel Kotelnikov à bord du *Solombala*, parti d'Arkhangelsk le 3 septembre 1918, arriva le 11 dans le golfe de Nakodka et retourna le 15 à Arkhangelsk.

Enfin cette année même, une expédition commerciale et scientifique, dirigée par le capitaine russe Vilkidski, un spécialiste des mers arctiques, avec la participation de la Norvège, de l'Angleterre (Merchant trading Co, de Londres), de la Suède (Svenska Handels Gjöfz kompanist) et des unions des coopératives de Russie, vient de partir. Les deux flottilles devaient se rencontrer le 25 août à l'embouchure de l'Obi et échanger leurs chargements. Des spécialistes du service hydrographique maritime accompagnent cette expédition de la mer de glace. On n'en connaît pas encore les résultats, mais les moyens scientifiques dont l'homme dispose aujourd'hui permettent d'espérer qu'ils seront fructueux.

La France ne doit pas rester étrangère aux efforts des hommes du Nord. Il n'y a plus de régions négligeables, plus de terres invinciblement rebelles à l'exploitation humaine. Mais pour utiliser totalement les parties septentrionales cultivables de la Sibérie, il faut abandonner, dit le colonel Harald Swayne (*The geographical Journal*, mars 1918; voir aussi le *Mouvement géographique*, 13 avril 1919), les habitudes de l'Europe occidentale et en venir à l'idée de « l'hivernage ».

Il serait certainement impossible de vivre, d'élever des enfants, de construire des maisons confortables, d'approvisionner la population et de se livrer aux occupations usuelles d'une vie civilisée dans un pays où la température moyenne en hiver atteint environ — 40 degrés centigrades. Mais avec des chemins de fer rapides, des tramways et autres moyens de transport, avec du matériel agricole mécanique, du combustible en abondance, des stations modernes de force motrice, sans compter l'aviation pour le service postal tout au moins, avec ses fermes d'été dans le Nord et des industries d'hiver en Europe ou dans le Sud de l'Asie septentrionale grâce à un déplacement saisonnier des masses de main-d'œuvre, il est facile de prévoir pour l'avenir la mise en valeur de ces régions froides.

L'industrie houillère en Sibérie. — La Sibérie suffit-elle à ses besoins en combustibles? D'après le journal sibérien *Ekho*, la demande de combustibles de la Sibérie s'élèverait annuellement à 170 millions de pouds : 143 millions pour les locomotives et 27 pour les autres besoins. Il semble que les grands centres houillers de la contrée ne lui fournissent pas ce total. La statistique donne, en effet, comme totaux de l'extraction en l'année 1916 : pour la région montagneuse de Tomsk : 74 millions de pouds ; pour celle d'Irkoutsk : 47 millions, et pour la Transbaïkalie : 33 millions ; soit un total de 154 millions de pouds.

Le déficit serait donc de 16 millions de pouds par an, que la Sibérie est obligée de demander à l'Oural. Ce dernier a extrait en 1916, 92 millions de pouds.

Or, si le programme ferroviaire dressé par le gouvernement d'Omsk se réalise, les demandes en combustibles s'accroîtront dans des proportions énormes.

Ce programme prévoit en effet la construction de 9.100 verstes de voies ferrées nouvelles, ainsi échelonnée : de 1917 à 1921, 5.800 verstes ; de 1921 à 1926, 1.400, et plus tard, 1.900 verstes. Que l'on ajoute à ces chiffres les 1.600 verstes de voies ferrées réclamées par le Bureau sibérien, on est amené à prévoir une demande de charbon s'élevant aux chiffres suivants :

	Pour les chemins de fer seuls	Besoin total
	Pouds	Pouds
1920-1922.....	268.150.000	322.150.000
1926-1930.....	294.100.000	402.100.000
1931-1935.....	328.700.000	544.700.000

La Sibérie est donc appelée à faire un grand effort pour intensifier son industrie houillère. Le rôle prépondérant sera joué par le bassin de Kouznetsk (district minier de l'Altaï). La Société houillère de Kouznetsk, créée en 1912, a devant elle les plus brillantes perspectives d'avenir. Elle a constitué la Société du chemin de fer de Koltchougine, puis organisé des explorations géologiques sous la direction de M. L. Loutougine. D'après ces recherches, le bassin de Kouznetsk disposerait de réserves de charbon à coke en quantité supérieure de beaucoup à celles du bassin de Donetz.

Au mois de septembre 1915, la construction du chemin de fer de Koltchougine (188 verstes) et de l'embranchement de Kamerovsk (36 verstes) a été achevée, cette voie ferrée a été affectée au transport régulier du charbon extrait du bassin de Kouznetsk.

La production de celui-ci n'a cessé d'aller se développant, si bien que les mines de Kouznetsk ont donné 20 millions de pouds en 1917. Au total, voici la progression suivie par leur extraction : 1913, 518 milliers de pouds ; 1914, 3.019 ; 1915, 4.420 ; 1916, 12.123 ; et enfin 20.000 milliers de pouds en 1917.

Des mines de Koltchougine, on exploite quatre couches de charbon flambant, et des mines de Kamerovsk, quatre couches de charbon à coke.

Actuellement, la production des mines de Koltchougine atteint 45.000 pouds par jour, celle des mines de Kamerovsk 35.000, soit un total de 30 millions de pouds par an pour les deux mines.

On escompte un progrès considérable dans l'avenir le plus proche, et les directeurs de la société houillère prévoient pour l'année 1920 une production de 70 millions de pouds, qui s'accroîtra en 1921 jusqu'à 100 millions, puis passera en 1922 à 122 millions, en 1923 à 140 millions et atteindra en 1924, 160 millions de pouds.

Ainsi la région de Kouznetsk se prépare à fournir dans l'avenir jusqu'à 50 0/0 des besoins totaux du pays en combustibles.

Ajoutons, d'après des renseignements publiés par le ministère des Affaires étrangères, que 1.925.000 pouds de charbon ont été extraits, dans le courant de juin dernier, des mines d'Angorsk, et 1.589.000 pouds des mines de Soudjensk.

PERSE

Le chah de Perse en Angleterre. — D'importants événements se sont passés en Perse depuis la publication de notre dernière chronique; on en trouvera l'examen dans une autre partie de cette Revue, ainsi que le texte même de cet accord anglo-persan, dont les termes expliquent l'ostracisme dont nos conseillers financiers ont été frappés par le gouvernement britannique. Nous n'y reviendrons pas à cette place; mais nous y signalerons un fait qui confirme notre manière de voir et qui montre bien quelle situation subordonnée l'Angleterre réserve à la Perse.

Aussitôt signé l'accord du 9 août 1919, le nouveau vassal est venu prêter hommage à son suzerain. Il l'a fait en se rendant à petites journées en Angleterre, où il a, au début de novembre, résidé pendant plusieurs jours.

Celui qui a ainsi resserré les liens attachant la Perse à l'Angleterre est un tout jeune homme, Ahmed chah Kadjar, qui a succédé le 18 juillet 1909 à son père Mohamed Ali. Jusqu'en 1914, ce prince, né le 20 juin 1898, avait régné sous la tutelle d'Azad-ul-Mulk, un de ses parents, d'abord, puis sous celle d'un Persan qui avait reçu une éducation européenne, Nasir-ul-Mulk. Couronné le 21 juillet 1914, à la veille de l'explosion de la grande guerre, Ahmed chah s'est trouvé, dès le début de son règne personnel, en face d'une situation difficile. Ses conseillers ont eu le grand mérite de soustraire leur maître à l'emprise germanique et de maintenir la Perse dans une neutralité favorable aux alliés. Mais, privés de tout contre-poids à l'influence britannique par suite de l'effondrement de la puissance russe, ils se sont très vite trouvés acculés à ce qui leur semblait l'inévitable; ils ont accepté l'accord anglo-persan du 9 août.

Naturellement, il a été beaucoup question de cet accord pendant le séjour d'Ahmed chah en Angleterre, et c'est là ce qui nous intéresse le plus. Sans doute prisons-nous à leur valeur les détails fournis par la presse britannique sur l'arrivée du sultan Ahmed à Douvres à bord du yacht royal *Alexandra*, sur sa réception par le prince Albert d'abord, puis, à Londres, par le roi Georges V, qui a été attendre le chah de Perse à la gare Victoria et l'a eu pour hôte au palais de Buckingham. De même, nous avons été heureux de connaître les principaux épisodes du voyage du jeune sultan, sa visite à la Cité de Londres, sa venue au camp d'Aldershot et son excursion à Manchester, où on lui a fait admirer le machinisme manufacturier contemporain, puis en

Ecosse. Ce qui, toutefois, plus que tous ces déplacements, et même que l'excursion du chah à Manchester et à ses fabriques de coton, nous paraît digne d'être retenu, ce sont les déclarations énoncées dans tel ou tel discours du roi Georges V, du sultan, ou de lord Curzon.

Elles semblent à première vue bien anodines, les paroles par lesquelles, le 31 octobre, le roi d'Angleterre a souhaité la bienvenue à son hôte, déclarant voir dans sa visite une preuve nouvelle des liens d'amitié qui ont étroitement uni les deux pays depuis plus d'un siècle. « A une heure où les relations entre Perse et Grande-Bretagne sont devenues plus intimes que jamais, alors que nous allons inaugurer une collaboration dans le champ du progrès matériel et administratif destinée à assurer à la Perse un avenir digne de son glorieux passé », Georges V s'en félicite tout particulièrement. Mais quelle valeur prennent ces quelques mots, de réserve toute diplomatique, quand on les rapproche du discours prononcé par lord Curzon au banquet du Guildhall! Non content de montrer que l'amitié des deux pays découlait « d'une profonde et durable communauté d'intérêts », le secrétaire d'Etat des Affaires étrangères a indiqué ce que, grâce au récent accord, le gouvernement britannique se proposait de faire en Perse. Restauration de la paix et de l'ordre dans le pays, assistance pour la mise en valeur de ses ressources naturelles, de celles du sol et de celles du sous-sol, de celles du commerce et de celles d'une population foncièrement industrielle et habile, voilà quels sont ces buts. La Perse a besoin de sécurité sur ses frontières, d'ordre et de justice à l'intérieur, de tranquillité au long de ses routes commerciales, d'une sérieuse et économique politique financière. Si avec l'amicale assistance de l'Angleterre, le gouvernement du chah peut développer toutes ses ressources, la Perse aura devant elle un grand avenir.

N'éprouvait-on pas, en entendant lord Curzon esquisser un tel programme, l'impression d'un tuteur s'adressant à son pupille? Par avance, le sultan avait corroboré cette impression quand il avait dit au palais de Buckingham, en réponse au toast du roi Georges V: « Je suis pleinement conscient que, par sa position géographique et par ses traditions séculaires, la Perse est appelée à aider à l'établissement de l'ordre et du progrès dans l'Orient moyen, condition si essentielle à la paix générale de l'Asie. La tâche est difficile, mais j'espère que, avec l'aide des démocraties occidentales, et particulièrement de la Grande-Bretagne, dont les relations amicales avec mon pays remontent déjà si loin dans le passé, elle pourra être accomplie d'une façon convenant à l'honneur de la Perse. »

Par là se trouve nettement définie la situation résultant pour la Perse de l'accord du 9 août dernier. Que lord Curzon parle, et toute la presse britannique avec lui, de l'indépendance et de l'intégrité de l'Empire des chahs, nous saurons désormais, grâce à lord Curzon lui-même, ce que parler veut dire. Ces mots signifient exactement

« tutelle » en langue juridique, et, en langage diplomatique, « protectorat ».

Une mission afghane en Europe. — Les événements semblent dès maintenant justifier les conclusions pessimistes par lesquelles notre collaborateur M. Charles Mourey termine son étude sur le traité de paix du 8 août. En attendant que nous puissions revenir sur eux, signalons la continuation de ses rapports entre l'émir Amanullah et les bolchevistes russes, dont notre collaborateur a raconté les débuts à l'aide du *Livre Blanc*. Il y a quelques semaines est arrivée en Europe une mission afghane ayant pour chef le général Mohamed Vali Khan. Celui-ci n'est autre que l'ambassadeur dépêché auprès du gouvernement de la Russie bolcheviste par l'émir Amanullah. Après s'être signalé, dès son arrivée à Moscou, par la manière dont il a réclamé pour l'Afghanistan son émancipation, voici que Mohamed Vali Khan demande maintenant libre passage à travers l'Esthonie, jusqu'en Allemagne, pour la mission extraordinaire dont il est lui-même le chef, et qui viendrait en Europe pour participer aux travaux de la Conférence de la Paix.

Bibliographie

Traditions françaises au Liban,

par RENÉ RISTELHUEBER, librairie Félix Alcan.

Le livre de M. René Ristelhueber sur les traditions françaises au Liban vient à son heure, c'est-à-dire au moment où la question de la Syrie et du Liban va être résolue au Congrès de la Paix.

Nous voyons par la lecture de cet ouvrage combien sont anciennes nos traditions et notre influence au Levant, et avec quelle persistance tous nos gouvernements, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, les ont maintenues.

L'origine de notre établissement dans ces pays remonte à un simple moine, Jean Maron, qui fonda au ^ve siècle un couvent autour duquel se groupèrent des familles, d'où les Maronites; ceux-ci n'ont cessé de défendre notre influence, et sont aujourd'hui au nombre de 400.000. C'est surtout Louis XIV qui contribua à fonder notre puissance au Liban, en y favorisant les Missions, et en protégeant (M. Ristelhueber l'a raconté lui-même) la famille El Kahzen dont les membres représentèrent la France comme consuls pendant près d'un siècle.

La Révolution, malgré ses tendances antireligieuses, continua l'œuvre de la Monarchie, et le Comité de Salut Public ordonna de proclamer hautement que la France persisterait à assurer la sécurité des chrétiens comme par le passé.

Les relations, rompues un instant par l'expédition d'Égypte, reprirent lorsque Bonaparte devint Premier Consul; il envoya le général Brune comme ambassadeur auprès de la Porte, avec des instructions très précises de renouveler notre influence au Levant.

Enfin, en 1860, ce fut une expédition française envoyée par Napoléon III qui mit fin aux massacres provoqués par les querelles religieuses entre Druses et Maronites.

Aujourd'hui notre influence est plus considérable que jamais, particulièrement dans le domaine de l'enseignement; en tête il faut citer la fameuse Faculté de Médecine et de Pharmacie de Beyrouth, d'où sont sortis déjà cinq cent

trente-cinq médecins et pharmaciens, munis de diplômes français. A côté, une École de Droit et une École d'Ingénieurs; cette dernière fondée en 1913 sous le patronage de l'Université de Lyon. L'enseignement secondaire est représenté par un grand nombre de professeurs de la Doctrine chrétienne et par les Collèges des Maronites, des Jésuites et de la Mission laïque. Quant aux écoles primaires, elles sont trop nombreuses pour être toutes citées; qu'il suffise de dire qu'elles comptent aujourd'hui près de vingt-cinq mille élèves.

Les intérêts matériels que nous possédons en Syrie ne sont pas moins considérables. Une ligne de chemin de fer de Compagnie française relie aujourd'hui Damas à Alep, et un nouveau tronçon a été construit entre Homs et Tripoli. La régie générale exploite les tramways libanais qui uniront bientôt Beyrouth et Tripoli. Enfin, à la veille de la guerre, cette Société avait obtenu la concession d'une ligne d'environ 200 kilomètres destinée à opérer le raccordement de la voie ferrée allant de Jaffa à Jérusalem.

C'est un personnel français qui dirige non seulement les Chemins de fer, mais encore les Compagnies des Eaux, du Gaz; il en est de même des principaux Etablissements de Crédit. C'est grâce à l'exportation lyonnaise que le commerce de la soierie s'est développé d'une façon considérable dans ces dernières années.

On peut donc dire, après avoir lu le livre de M. Ristelhueber, que, par la persistance de ses traditions aussi bien que par son influence actuelle, la France est la protectrice naturelle des chrétiens du Liban et que son autorité sur ces pays s'appuie sur une tradition plusieurs fois séculaire.

ARTHUR KANN.

MESSAGERIES MARITIMES

DÉPARTS DE MARSEILLE

Egypte et Syrie.

Mardi 16 décembre. — Pour Alexandrie, Port-Saïd (facultativement), Jaffa (facultativement), Caïffa (facultativement), Beyrouth, Caïffa (facultativement), Jaffa, Port-Saïd, Alexandrie. — Chili, cap. Sanguy ✱

Méditerranée Nord.

Vendredi 5 décembre. — Pour Naples, le Pirée, Smyrne, Constantinople, Smyrne, Rhodes, Beyrouth, Larnaca, Mersina, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, Vathy, Smyrne, Constantinople, Smyrne, Le Pirée, Naples. — Caucase, cap. Carré.

Vendredi 2 janvier. — Pour Naples, Le Pirée, Smyrne, Constantinople, Smyrne, Vathy, Beyrouth, Lattaquié, Alexandrette, Mersina, Larnaca, Tripoli, Beyrouth, Rhodes, Smyrne, Constantinople, Smyrne, Le Pirée, Naples. — Bosphore, cap. Gregorj.

Indes, Chine et Japon.

Jeudi 11 décembre. — Pour Port-Saïd, Djibouti, Colombo, Singapore, Saïgon, Hong-Kong, Shanghai, Kobé, Yokohama. — Porthos, cap. Lauriol.

Jeudi 25 décembre. — Pour Port-Saïd, Djibouti, Colombo, Singapore, Saïgon, Hong-Kong, Shanghai, Kobé, Yokohama. — Amazone, cap. X.

Ligne commerciale d'Extrême-Orient.

Départ d'Anvers.

Mercredi 10 décembre. — Pour Marseille, Port-Saïd, Djibouti, Colombo, Singapore, Saïgon, Haïphong, Shanghai. — Pei-Ho, cap. Mahéas.

Le Gérant A. MARTIAL

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE 17.